

Rome, le 13 août 2025
Prot. N. 00516/25

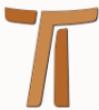


«MENTEM ILLUMINARE ET COR INFLAMMARE»



Sur la couverture et les pages intérieures :

- Les frères et l'Immaculée Conception - Lithographie de P. Raoux, Bruges 1881.
- Frères sous le manteau de saint François - Planche 4 du volume I de l'ouvrage « I Cappuccini ». Figures emblématiques d'un monde de sainteté et de fraternité, édité par Gianfranco Berbenni et Silvio Ronca, Milan, Studio Teologico Cappuccini [1991]
- Étreinte de frères - Planche 45 du volume II de l'ouvrage « I Cappuccini ». Figures emblématiques d'un monde de sainteté et de fraternité, édité par Gianfranco Berbenni et Silvio Ronca, Milan, Studio Teologico Cappuccini [1991]



5^{ème} centenaire de la Réforme capucine 1528-2028

«*Mentem illuminare et cor inflammare*»

Appelés à éclairer l'esprit et à enflammer le cœur de notre identité charismatique

Chers frères,

Paix et bien !

Nous approchons du 500^{ème} anniversaire de la Réforme capucine. Nous souhaitons que cet anniversaire soit une occasion propice de renouveau spirituel et à la croissance personnelle et communautaire, selon les valeurs et le charisme de notre Ordre, et non seulement une grande célébration à vivre un jour précis. À cette fin, nous proposons un parcours de préparation visant à impliquer tous nos frères du monde entier afin qu'ensemble, en tant que fraternité universelle, nous puissions faire de ce moment un temps de grâce, un grand élan pour un nouveau départ. Recommencer ne signifie pas abandonner le passé, rompre avec l'histoire, mais plutôt poursuivre le chemin avec une ferveur renouvelée et le désir de continuer à témoigner au monde de la beauté de notre charisme.

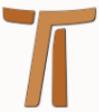
Lors de la dernière réunion de notre Conseil général, qui s'est tenue à Rome du 16 au 27 juin, parmi les thèmes discutés, nous avons approuvé le programme de la Rencontre des frères laïcs, qui se tiendra à Rome du 3 au 10 novembre 2025. Le comité préparatoire du 9^{ème} CPO, qui se tiendra à Rome du 10 au 31 octobre 2026, a également été nommé. Nous avons également approuvé le projet pour le 5^{ème} centenaire de la Réforme capucine. Celui-ci comprend une série d'événements et de programmes au niveau de l'Ordre, et je vous le présente comme un guide pour la préparation du grand anniversaire de notre Ordre. Ce projet cherche à intégrer les différentes rencontres et activités autour d'un thème central : notre identité charismatique. En effet, le thème central du projet est le suivant : *mentem illuminare et cor inflammare*.

Il est vrai que ces dernières années, nous avons célébré les centenaires franciscains et que celui de 2026 nous attend encore. De nombreuses activités sont en cours, tant au niveau international de la Famille franciscaine qu'au niveau des Conférences et des Circonscriptions individuelles de notre Ordre. Le projet pour le 5^{ème} centenaire de la Réforme capucine se veut un outil d'animation pour notre Ordre, impliquant tous nos frères, mais aussi, selon les possibilités et la faisabilité, les Sœurs Clarisses Capucines et les différents instituts affiliés à notre Ordre, l'OFS et la Jeunesse Franciscaine.

En raison des contraintes de temps, nous avons imaginé un projet simple capable d'englober toutes les principales rencontres prévues jusqu'en 2028, tant au niveau de l'Ordre qu'au niveau continental. Nous n'avons pas l'intention de présenter un programme fermé, préétabli ou définitif. Dans ce projet, nous présentons un parcours et des processus, dans un programme qui non seulement permet, mais exige également la participation de l'ensemble de l'Ordre à travers ses différentes Conférences et Circonscriptions.

Comme il s'agit d'un projet en cours d'élaboration, cela permet aux Présidents des Conférences – en tenant compte du projet indiqué ici et après avoir écouté les Circonscriptions – de faire des suggestions et des propositions qui seront présentées lors de leur prochaine réunion les 25 et 26 septembre 2025 à Rome. Il est essentiel que les Conférences organisent un projet en leur sein afin de vivre au mieux et de célébrer ce temps de grâce. Nous savons que certaines Conférences travaillent déjà dans ce sens. Il existe différentes possibilités, en fonction des circonstances de chaque Conférence.





En ce qui concerne le 5^{ème} centenaire de la réforme capucine, nous demanderons en temps voulu la participation directe des Conférences à travers des articles thématiques et des vidéos, selon les indications que nous enverrons. Ce sera une façon de montrer à tout l'Ordre ce que font les Conférences en préparation de l'anniversaire de notre Ordre. Pour faciliter ce processus de préparation, nous disposons d'un excellent matériel, préparé par le gouvernement central de notre Ordre, qui peut être utilisé par les Conférences ; nous vous confions un document qui retrace les origines de notre Réforme.

Ce texte, à travers une exploration historique et charismatique, tente de saisir certaines réalités fondamentales qui ont donné naissance à notre charisme dans le monde. Des thèmes tels que la vie de pénitence, le silence, la prière mentale, la contemplation, entre autres, ne sont pas seulement des thèmes du passé, mais aussi des nécessités du présent. Tout en tenant compte des premières sources écrites de la Réforme capucine, le texte propose également une étude de la manière d'être capucin, en présentant des thèmes tels que l'austérité, la minorité, la fraternité et le travail manuel. Tout aussi importante est la présentation de la manière dont les premiers frères exerçaient leurs activités ministérielles au service de l'Église. Le ministère de la miséricorde, signe distinctif de notre Ordre encore aujourd'hui, la prédication évangélique, accompagnée du témoignage de vie nécessaire, et la communion évangélique au sein de l'Ordre, ont permis à tous de se sentir véritablement frères et sœurs d'une seule famille universelle dans laquelle chacun contribuait à l'ensemble.

Chers frères, le matériel que nous mettons à disposition se veut un outil de formation pour tous les frères de l'Ordre. Ce matériel marque le début d'un programme d'animation de la vie de l'Ordre en vue de son centenaire en 2028. Je demande aux Présidents des Conférences et aux Supérieurs majeurs de faire bon usage de ce matériel, en permettant à tous les frères d'y avoir accès et de l'étudier. En regardant le passé, puissent-ils se sentir enthousiastes à l'idée de continuer à marcher vers l'avenir avec joie et espoir. Que l'étude de ce matériel soit l'occasion de revoir notre façon actuelle de vivre le charisme dans chaque Circonscription et d'encourager la recherche d'une mise à jour des caractéristiques fondamentales de notre style de vie dans chaque contexte culturel.

Que le Seigneur nous accorde à tous de nous engager avec vigueur et originalité dans ce riche parcours d'animation et de vie, et qu'il bénisse notre volonté de suivre toujours plus étroitement ses traces.

Fraternellement,


Fr. Roberto Genuin
Ministre général OFMCap.

Rome, le 13 août 2025
Mémoire du Bx Marc d'Aviano



1



PROJET GÉNÉRAL



1. Introduction

Nous marchons vers l'anniversaire de la naissance de notre Ordre. Il s'agit d'un événement favorable pour inviter tous les frères du monde entier à vivre ce moment comme une occasion privilégiée de renouveau. Nous souhaitons vous présenter quelques indications pouvant nous aider à vivre et célébrer ce moment important de notre histoire.

Les Constitutions de Sainte-Euphémie (1536) renferment le *projet de vie* que les premiers Capucins ont formulé dans leur quête de fidélité à l'Évangile et à la spiritualité franciscaine. Au chapitre III, insistant sur la primauté de la prière et de la contemplation dans notre forme de vie, on y affirme que chaque frère doit avoir le soin diligent d'*illuminer l'esprit et d'enflammer le cœur* (n. 42), afin d'être prêt à l'action de Celui qui fait toutes choses nouvelles (cf. Ap 21,5). Les Constitutions actuelles de l'Ordre reprennent l'esprit du premier texte législatif et conservent la même expression (Const. 54, 2).

La célébration du V Centenaire de la Réforme Capucine est l'occasion de raviver chez chaque frère le désir de fidélité à notre identité charismatique : illuminer notre esprit – c'est-à-dire nous souvenir de qui nous sommes et des traits fondamentaux de notre style de vie – et *enflammer* notre cœur – vivre avec intensité et joie ce que nous sommes.

Nous souhaitons offrir quelques lignes directrices en reliant certains événements à dimension internationale, tout en laissant la place aux initiatives des Conférences et des Circonscriptions.

2. Le logo « Anniversaire de la Réforme Capucine »



Le logo créé pour le 500^e anniversaire de la naissance de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins (1528–2028) est un projet graphique qui fusionne mémoire historique et élan vers l'avenir. Il offre une communication visuelle moderne, traçant le chemin d'un Ordre qui, cinq siècles après sa naissance, a encore quelque chose à dire au monde d'aujourd'hui.

L'élément central est le dessin de deux frères en marche, symbole de la fraternité qui avance encore après 500 ans.

L'image est inspirée de l'Atlas Capucin de Silvestro da Panicale (1632)ⁱ, simplifiée en lignes épurées et affirmées de couleur brune. Ce dessin ancien, ainsi modernisé, témoigne d'un dialogue vivant entre tradition et actualité dans l'art et la spiritualité capucines.

ⁱ Istituto Storico dei Cappuccini, Atlante Cappuccino. Opera inedita di Silvestro da Panicale, 1990, 41.





Les silhouettes des deux frères marchant reposent sur une ligne évoquant un chemin, séparant le pictogramme du logotype.

Comme déjà mentionné, l'image des deux Capucins présentée ici exprime l'idée d'une **fraternité dans la diversité**, en mettant en valeur des éléments distinctifs chez chacun des frères, tels que le bâton, la capuche et la besace de quête. Les deux silhouettes semblent non seulement **interagir**, mais aussi **se mouvoir en harmonie, collaborant dans une action synergique** et tournées vers l'avenir.

Ce logo, au trait minimaliste, ne clame pas « **nous sommes là depuis 500 ans** », mais affirme : « **nous marchons encore** ».

Nous remercions le frère Angelo Minacapilli, de la province de Sicile, pour sa contribution à la réalisation du logo de l'anniversaire de la Réforme.

3. Les célébrations

2025

Lancement : 13 août 2025

Publication de la lettre du Ministre général *Mentem illuminare et cor inflammare* avec son identité visuelleⁱⁱ, en soutien aux divers événements préparant la célébration de la Réforme.

Journée mondiale des Missions

Tout le mois d'octobre sera dédié à cet événement.

Rencontre internationale des frères laïcs :

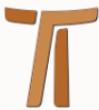
Enflammer le cœur de notre vocation fraternelle

La bulle *Religionis Zelus* de Clément VII (1528) était adressée aux frères Ludovic et Raphaël de Fossombrone, le premier étant clerc, le second laïc. Ce détail historique devient un symbole de notre vocation fraternelle et un témoignage de l'équilibre entre deux manières complémentaires d'assumer notre identité charismatique.

La Rencontre Internationale des frères laïcs vise à raviver notre vocation de frères et de mineurs. Ce sera une occasion de réfléchir à ce qui menace, en nous, la flamme de la fraternité, et de renouveler notre engagement en sa faveur.

ⁱⁱ Cela fait référence au graphique présenté dans ce texte : « Anniversaire de la Réforme Capucine ».





Une autre célébration qui s'inscrit dans le cadre du projet pour l'année 2025 est la publication du premier volume du Lexicon Cappuccino.

2026

Pâques de saint François et Conseil Plénier de l'Ordre :

Enflammer le cœur de notre vocation missionnaire

Célébration de Pâques de Saint François

La préparation du CPO est une occasion de réaffirmer le lien profond entre notre identité charismatique et notre présence évangélique dans le monde. Sans une identité charismatique comprise et assimilée par chacun des frères, les initiatives d'évangélisation, pastorales et/ou missionnaires seraient non seulement privées d'esprit, mais risqueraient de se transformer en activisme, en individualisme, en recherche de prestige ou d'avantages économiques, dénaturant ainsi notre style de vie.

Indications pour les Conférences :

À l'occasion des **800 ans de la mort de saint François**, nous désirons, à l'exemple des premiers Capucins, **retourner à François**. Toutes les initiatives qui contribueront à placer le Pauvre d'Assise au centre de notre vie seront les bienvenues. Nous proposons en particulier la lecture et l'étude approfondie des **trois textes fondamentaux** qui condensent le charisme franciscain : Les **deux Règles** — dont nous avons récemment célébré le huitième centenaire, ayant suscité de nombreuses études récentes — Et le **Testament**, qui fêtera en 2026 ses 800 ans.

N'oublions pas que **nous, Capucins, avons été appelés « les frères du Testament »**, en raison de l'importance que nos premiers confrères lui ont accordée. Il serait souhaitable que **tous les retraites, exercices spirituels, sessions de formation permanente, congrès, rencontres des frères en formation et lectures spirituelles aient la figure de saint François d'Assise comme centre**. Un retour sincère à lui, en cette année du huitième centenaire de sa mort, sera **la meilleure manière de célébrer cet anniversaire majeur**.

- Vidéos des conférences sur les thématiques indiquées.

Une autre célébration inscrite dans le cadre du projet de la Réforme pour l'année 2026 est **la rencontre des évêques capucins**.

2027

Rencontres panafricaine et panaméricaine :

Enflammer le cœur de notre culture capucine

Les rencontres des Conférences de chaque continent ont pour but de réfléchir à la manière dont nous vivons notre identité charismatique dans chaque réalité culturelle, et de proposer des chemins permettant de raviver la flamme du charisme. Elles constituent également une occasion de revisiter et de repenser les structures qui soutiennent notre style de vie, de réorganiser les processus de formation commune, et de coordonner les dynamiques de collaboration entre les Circonscriptions.





Ces rencontres offriront aussi l'opportunité de réfléchir à notre culture capucine commune (RF, Annexe I, 15-16), comprise comme une manière concrète de façonner notre identité charismatique dans chaque contexte culturel, sans permettre que ces contextes absorbent, dénaturent ou banalisent notre style de vie, mais en cherchant à imprégner ces réalités culturelles du témoignage de notre vocation de Frères Mineurs Capucins (Const. 147,2).

Indications pour les Conférences :

Ce sera l'année pour nous réapproprier la Réforme Capucine. Toutes les initiatives qui nous aideront à mieux connaître notre Réforme seront les bienvenues. Nous proposons en particulier l'étude des Premières Constitutions Capucines, dites de Sainte-Euphémie, ainsi que la lecture de textes sur l'histoire de la Réforme. Il serait merveilleux que, durant cette année, tous les frères lisent personnellement les Premières Constitutions, qui ont préservé l'identité capucine pendant plus de quatre siècles. Chaque Circonscription devra veiller à ce que tous les frères disposent d'une traduction fidèle et accessible de ce texte fondamental. De plus, il sera important que les retraites, les exercices spirituels et les sessions de formation permanente soient consacrés aux thématiques liées à notre Réforme.

- Vidéos des conférences sur les thématiques indiquées.

Parmi les autres célébrations s'inscrivant dans le cadre du projet de la Réforme Capucine pour l'année 2027 figurent : La rencontre des Conférences des Capucins européens, la publication de la première partie du deuxième volume du *Lexicon Capuccinum* ainsi que d'autres documents sur l'histoire et les Constitutions.

2028

Célébration du V Centenaire de la Réforme Capucine :

Enflammer le cœur de notre identité charismatique

Deux événements internationaux à Rome :

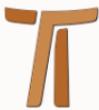
1. Séminaire international sur l'histoire de l'Ordre (Institut historique)
2. Célébration avec le Saint-Père (au Collège international)

Indications pour les Conférences :

L'année où nous célébrerons les 500 ans de l'approbation canonique de notre Ordre devra être l'année où nous « comprenons » que la Réforme est vivante et doit se poursuivre. Cette année sera consacrée à la lecture, à l'étude et à l'approfondissement des Constitutions actuelles, des Conseils Pléniers de l'Ordre (CPO) et de la Ratio Formationis, autant d'outils concrets pour maintenir vivante, aujourd'hui, notre inspiration originelle.

Tous les événements de l'Ordre organisés au cours de ces années — comme la rencontre des frères laïcs, le CPO sur la mission, les rencontres continentales, les rassemblements des frères en formation et des formateurs, ainsi que les journées de la Famille Capucine — devront contribuer à vivre pleinement ce Jubilé.





Propositions pour l'Année de la Réforme :

Pour la célébration des 500 ans de la Réforme, il est proposé ce qui suit :

- Rendre visibles les différents projets et initiatives développés par les Conférences ;
- Prévoir une lettre ou un message du Ministre général relatif à la Réforme ;
- Développer, sous forme d'articles synthétiques, les valeurs essentielles de notre charisme ⁱⁱⁱ;
- Lancer une initiative pour célébrer le 3 juillet, date de la publication de la bulle *Religionis Zelus* ^{iv};
- Organiser un séminaire international sur l'histoire de l'Ordre ;
- Prévoir des publications régulières sur les réseaux sociaux tout au long de l'année, liées à la célébration de la Réforme capucine ;
- Organiser une audience avec le Saint-Père, accompagnée d'un travail de réflexion autour de son message.

Une autre célébration incluse dans le projet de la Réforme Capucine pour l'année 2028 est la publication de la deuxième partie du deuxième volume du *Lexicon Capuccinum*.

- Vidéos des conférences sur les thématiques indiquées.

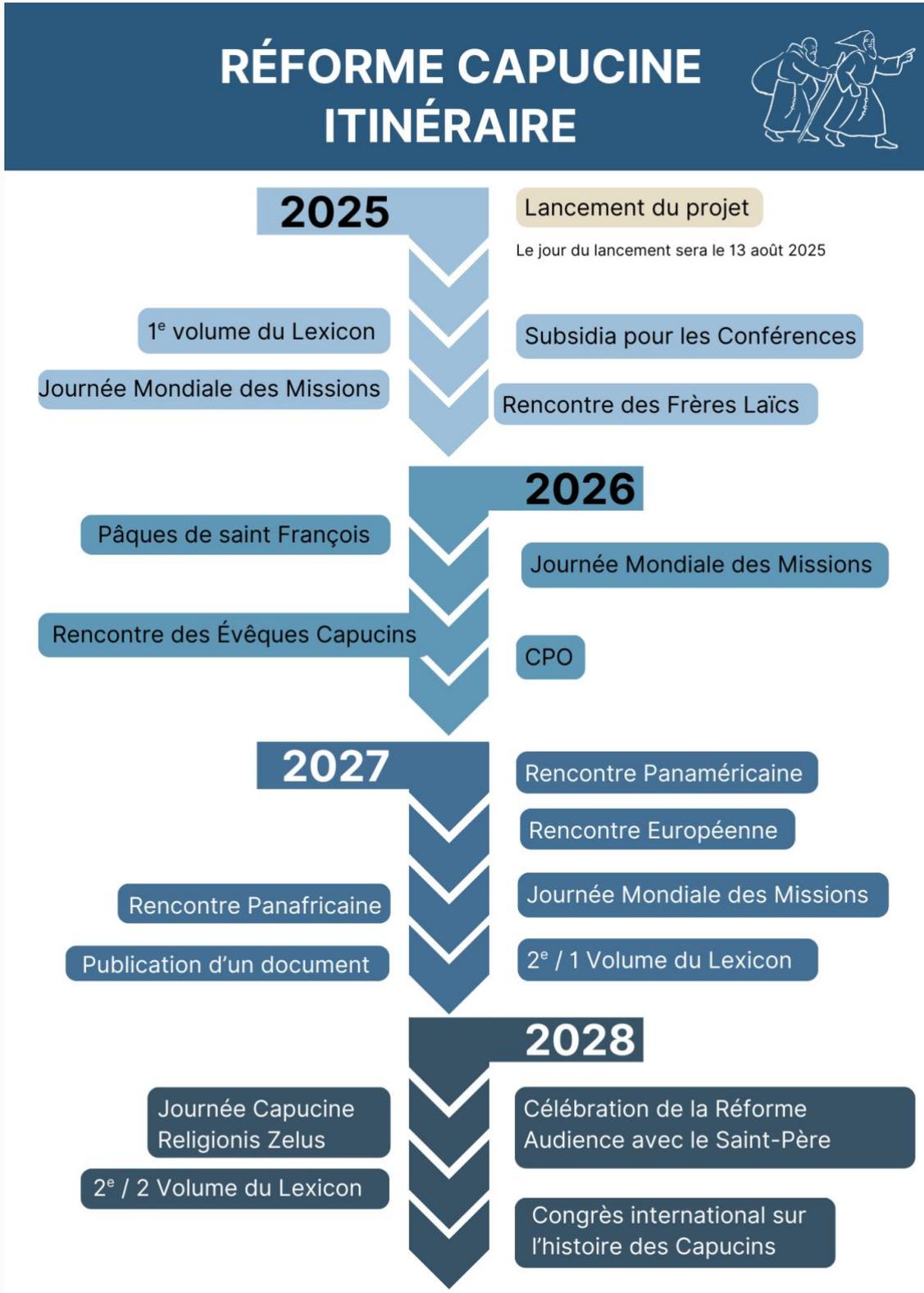
ⁱⁱⁱ Cela fait référence à la ligne propre du charisme capucin, cf. Constitutions 4,2 – 5,4.

^{iv} Qui, depuis neuf ans, est célébrée comme **Journée de la Famille capucine**- <https://www.ofmcap.org/fr/ixeme-journee-de-la-famille-capucine-2025-2/>





4. Programme



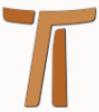
2



NOTRE IDENTITÉ CHARISMATIQUE

Conseils pour l'utilisation du matériel





1. Vérification de notre manière actuelle de vivre le charisme. Le matériel offre des informations historiques et charismatiques qui nous permettent d'établir un parallèle entre la façon dont nous vivons notre charisme dans chaque fraternité et circonscription, et le projet de vie qui définit notre identité capucine. En d'autres termes, ce matériel peut être utile pour encourager une évaluation permettant aux frères, réunis en Chapitre ou en assemblée locale, de répondre aux questions suivantes : *Vivons-nous conformément au projet de vie capucin ? Quelle caractéristique de notre identité charismatique avons-nous oubliée ou négligée ? Quels éléments extérieurs à notre identité charismatique avons-nous adoptés comme étant les nôtres ?*

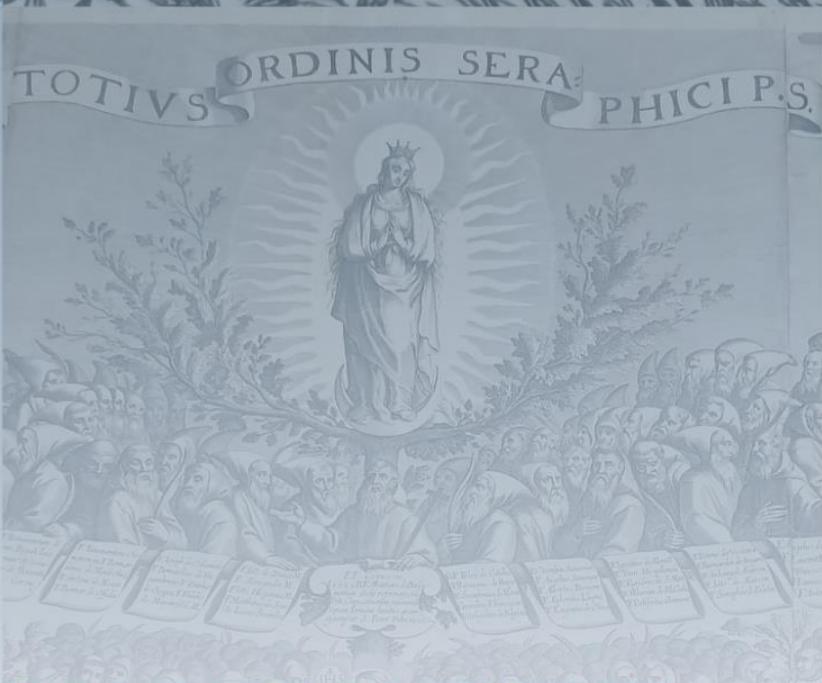
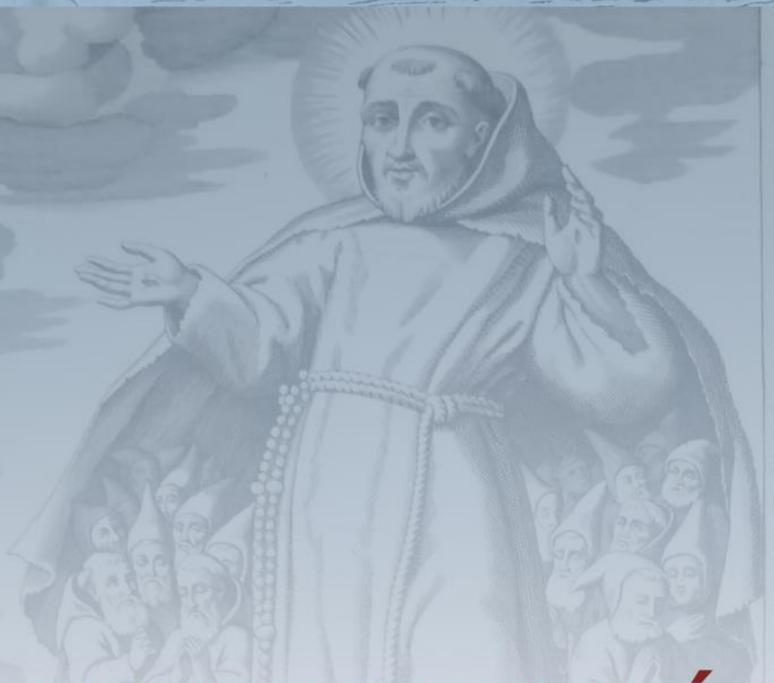
2. Actualisation des caractéristiques fondamentales de notre identité charismatique. Le matériel propose des éléments pour incarner notre « forme de vie », c'est-à-dire pour actualiser les traits identitaires de notre tradition capucine. Après avoir compris la signification de chaque caractéristique de notre identité charismatique, il est possible d'essayer de répondre aux questions suivantes : *comment traduire les traits distinctifs de notre mode de vie dans notre contexte culturel ? Comment rendre visibles et crédibles les caractéristiques de notre identité charismatique ? Comment raviver, c'est-à-dire faire revivre, ces traits que nous avons oubliés ou négligés ?*

3. Renforcer les processus de formation initiale et permanente. Il s'agit de restructurer et d'actualiser les plans de formation de chaque circonscription en se fondant sur les caractéristiques fondamentales de notre « forme de vie ». Autrement dit, il faut donner la priorité à l'incarnation des traits identitaires de notre « forme de vie » dans les processus de formation, car l'objectif de toute démarche formative est d'apprendre à vivre en conformité avec notre identité charismatique. Le matériel peut également aider à structurer la *Ratio Formationis Localis*, puisque la priorité de notre projet de vie doit être soulignée dans tous les aspects de la formation. La réflexion peut s'appuyer sur les questions suivantes : *nos plans de formation initiale et permanente sont-ils structurés selon les caractéristiques fondamentales de notre identité charismatique ? Nos projets de formation garantissent-ils la fidélité à notre tradition capucine ? Nos programmes de formation favorisent-ils l'actualisation des traits identitaires de notre style de vie dans le contexte culturel dans lequel nous vivons ?*

Ce ne sont que quelques pistes — parmi tant d'autres que la créativité et l'originalité de chacun peuvent permettre d'élaborer —, des propositions visant à encourager une lecture réfléchie, participative et constructive en lien avec trois enjeux importants de notre « forme de vie » : *la révision-évaluation, l'actualisation et revitalisation, ainsi que la formation initiale et permanente.*



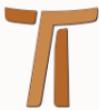
3



NOTRE IDENTITÉ CHARISMATIQUE

À la recherche du proprium Capucin dans les
Constitutions de Sainte Euphémie





Sommaire

Introduction	16
Conformité au Christ	23
Conformation avec François	24
La Pénitence	26
Vie érémitique	29
Silence et solitude	30
L'oraison mentale	31
La contemplation	35
Appelés Capucins	38
Sans propre	41
L'austérité	44
La minorité	47
La fraternité	49
Le travail manuel	52
Mendiants	54
Le ministère de la miséricorde	56
La prédication évangélique	60
La pluriformité	64
Le <i>proprium</i> capucin comme fondement de la <i>culture</i> capucine	66
Conclusions	72
Bibliographie	75



[...] Ils s'évertueront à se laisser embraser comme des Séraphins du feu de l'amour divin de telle sorte qu'étant eux-mêmes brûlants, ils puissent réchauffer les cœurs (Constitutions de Ste Euphémie, 120).

Introduction

1. La lettre programmatique envoyée par le Ministre Général à tous les frères de l'Ordre nous exhorte à contempler la beauté de notre identité charismatique et, en même temps, nous invite à porter notre regard sur les caractéristiques fondamentales de notre mode de vie : *prière, fraternité et mission*. Cette lettre, à l'image de celles rédigées par saint Paul ou saint François d'Assise, reflète entre ses lignes un contexte spécifique ainsi que certaines problématiques particulières, tout en proposant une série de pistes pour répondre aux exigences du moment présent, notamment celles relatives à notre fraternité universelle.

2. La négligence de la vie dans l'Esprit dans certaines fraternités locales, la désillusion que beaucoup de frères éprouvent à l'égard de notre mode de vie, le départ de nombreux profès perpétuels et temporaires de l'Ordre, ainsi que les difficultés liées à la vie affective et sexuelle des frères, les problèmes liés à l'utilisation transparente des ressources économiques, les conflits et les ruptures interpersonnelles douloureuses entre frères, ainsi que la progressive assimilation de valeurs, coutumes ou pratiques culturelles qui s'éloignent de notre mode de vie, sont quelques-unes des réalités qui nuisent à notre identité charismatique dans les différents contextes géographiques et culturels où nous sommes présents. La lettre du Ministre Général pourrait être considérée comme un reflet global de cette réalité douloureuse qui affaiblit notre être et notre manière de vivre dans le monde.

3. L'insistance sur le primat de la prière, la culture d'une vie fraternelle authentique et la promotion de l'activité missionnaire qui exprime notre style de vie, comme indiqué dans la lettre du Ministre Général, se réfèrent aux traits fondamentaux de notre identité charismatique, à ces caractéristiques qui définissent notre manière unique de vivre l'Évangile et la spiritualité franciscaine dans l'Église et dans le monde. L'approche du cinquième centenaire de la Réforme Capucine constitue un moment de grâce pour revenir¹ aux sources de notre identité charismatique et, en même temps, raviver la flamme de notre charisme, nous permettant de vivre avec joie et fidélité le don d'être Frères Mineurs Capucins.

¹ [...] Il est intéressant de noter qu'à travers tout le texte des Constitutions, l'utilisation du nom « Réforme » est évitée, en cohérence avec la décision prise lors du Chapitre Général de 1982 et avec la sensibilité développée même avant ce Chapitre. Celle-ci a conduit l'Ordre Capucin à prendre ses distances par rapport à la terminologie réformiste des XIV^e et XV^e siècles, préférant affirmer la nécessité d'un « retour » à saint François et à son esprit authentique, tel que les premiers Capucins l'ont compris et réalisé à travers les documents dont ils disposaient. Pour nous, il s'agit de « revenir à l'inspiration originelle », c'est-à-dire à la vie et à la Règle de notre Père saint François. En d'autres termes, la fidélité à notre vocation nous invite à rechercher saint François avec l'amour des premiers Capucins, mais aussi à le rencontrer avec nos yeux d'aujourd'hui. POLLIANI, FRANCESCO, *Le Nuove Costituzioni dei Frati Minori Cappuccini. Analisi e Commento* (Edizioni Biblioteca Francescana, Milano, 2016), 34.



4. Deux pourraient être les causes qui ont contribué à déformer et à affaiblir notre identité charismatique : l'oubli et l'ignorance. L'oubli suppose qu'à un certain moment, nous avons appris les fondements de notre mode de vie, peut-être durant les années de formation initiale. Cependant, avec le temps, l'influence d'autres styles de vie, le manque d'étude, de réflexion et de mise à jour de notre charisme, les préoccupations pastorales et bien d'autres raisons nous ont éloignés de nos origines charismatiques et nous ont placés dans un style de vie considérablement éloigné de notre identité charismatique. L'ignorance, quant à elle, implique que nous n'avons pas eu l'opportunité de comprendre en profondeur les caractéristiques qui définissent notre mode de vie, soit en raison de processus formatifs non structurés et superficiels, soit à cause de l'influence d'autres spiritualités, soit par la formation de type séminaire, soit en raison d'une trop grande insistance sur la dimension cléricale, et d'autres facteurs.

5. Revenir aux origines, comme l'ont fait les premiers Capucins, constitue un véritable antidote à l'oubli et à l'ignorance. Non seulement *nous revenons à la source* de notre mode de vie pour nous rappeler ce que nous sommes appelés à être dans l'Église et dans le monde, mais nous revenons aussi pour apprendre de ces premiers frères qui, dans leur moment historique, guidés par l'Esprit du Seigneur, ont su revenir aux sources de la spiritualité franciscaine et l'actualiser dans leur contexte historique et culturel, façonnant ainsi notre belle identité charismatique. La célébration du cinquième centenaire de notre Réforme est une opportunité pour revenir à nos sources, apprendre des premiers Capucins et raviver *le proprium* de notre identité charismatique.

6. Une des principales sources de notre identité charismatique, sinon la plus importante, est le texte de nos premières Constitutions de 1536. Réunis dans la ville de Rome pour célébrer le Chapitre Général de 1535, dans le couvent de Sainte Euphémie, les frères capitulaires discutèrent et approuvèrent le premier texte constitutionnel de la tradition capucine, qui serait publié l'année suivante. Ce document fondateur contient et élargit les ordonnances d'Albacina préparées par frère Ludovico de Fossombrone en 1529², à l'ermitage d'Albacina, un an après la Bulle papale *Religionis Zelus* adressée aux frères de Fossombrone le 3 juillet 1528, qui les autorisait à vivre une vie religieuse pacifique et retirée, en harmonie avec les dispositions pour le nouvel Ordre des *Frères Mineurs de vie érémitique*.

7. Il existe quelques différences significatives entre les Statuts d'Albacina, considérés par certains chercheurs comme la première tentative législative³, également connus sous le nom d'*Ordonnances*⁴,

² [...] La très grande majorité des articles d'Albacina sont rassemblés ou évoqués plus ou moins explicitement dans les Constitutions de 1536. RODRIGUEZ GARCIA, JESUS-LUCAS, *Identidad capuchina a partir de los documentos y testimonios del primer siglo (1525-1650)*. Estudios Franciscanos 94, nn. 406-407 (1993), 213. [...]. Bien que les Constitutions de 1536 ne traitent pas directement du sujet, il est évident que le cadre législatif d'Albacina a été largement consulté par leurs rédacteurs. ELIZONDO, FIDEL, *Las Constituciones Capuchinas de 1536. Textos, fuentes, lugares paralelos*. Estudios Franciscanos 83, n. 373 (1982): 162.

³ ELIZONDO, FIDEL, *Las Constituciones...*, 147.

⁴ RODRIGUEZ GARCIA, JESUS-LUCAS, *Identidad...*, 218.



et les *Constitutions* de 1536, reconnues comme un texte proprement législatif⁵. Alors que les ordonnances d'Albacina ont été rédigées par une seule personne, frère Ludovico de Fossombrone⁶, les Constitutions de 1536 furent le résultat d'un travail collégial dirigé par frère Bernardino d'Asti, assisté des frères Giovanni de Fano, Eusebio d'Ancona et Bernardino Ochino⁷. Les Ordonnances d'Albacina mettent presque exclusivement l'accent sur la vie érémitique et contemplative⁸, tandis que les Constitutions de 1536 établissent un équilibre entre vie contemplative, prédication évangélique et ministère de la miséricorde. Les Ordonnances d'Albacina reflètent les intentions et les objectifs d'un petit groupe de frères, entre quinze et trente, ce qui explique pourquoi il s'agit d'un document court composé de 67 articles ; quant aux Constitutions de 1536, elles cherchent à répondre à d'autres types de besoins dus à l'augmentation du nombre des frères, qui au moment de la promulgation du texte législatif atteignaient environ cinq cents⁹, ce qui explique pourquoi il s'agit d'un document plus étendu, composé de 152 articles, et plus complexe.

8. Les Constitutions de 1536 contiennent les inspirations fondamentales des Ordonnances d'Albacina, en les élargissant et en les approfondissant, devenant non seulement le premier document législatif de l'Ordre au sens strict, mais aussi *la source à partir de laquelle émane la tradition capucine*, une source qui, par la force de son dynamisme et avec le passage du temps, a définitivement façonné notre identité charismatique. Toutes les révisions ultérieures de nos textes législatifs préservent et respectent l'originalité et la vitalité de cette source, en adaptant les nécessaires révisions constitutionnelles aux défis culturels de chaque époque, aux besoins de l'Église et au renouvellement continu de l'Ordre. Cela est confirmé par les différents auteurs consultés.

[...] Aucune des différentes rédactions législatives capucines que nous venons de mentionner ne peut être comparée en importance juridique et spirituelle à celle promulguée en 1536.

[...] Aucun livre écrit par un religieux de l'Ordre, aucun traité sur la vie spirituelle capucine à travers les siècles, ne peut rivaliser avec les Constitutions de 1536, si l'on souhaite présenter les idéaux authentiques de la fraternité, ou saisir les intentions des initiateurs de la réforme, ou exprimer les valeurs que l'on retrouve dans l'imitation du Christ et de François¹⁰.

[...] Les Constitutions de 1536 sont l'expression la plus authentique de la spiritualité et des idéaux capucins concernant la règle : non pas comme un simple indice théorique de vie, mais aussi comme la reconnaissance d'une existence franciscaine, heureusement incarnée dans des formules ascétiques et juridiques d'une beauté et d'une profondeur difficilement égalables¹¹.

⁵ [...] Les Constitutions d'Albacina furent cependant de courte durée. De nouvelles Constitutions furent promulguées en 1536. Elles constitueraient la législation définitive de l'Ordre des Capucins et la pierre angulaire des révisions ultérieures. *Constituciones de Albacina. Selecciones de Franciscanismo* 20, v. 7 (1978): 249.

⁶ RODRIGUEZ GARCIA, JESUS-LUCAS, *Identidad...*, 224.

⁷ IRIARTE, LAZARO, *Fisonomía espiritual de los capuchinos. Rasgos fundamentales de su espiritualidad*. *Estudios de Franciscanismo* 79, nn. 362-363 (1978): 274. RODRIGUEZ GARCIA, JESUS-LUCAS, *Identidad...*, 203.

⁸ RODRIGUEZ GARCIA, JESUS-LUCAS, *Identidad...*, 206.

⁹ ELIZONDO, FIDEL, *Las Constituciones...*, 143.

¹⁰ ELIZONDO, FIDEL, *Las Constituciones...*, 146-148.

¹¹ ELIZONDO, FIDEL, *Los primeros capuchinos y la observancia de la regla franciscana*. *Estudios de Franciscanismo* 80, n. 363 (1979): 15.



[...] Le texte des Constitutions de Sainte Euphémie expose avec une profondeur théologico-spirituelle inégalée et une précision juridique le nouveau charisme, établissant pour toujours [notre] identité¹².

9. Cette source, qui commença à jaillir en 1525 à l’initiative personnelle de frère Matteo de Bascio¹³, se renforça avec la Bulle *Religionis Zelus* accordée aux frères Ludovico et Raffaele de Fossombrone, et se consolida avec le document des Constitutions de 1536 rédigé par frère Bernardino d’Asti et ses collaborateurs. À travers ces hommes spécifiques, leurs biographies individuelles et leurs recherches judicieuses, une source de vie commença à jaillir, ayant ses racines historiques en deux personnes tout aussi spécifiques : Jésus de Nazareth et François d’Assise. La vie de Jésus et celle de François, ce qu’ils ont fait, ce qu’ils ont enseigné, leur manière particulière d’interagir avec le Tout Puissant et de traiter le prochain, devinrent pour ces premiers Capucins la source d’inspiration qui les poussa à élaborer un *programme de vie* réalisable et garantissant la sainteté de la vie humaine, un projet vital qui trouva son incarnation dans le texte des Constitutions de 1536. C’est ce que Rodríguez et Iriarte affirment catégoriquement lorsqu’ils écrivent :

[...] Les Constitutions de 1536, réparties en 12 chapitres correspondant à ceux de la Règle, sont plus qu’un simple code de normes juridiques et disciplinaires : elles constituent une exposition systématique de l’idéal de saint François. Elles représentent donc un véritable manuel de formation permanente à la spiritualité franciscaine. C’est dans l’esprit de ces Constitutions que nous devons rechercher le dessein de l’identité capucine. Je dis cela parce qu’ici se réalise l’équilibre entre vie contemplative et vie active, c’est-à-dire entre solitude et prédication¹⁴.

[...] La source fondamentale pour comprendre la spiritualité des Capucins au premier siècle de leur histoire est les Constitutions, qui constituent non seulement le code législatif fondamental, mais surtout le véritable projet de vie, avec la formulation précise de l’idéal intensément vécu¹⁵.

10. Les considérations précédentes sur les Constitutions de 1536 suffiraient à justifier l’importance de ce document dans la recherche du *proprium* capucin, c’est-à-dire des traits distinctifs de notre identité charismatique. Bien qu’étant la principale source à partir de laquelle nous chercherons à répondre à la question de notre identité, nous ne pouvons perdre de vue le fait que cette source a donné naissance à un courant vigoureux qui a sans cesse grandi pendant cinq siècles et s’est incarné dans les Constitutions actuelles de 2013. Le noyau fondamental des Constitutions de 1536 demeure

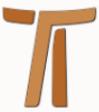
¹² DE FILIPPIS, CARMINE ANTONIO, *L’orazione mentale cappuccina* (Edizione Cappuccine, Roma, 2023), 34.

¹³ [...] Le mouvement initié en 1525 par frère Matteo da Bascio n’était en aucun cas isolé. Un vif enthousiasme régnait au sein de l’Ordre franciscain, qui réclamait avec urgence des voies légitimes de renouveau, avec un retour sincère à saint François. IRIARTE, LAZARO, *Fisonomía...*, 269.

¹⁴ RODRIGUEZ GARCIA, JESUS-LUCAS, *Identidad...*, 214.

¹⁵ IRIARTE, LAZARO, *Fisonomía...*, 268.





dans le texte législatif actuel, même sous certaines formes matérielles¹⁶, c'est-à-dire dans des idées et des expressions spécifiques du document originel, ce qui garantit la continuité et la validité de notre identité charismatique. Cela est confirmé par l'exemple suivant :

[...] Souvenez-vous, frères, que la prière n'est rien d'autre que parler à Dieu avec le cœur. C'est pourquoi celui qui lui parle seulement avec la bouche ne prie pas. Que chacun s'efforce de se consacrer à la prière mentale et, selon la doctrine du Christ, notre maître suprême, d'adorer le Père éternel en esprit et en vérité, prenant soin diligemment d'éclairer l'esprit et d'enflammer le cœur plutôt que de formuler des paroles.

[...] En effet, prier n'est rien d'autre que parler à Dieu avec le cœur, et en réalité, celui qui s'adresse à Dieu seulement avec la bouche ne prie pas. Par conséquent, que chacun s'efforce de se consacrer à la prière mentale ou à la contemplation et d'adorer l'éternel Père en esprit et en vérité, selon la doctrine du Christ, notre excellent maître, en s'efforçant d'éclairer l'esprit et d'enflammer le cœur plutôt que de proférer des paroles.

11. Les chercheurs ont affirmé que les Constitutions de 1536 n'ont subi aucune modification significative jusqu'à la révision postconciliaire de 1968¹⁷. Le Concile Vatican II, le Magistère de Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI, la rénovation du Droit Canonique, la promulgation du Catéchisme de l'Église catholique et la tenue des Conciles pléniers de l'Ordre à partir de 1971 ont rendu possible et nécessaire non seulement la révision de nos Constitutions, mais aussi leur enrichissement et leur actualisation¹⁸. Cela explique pourquoi le document législatif actuel de l'Ordre, promulgué en 2013, constitue une véritable expression de fidélité à la tradition capucine tout en étant une présentation cohérente de notre identité charismatique. Dans la recherche du *proprium* capucin, nous tiendrons compte de ce long et fécond cheminement de notre tradition capucine, qui a trouvé dans les Constitutions de 1536 l'expression essentielle de notre style de vie, valable encore aujourd'hui. L'importance de ce document législatif pour cet objectif peut difficilement être remise en question, malgré le fait qu'il ait été inconnu et ignoré pendant plus de 300 ans¹⁹.

¹⁶ Cf. ELIZONDO, FIDEL, *Las Constituciones...*, 147.

¹⁷ [...] En effet, de 1536 à 1968, les Constitutions promulguées par l'Ordre (1552, 1575, 1608, 1643, 1909, 1925) se fondaient spirituellement, franciscainement et même matériellement sur celles de 1536. Et à tel point qu'elles n'y ajoutaient que peu de prescriptions concrètes (quelques-unes de plus en 1909 et 1925), provenant de l'évolution de la société elle-même ou des orientations papales à cet égard. ELIZONDO, FIDEL, *Las Constituciones...*, 147. [...] Les Constitutions des Capucins sont restées substantiellement inchangées de 1536 à 1968, date à laquelle, suite à l'impulsion de renouveau du Concile Vatican II, elles ont été soumises à un aggiornamento et un renouvellement radical au cours du Chapitre général extraordinaire de cette année-là. FREGONA, ANTONIO, *I frati Cappuccini nel primo secolo di vita (1536-1619). Approccio critico alle fonti storiche, giuridiche e letterarie più importanti* (Edizioni Messaggero Padova, 2006), 185.

¹⁸ [...] 44 documents du Magistère de Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI ; directives, instructions et diverses interventions de la CIVCSVA (Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique) et d'autres Dicastères du Saint-Siège, en plus de nombreux documents de la réforme liturgique post-68. POLLIANI, FRANCESCO, *Le Nuove...*, 22.

¹⁹ De la fin du XVIe siècle jusqu'en 1927, le texte des Constitutions de 1536 est resté inconnu. On pense même qu'elles n'ont jamais été imprimées. ELIZONDO, FIDEL, *Las Constituciones...*, 147.



12. La vitalité et la continuité de l'esprit des Constitutions de 1536, ainsi que la fidélité de l'Ordre à ce projet de vie, trouvent confirmation dans la révision constitutionnelle de 1974. Dans le texte révisé, composé de 183 paragraphes, on reconnaît 250 références explicites aux Constitutions de 1536, ce qui indique qu'au moins dans sa substance, les aspects les plus importants du premier document législatif restent valides²⁰. Il est indéniable que le programme de vie proposé par les premiers législateurs a été préservé et respecté au fil du temps, offrant à tout l'Ordre un critère solide et sûr pour reconnaître les caractéristiques fondamentales qui façonnent notre identité charismatique²¹.

13. Afin de favoriser un lien permanent entre les Constitutions de 1536 et le texte législatif actuel, deux travaux de recherche importants seront pris en considération. Le premier est une édition critique du texte constitutionnel de 1536, réalisée par les premiers législateurs dans un italien archaïque typique du XVI^e siècle²². Les auteurs proposent une traduction du vieux document en italien moderne. En plus de la traduction, ils présentent une organisation du matériel, respectant les chapitres originaux et les subdivisant en versets, ce qui n'est pas présent dans le document original. Les Constitutions de 1536 seront citées à partir de cette édition critique²³. Le second travail est une analyse détaillée du processus de mise à jour des Constitutions actuelles, depuis 1968 jusqu'à la promulgation du document législatif en 2013²⁴. L'auteur commente les nouveaux ajouts, l'élargissement et la modification des différents chapitres, la restructuration du matériel traditionnel et la division du document résultant en *Constitutions* et *Ordonnances*. Les Constitutions de 1536 sont citées dans ce commentaire, explicitement et implicitement, à plus de 39 reprises. La traduction des premières Constitutions de l'italien moderne vers l'espagnol a été réalisée par Fr. Fidel Elizondo²⁵, un texte qui sera cité dans ce travail.

14. La recherche du *proprium* capucin doit prendre en compte l'évolution des textes législatifs de l'Ordre ainsi que le développement historique de notre tradition capucine. Cependant, la priorité de cette recherche a un objectif plus modeste, à savoir identifier les caractéristiques fondamentales de notre style de vie en tant que projet, c'est-à-dire les traits spécifiques qui identifient les Capucins non seulement au sein de la famille franciscaine, mais aussi dans le contexte de la vie religieuse dans l'Église. Le *proprium* capucin serait, comme expliqué, un ensemble d'attitudes vitales, de manières d'agir et de réagir face aux événements de la vie quotidienne, de modes de relation avec Dieu, avec la création, avec soi-même et avec ses semblables, d'attitudes spécifiques envers les courants

²⁰ CARGNONI COSTANZO, CATALANO FILIPPO E SANTARELLI GIUSEPPE, *Le prime Costituzioni dei frati minori Cappuccini. Roma-S. Eufemia. In lingua moderna con note storiche ed edizione critica (L'Italia Francescana, Roma, 1982)*, 216-220.

²¹ [...] Les Constitutions capucines de 1536, rédigées huit ans seulement après la promulgation canonique de la nouvelle réforme, peuvent être considérées comme l'expression la plus authentique de la spiritualité franciscaine telle qu'elle fut vécue aux premiers temps de la famille naissante. C'est pourquoi toute la tradition de l'Ordre, consciemment ou inconsciemment, les a profondément respectées, et leur empreinte est restée profondément marquée au fil des siècles. Même si certaines de leurs normes disparaissent et d'autres émergent, leurs fondements demeurent radicalement inchangés. ELIZONDO, FIDEL, *Estructura y lenguaje de las Constituciones capuchinas de 1536*, in: *Laurentianum* 24 (1983): 283.

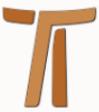
²² [...] Le texte original est écrit dans un italien archaïque et contient des mots répétés, des phrases mal formulées et des changements de sujet dans le même paragraphe.. RODRÍGUEZ GARCÍA, JESÚS-LUCAS, *Las Constituciones...*, 169.

²³ CARGNONI, COSTANZO, *Le prime Costituzioni*

²⁴ POLLIANI, FRANCESCO, *Le nuove Costituzioni....*

²⁵ ELIZONDO, FIDEL, *Las Constituciones....*





culturels du moment historique et, en définitive, une manière concrète de vivre l'Évangile et la spiritualité franciscaine. Comprendre, incarner et actualiser le *proprium* capucin est une façon de raviver la flamme de notre charisme et de redécouvrir notre identité charismatique..

15. Les Constitutions de 1536 contiennent le noyau fondamental qui configure le *proprium* capucin, un noyau qui apparaît dispersé dans ses chapitres. Il est difficile de trouver une exposition systématique et organisée des caractéristiques qui définissent notre identité capucine, ce qui rend nécessaire de rassembler les intuitions disséminées dans le document et de les regrouper en thèmes afin d'en mieux comprendre la signification. Pour éviter une disposition arbitraire du *proprium* capucin, nous prendrons en considération le parcours spirituel de saint François d'Assise, tel qu'il est exposé dans ses écrits, notamment dans le *Testament* ou dans certaines hagiographies, en cherchant à identifier dans la vie du Saint une clé de lecture permettant de saisir les fondements de l'inspiration originelle, une inspiration qui, à son tour, rend compréhensibles les intentions et les finalités des fondateurs de la tradition capucine.

16. Comprendre l'esprit des Constitutions de 1536 signifie identifier avec une clarté suffisante l'intention et le but des premiers Capucins, ce qu'ils recherchaient, qui étaient leurs modèles de vie, comment ils ont réussi à traduire tout cela en modes concrets de vie et comment ils ont conçu un projet de vie commune qui est devenu un parcours de sainteté éprouvée, comme en témoignent les bienheureux et les saints de notre famille religieuse. Revenir, récupérer et actualiser les intentions et les finalités des premiers Capucins est une tâche urgente pour l'ensemble de l'Ordre si l'on souhaite rester fidèle à l'inspiration originelle de son identité charismatique et si l'on aspire à raviver la flamme de son charisme dans le contexte actuel historique et culturel. Une célébration du cinquième centenaire de notre Réforme qui ignorerait ce retour nécessaire aux sources risquerait de se transformer en une fête bruyante et pompeuse, oubliant la véritable raison de cette célébration.

17. Les caractéristiques fondamentales qui constituent notre identité charismatique sont disséminées dans l'ensemble du document législatif de 1536. Par la suite, nous chercherons à saisir les intentions et les finalités des premiers législateurs, en les regroupant en traits d'identification qui seront désignés avec les mêmes mots utilisés dans les premières Constitutions. La signification de ces traits d'identification sera déduite des numéros de référence, qui appartiennent à différents chapitres selon la structure du document original, mais qui font partie d'une matrice de sens commune. L'articulation de ces traits d'identification ou caractéristiques fondamentales constitue l'identité charismatique ; par conséquent, ils ne peuvent pas être compris isolément ou séparément. Chaque caractéristique est une partie essentielle de l'ensemble charismatique.

18. Voici quelques lignes directrices méthodologiques pour la lecture du matériel suivant. Les documents Constitutionnels seront indiqués par l'année de promulgation en italique, suivie du numéro et du verset correspondant. Voici un exemple : *1536, 22, 1*. Les Constitutions de 1536 seront désignées comme les *premières Constitutions*, et celles actuelles comme les *dernières Constitutions*. Les références bibliographiques consultées seront indiquées en notes de bas de page.



Les mots ou idées transcrits des sources seront en italique, tout comme les mots destinés à mettre en évidence certaines idées. La liste des abréviations et les informations complètes sur la bibliographie consultée se trouvent à la dernière page de cette œuvre.

Conformité au Christ

19. Le mot « *conformité* » n'apparaît qu'une seule fois dans les Constitutions anciennes, précisément dans le deuxième chapitre, qui décrit les exigences pour ceux qui souhaitent entrer dans l'obéissance, dans le contexte de la *sequela Christi*. Le thème de la suite de Christ, quant à lui, apparaît clairement dans le premier chapitre des Constitutions anciennes, en accord avec ce qui est établi dans le premier chapitre de la *Première Règle*. Pour comprendre la signification du terme « *conformité* » dans les Constitutions anciennes, il faut considérer ce que signifie pour François suivre Jésus.

20. Suivre les traces de Jésus est une expression utilisée par François pour désigner le processus continu d'intégration dans sa vie des enseignements et des attitudes proposés par Jésus à ses disciples, comme l'écrit l'apôtre Jean: "*Celui qui déclare demeurer en lui doit, lui aussi, marcher comme Jésus lui-même a marché*". Apprendre à vivre comme lui, c'est suivre Jésus. La référence à François en tant qu'« imitateur » du Christ apparaît à deux reprises dans les premières Constitutions et indique que, pour les premiers Capucins, François est le modèle de la véritable suite du Christ. Le terme « *conformité* », est donc employé pour désigner l'authenticité de la suite du Christ vécue par saint François, une suite qui constitue un critère pour le processus de conformité à Christ que chaque Capucin doit réaliser dans sa vie.

21. L'étymologie du terme « *conformité* » se réfère au processus de *donner une forme* à un modèle ou à un point de référence. La conformité évoquée dans le document législatif suggère que les frères aient devant eux un point de repère, en l'occurrence Jésus, et qu'ils s'efforcent d'organiser leur vie autour de ce modèle. Dans les premières Constitutions, le terme « *modèle* » n'apparaît pas ; cependant, le mot « *miroir* » revêt une signification similaire et fait explicitement référence à Jésus, *que les pauvres frères de Saint François ont choisi de suivre*. Pour les premiers Capucins, suivre Jésus signifiait se conformer totalement à sa vie, c'est-à-dire adopter ses enseignements et son mode de vie spécifique²⁶.

²⁶ [...] Plus précisément, la « *vie selon la forme du Saint Évangile* » que François reconnaissait comme révélée par le Seigneur à travers les trois passages de l'Évangile et donnée par le Seigneur, se concrétise désormais selon les aspects suivants : l'accueil des autres comme des frères par le Seigneur ; la distribution de tous ses biens aux pauvres ; une vie de « *pèlerins et d'étrangers* », « *joyeux parmi les humbles et les méprisés* », c'est-à-dire de « *mineurs* », au sens d'être soumis à tous, placés au plus bas de la société et exposés à l'humiliation ; les activités de prédication ; les activités contemplatives, généralement dans des lieux retirés ; le travail, pour subvenir à ses besoins de ses propres mains comme les pauvres, et le recours à l'aumône quand c'est nécessaire. CHIAPETTI DARIO, *San Francesco stigmatizzato. La novità materno-sacerdotale della creatura* (Edizioni Biblioteca Francescana, Milano, 2024), 70.



22. L'expression « *suivre le Christ* » n'apparaît qu'une seule fois dans les Constitutions ultérieures, dans le contexte de notre vie de pauvreté. Le verbe « suivre », lorsqu'il se réfère à Christ, est plus fréquemment utilisé. Un phénomène similaire se produit avec l'expression « *conformité au Christ* », qui n'est mentionnée qu'une seule fois dans le cadre de notre vie de pénitence. L'invitation à se conformer à la vie de Jésus apparaît également dans le chapitre consacré à la formation des frères. Le terme « miroir », en référence à Christ, figure trois fois dans les Constitutions initiales ; dans les Constitutions suivantes, il n'apparaît qu'une seule fois. Le terme « configuration » revêt le même sens que celui de « conformité » et est aujourd'hui plus couramment employé par les spécialistes de la spiritualité franciscaine²⁷.

23. La pierre angulaire sur laquelle reposent la spiritualité franciscaine et la tradition capucine est sans aucun doute la suite du Christ, entendue comme une conformité permanente à Lui²⁸. Les premières Constitutions présentent la Règle de saint François comme le miroir dans lequel contempler la perfection évangélique, c'est-à-dire un chemin spirituel qui conforme celui qui l'observe à la vie du Christ, en rappelant que *le Frère Mineur doit être le miroir de toutes les vertus, en particulier de la pauvreté* ; il doit donc reproduire en toute chose la forme de vie de Jésus. Sans cette pierre angulaire, toute la vie d'un Capucin manque de consistance et peut difficilement être soutenue dans le temps.

Conformation avec François

24. Une lecture attentive des premières Constitutions permet de découvrir le respect, l'admiration, la vénération et le profond attachement que les premiers Capucins nourrissaient pour la personne de François. « Notre Père, tout divin », « notre Mère bien aimée », « Notre Séraphique, tout catholique, apostolique et divin », « notre Père infiniment bon », « notre saint Père », « Notre très doux Père », sont quelques-unes des expressions avec lesquelles les premiers Capucins se référaient à Saint François, le reconnaissant comme règle, norme et exemple, véritable imitateur du Christ.

25. Le parcours spirituel de saint François est présenté dans les premières Constitutions comme la clé pour vivre fidèlement la Règle franciscaine et, à travers celle-ci, l'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est dans ce contexte que le *Testament* du Père Séraphique revêt une signification particulière, car il constitue le commentaire vivant que les premiers Capucins utilisaient comme point

²⁷ [...] En effet, tandis que le disciple baptisé choisit de « *vivere de Lui* » et s'engage à faire sienne la vie du Christ, le religieux choisit d'imiter « le style de vie de Jésus », de faire sienne la même forme assumée par le Christ, de suivre et de représenter dans la communauté chrétienne et dans le monde le Christ vierge, pauvre et obéissant. POLLIANI, FRANCESCO, *Le Nuove...*, 66.

²⁸ [...] Les Constitutions des Capucins, dans le texte que nous avons utilisé, comportent 152 numéros. Elles mentionnent explicitement le Christ à 127 reprises, réparties dans le titre, le prologue et 78 numéros, plus le dernier (n° 152), qui lui est entièrement consacré. Cela démontre comment la doctrine et la vie du Sauveur constituent l'essence la plus pure et la plus radicale de la spiritualité capucine. ELIZONDO, FIDEL, *Cristo y San Francisco en las Constituciones capuchinas de 1536*, in: *Laurentianum* 24 (1983), 93.





de référence pour vivre en véritables franciscains et disciples de Jésus²⁹. Neuf références au Testament de saint François apparaissent dans les premières Constitutions, toutes visant à rappeler des aspects fondamentaux de la vie franciscaine et évangélique. Le Testament est donc la clé herméneutique adoptée par les premiers Capucins pour rester fidèles à la Règle de saint François et, à travers elle, à l'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi s'exprime le texte législatif :

[...] Nous accueillons le Testament en explication et exposition spirituelles de la Règle. Car saint François l'écrivit pour que la Règle que nous avons promis d'observer soit mieux et plus catholiquement mise en pratique.

26. L'importance du Testament s'explique par le fait qu'il constitue le témoignage vivant, en première personne, de Celui que les premiers Capucins vénéraient avec une admiration particulière et en qui ils contemplaient la *présence vivante* de Jésus. François avait été pour eux non seulement un véritable disciple du Christ, mais aussi le point de référence incontournable pour façonner leur propre *sequela*, car c'est à travers lui que Jésus parlait :

[...] Afin d'observer plus purement, saintement et spirituellement notre Règle si claire, nous ordonnons de renoncer à toutes les gloses et explications humaines, inutiles, nuisibles et relâchées, car elles rejettent la Règle loin du pieux, juste et Saint Esprit du Christ notre Seigneur qui parlait en saint François.

27. Cette identification complète entre Jésus et François, que les premiers Capucins contemplaient et admiraient, s'inscrit dans une pieuse tradition qui puise ses racines historiques dans la vie même du saint fondateur et qui, au fil du temps, s'est incarnée dans le *Livre des Conformités*, œuvre écrite par Bartolomeo de Pise et approuvée par le Chapitre Général d'Assise en 1399³⁰. Ce livre présente la vie de saint François en pleine conformité avec celle du Christ, établissant même des parallèles précis entre les vies des deux personnages. Le *Livre des Conformités* est explicitement cité dans les premières Constitutions, ce qui pourrait expliquer l'importance vitale de la conformité au Christ et à François que les premiers Capucins souhaitaient articuler dans leur projet de vie. Voici comment cela est exprimé dans les premières Constitutions :

[...] Nous serons les enfants de saint François, si nous vivons comme lui. Que chacun s'évertue dès lors à imiter notre père, ou plus justement, notre Seigneur Jésus-Christ en lui. Il nous a été donné comme règle, norme et exemple

²⁹ [...] Avec la Règle, le testament du Père Séraphique est l'écrit favori des premières générations de Capucins. Pour le fondateur, ce document ne constitue pas une autre Règle ; il est simplement un rappel, une exhortation, un avertissement pour sa meilleure observance. ELIZONDO, FIDEL, *Las Constituciones...*, 165.

³⁰ [...] Après l'Évangile, la Première Règle et le Testament, le Livre des Conformités est (pour nous, sans aucun doute) la principale source utilisée par les éditeurs du texte de 1536. Il rassemble tout ce que les sources et chroniques anciennes ont écrit d'un certain niveau sur saint François. Il souligne le parallélisme entre la vie et la doctrine du Christ et celles du saint patriarche, en l'incarnant dans quarante fruits ou similitudes. Il constitue une véritable encyclopédie sur le sujet. Il connut un grand succès, notamment après la première édition, publiée à Milan en 1510, suivie d'une autre, également publiée dans cette ville en 1513. Il contient de nombreux écrits du fondateur et d'abondantes citations des légendes de *Celano et de saint Bonaventure, des Trois Compagnons, du Miroir de la Perfection, des Petites Fleurs et d'autres légendes anciennes*. ELIZONDO, FIDEL, *Las Constituciones...*, 156-157.





28. Les premiers Capucins interprétaient la conformité de François au Christ comme un miroir de leur conformité au saint fondateur. Le but des premières Constitutions était de concevoir un mode de vie aussi proche que possible du chemin historique et spirituel du saint, permettant aux frères de se conformer à lui et, par son exemple, au Christ. Se conformer à François équivalait à se conformer au Christ³¹. L'un des paragraphes des premières Constitutions exhorte explicitement à la conformité au fondateur, une *conformité* qui n'est pas mentionnée dans les Constitutions successives.

[...] pour que nous soyons plus éveillés à la prière, plus conformes au séraphique père qui eut souvent pour couche la terre, pour couche la terre nue, plus conformes surtout au Christ, principalement dans le désert, Lui, Saint parmi les saints, qu'aucun frère à moins d'être malade ou très faible, ne dorme sur autre chose que des planches nues, des nattes, du jonc, du genêt, de la paille, du foin. Que personne ne s'enveloppe dans des capes de peau pour dormir.

29. Cette conformité à François était comprise comme une médiation pour la conformité au Christ. Le parfait imitateur du Christ, appelé *alter Christus* par les hagiographes, était la voie sûre qui conduirait les premiers Capucins à une véritable conformité au Christ. Cette reconnaissance pourrait expliquer l'admiration et la vénération des premiers Capucins envers la personne de François, ainsi que leur zèle à devenir ses fidèles imitateurs. Tout comme François était appelé *alter Christus* en raison de l'authenticité de sa suite du Christ, le Capucin, fidèle à cette même suite, pouvait être appelé *alter Franciscus*³².

La Pénitence

30. Le Testament de saint François commence par une allusion claire à la pénitence, qui apparaît étroitement liée au péché : « *Voici comment le Seigneur me donna, à moi frère François, la grâce de commencer à faire pénitence. Au temps où j'étais encore dans les péchés* ». L'étymologie du mot « pénitence » est associée à l'expérience du repentir, de la douleur, de la souffrance et du besoin de réparation, expériences souvent liées à la réalité du péché. Les premières Constitutions établissent la même relation entre péché et pénitence :

[...] Nous ordonnons encore que pour les fautes réservées par le Droit, les coupables recourront, le plus tôt possible avec discrétion et commodité, en toute humilité, à leurs vicaires à qui ils peuvent et doivent se confier. Les supérieurs, s'ils les voient vraiment contrits et

³¹ [...] Ce sont là les arguments fondamentaux par lesquels les Constitutions proposent simultanément le Christ et saint François, de manière à imprégner la vie et l'activité des frères, puisque le Christ, avec sa vie et son Évangile, et saint François, avec sa vie, sa règle et son testament, forment la structure substantielle de la spiritualité authentique du capucin. ELIZONDO, FIDEL, *Cristo y San Francisco*, 115.

³² Cf. SOTELO, ANEL, *Una historia de barbas y capuchas. La desconstrucción de la figura de san Francisco por los frailes capuchinos. Siglos XVII-XVII*. Instituto colombiano de antropología e historia (2017), 280.





humbles, fermement disposés à s'amender et à accepter la pénitence méritée les accueilleront avec douceur comme le Christ notre vrai Père et Pasteur le faisait

[...] En imposant une pénitence, les frères auront toujours en vue le salut et non la perte de l'âme et de la réputation du pauvre frère. Qu'aucun ne se scandalise, n'humilie, ne fuie ou n'ait en horreur.

31. La pénitence est un moyen nécessaire pour atténuer les conséquences douloureuses du péché, comme le suggèrent les citations précédentes, péché qui, selon la Lettre de Jacques, serait expliqué par la présence de la *concupiscence* :

[...] Chacun est tenté par sa propre convoitise qui l'entraîne et le séduit. Puis la convoitise, convoitise et enfante le péché, et le péché, arrivé à son terme, engendre la mort.

32. Le verbe « concupiscere » se réfère à un désir ardent ou à une aspiration intense que l'être humain éprouve comme une force née du plus profond de lui-même, le poussant à le satisfaire, même si cela peut nuire à lui-même ou aux autres. Le péché, selon l'enseignement de l'apôtre, concerne les conséquences de ces désirs incontrôlés. La même relation entre la concupiscence et le péché est établie dans les lettres que François adresse aux fidèles :

[...] Et tous ceux qui ne vivent pas en pénitence, qui ne reçoivent pas le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, et qui se livrent aux vices et aux péchés, marchent selon la mauvaise concupiscence et les mauvais désirs de leur chair, et ne maintiennent pas ce qu'ils ont promis au Seigneur, et servent corporellement le monde avec les désirs charnels, les préoccupations du monde et les soucis de cette vie : capturés par le diable, dont ils sont les fils et dont ils accomplissent les œuvres (cf. Jn 8,41), ils sont aveugles, car ils ne voient pas la véritable lumière, notre Seigneur Jésus-Christ.

33. Selon François, l'absence de pénitence signifierait être soumis à la concupiscence et aux désirs malveillants. Les *vices et les péchés*, suivant la dynamique présentée par l'apôtre Jacques, se réfèreraient à la matérialisation de la concupiscence. Dans cette perspective, la pénitence pourrait être comprise comme une médiation nécessaire pour neutraliser la force de la concupiscence elle-même et prévenir l'émergence du péché. Les anciennes Constitutions proposent quelques recommandations pour neutraliser ses passions et éviter les situations peccamineuses :

[...] Le propre des vrais religieux et des serviteurs du Christ est de fuir et ce qui est, à l'évidence, mal et péché, et ce qui petit en revêtir l'apparence. Que les frères n'aillent ni dans les monastères ni en aucune maison de religieuses vivant en communauté sans la permission du Vicaire Provincial



[...] Qu'ils fassent une incessante violence à leurs propres passions et inclinations mauvaises. Notre Sauveur l'atteste : Le Royaume des Cieux souffre violence et les violents seuls le ravissent, à savoir ceux qui se font violence à eux-mêmes

34. La pénitence est indispensable pour se libérer de la tyrannie de ses passions et se préparer intérieurement à une véritable conformité au Christ. Le binôme pénitence-conversion, présent dans les premières Constitutions et développé plus en détail dans les suivantes, exprime cette double dimension du caractère pénitentiel de notre mode de vie : maîtriser ses passions afin de se conformer au Christ. Si la pénitence a été identifiée à des pratiques de mortification ou à des interventions violentes sur le corps, l'intention des fondateurs de la tradition capucine, tout en reconnaissant ces pratiques, était avant tout liée au dessein de libérer le cœur des frères de tout ce qui empêche leur conformité au Christ. La pénitence n'a donc qu'un seul but : préparer les frères à l'authentique conformité au Christ, en suivant l'exemple de saint François. Dans les premières Constitutions nous pouvons lire :

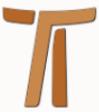
[...] Comportons-nous donc en hommes virils et ne doutons pas de nos forces. Car le Père très bon, notre Créateur , qui nous appelle à l'accomplissement de la perfection évangélique connaît notre condition fragile de créature. Il nous fortifiera de son appui et de ses dons célestes en telle abondance que, surmontant tous les obstacles, nous pourrons non seulement obéir à son très doux Fils mais aussi l'imiter et le suivre avec grande joie et simplicité de cœur, dépréciant souverainement tous les biens visibles et temporels et désirant ardemment les réalités divines et éternelles.

35. Les pratiques pénitentielles, qu'il s'agisse de disciplines, de mortifications ou de jeûne, d'œuvres de miséricorde, de la célébration du sacrement de la Réconciliation ou d'actes pénitentiels communs, ont toutes un but unique : libérer le Capucin de toute concupiscence ou désir mauvais, source de tout péché, et préparer sa vie intérieure à devenir une demeure digne où puisse résider le mystère de Dieu. Sans cette conception de la pénitence, il est difficile pour le frère de se préparer à être habité par Dieu et d'entamer un processus de conformité au Christ. La pénitence constitue donc une condition nécessaire pour la conformation au Christ, une conformation qui présuppose, en même temps, un vide permanent de soi-même — c'est-à-dire des vices et des péchés qui enferment la personne dans ses préoccupations égoïstes et empêchent la négation de ses désirs. Comme le dit saint François, cela revient à empêcher la préparation d'un lieu favorable afin que Dieu puisse prendre possession de la personne et gouverner sa vie.

36. La *soumission du corps*, telle qu'elle est expliquée par François dans la dixième admonition, constitue une référence claire à la pénitence franciscaine et capucine. Pour François, le mot « corps » revêt une connotation semblable au terme « sarx » utilisé par saint Paul dans certaines de ses lettres³³, désignant ces inclinations qui concentrent l'être humain sur lui-même et le poussent à rechercher sa

³³ [...] La chair n'est pas seulement le corps physique, mais aussi la disposition de l'être humain à agir selon ses pulsions égoïstes. Vivre selon l'Esprit implique de surmonter cette inclination par la foi en Christ. Cf. PIÑERO, ANTONIO, *San Pablo: El hombre y su obra*, (Herder, Barcelona, 2015), 150-170.





propre satisfaction, même si cela implique de s'éloigner de Dieu, de se nuire ou de nuire aux autres. François considère le corps — c'est-à-dire l'ego exalté et égocentrique — comme le seul ennemi qui s'oppose à Dieu ; il exhorte donc à la soumission, c'est-à-dire à la maîtrise de ses passions³⁴. La pénitence consisterait à apprendre à soumettre le corps et à se libérer de la tyrannie de sa propre concupiscence. Cette lutte intérieure de chaque pénitent entre vices et vertus est synthétisée par François de manière simple dans sa vingt-septième admonition, reflet de l'ambiguïté qui caractérise la vie intérieure de tout être humain.

Vie érémitique

37. Dans les premières Constitutions, les éléments qui caractérisent la vie érémitique se retrouvent disséminés tout au long du texte : la cellule ou petite cellule, le silence, la solitude, la prière, la quiétude spirituelle et la contemplation. Tous ces éléments ne se réfèrent pas seulement à la Règle de Saint François pour les ermitages, mais aussi à l'ancienne tradition des Pères du désert, ces premiers anachorètes et cénobites qui ont donné naissance à la vie monastique en Orient comme en Occident. Le *désert*, d'où dérive le terme « ermite » ou « ermitage », était pour les Pères du désert le lieu privilégié pour rencontrer Dieu, comprendre ses passions et maîtriser sa propre vie. Dans ce contexte, la cellule représentait un moyen essentiel pour se laisser rencontrer par Dieu et lui permettre de gouverner la vie de ceux qui le cherchaient dans le désert. L'un des aphorismes des Pères du désert résume la conviction des premiers ermites chrétiens :

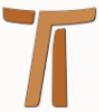
[...] *Un frère vint à Scète pour rendre visite à Abba Moïse, lui demandant une parole. L'Ancien lui dit : « Va, assieds-toi dans ta cellule, et ta cellule t'enseignera tout. »*³⁵.

38. L'ancienne tradition des Pères du désert se manifeste non seulement dans les écrits de saint François d'Assise, mais également dans les premières Constitutions des Capucins. C'est pourquoi, la référence à la vie érémitique n'est pas un élément étranger à la tradition capucine ; bien au contraire, elle constitua le premier nom de la Règle, à savoir les *Ordonnances des Frères Mineurs appelés à la vie érémitique*. La vie érémitique, façonnée par la solitude, le silence, la quiétude, le retrait volontaire, la prière et la contemplation, sera le cadre général qui nous permettra d'identifier les caractéristiques fondamentales définissant la vie spirituelle des fondateurs de la tradition capucine. Dans les premières Constitutions, on en trouve un nombre qui pourrait être considéré comme une véritable synthèse de ce que signifiait pour les premiers Capucins la vie érémitique :

³⁴ [...] L'ennemi n'est pas tant le corps, mais plutôt l'égoïsme, l'amour-propre et la volonté perverse de l'homme charnel. C'est cet ennemi qu'il faut dominer comme un prisonnier, voire le tenir en haine. François a donné précisément cette interprétation au terme « corpus » au verset 4 de l'Admonition 7. Ici aussi, il est clair que « corpus » est utilisé explicitement pour désigner le « moi égoïste ». GNIECKI, CZESLAW, *Visione dell'uomo negli scritti di Francesco d'Assisi*, (Edizioni Antonianum, Roma, 1987), 154.

³⁵ ELIZALDE, MARTIN, *Los Dichos de los Padres. Colección alfabética de los Apotegmas I y II*, (Ediciones Paulinas, Sevilla, 1986), V. II, 30.





[...] Si c'est commodément possible, on disposera en chacun de nos lieux de vie d'une ou deux petites cellules séparées de l'habitation commune des frères et isolées dans la forêt ou un endroit qui leur est concédé afin que, si l'un ou l'autre voulait mener la vie solitaire, il puisse – avec l'accord de son Supérieur s'y retirer en toute quiétude. Il y mènera une vie de prière et se vouera totalement à Dieu comme les anges, selon ce que l'Esprit lui inspirera. Pour qu'il puisse en paix se réjouir en Dieu, personne ne lui parlera durant ce temps, sauf le père spirituel. Il sera pour lui telle une mère qui lui fournira le nécessaire conformément au désir de notre séraphique Père rapporté par le Livre des Conformités

Silence et solitude

39. Le silence et la solitude constituent deux attitudes fondamentales de ceux qui ressentent l'impulsion de chercher Dieu dans l'intimité de leur vie. L'étymologie du mot silence, dérivé du verbe *silere*³⁶, renvoie au geste de fermer volontairement les lèvres pour ouvrir les oreilles, car on souhaite écouter la voix de Dieu qui murmure dans l'intime, dans le cœur. La solitude, quant à elle, indique un mouvement locatif permettant à celui qui prie de prendre ses distances avec les autres afin d'être avec lui-même, comme le suggère le substantif *solus*, dont dérive le mot solitude. Pour écouter Dieu avec attention, les premiers ermites égyptiens se retiraient du bruit et de la confusion des grandes villes et s'enfonçaient dans le désert, un lieu dépeuplé qui leur permettait de cultiver le silence et la solitude. Depuis lors, le *désert* est devenu un symbole de la rencontre entre Dieu et l'homme, une rencontre qui transforme radicalement la personne.

40. Dans les premières Constitutions, il y a une référence claire au désert, non pas pour indiquer un retrait permanent des villes où les frères prêchent, offrent des services ou mendient, ni pour mener une vie d'anachorète au sens strict, mais pour cultiver une relation avec Dieu qui leur permette de puiser en Lui leur nourriture et de revenir à leurs activités remplis de Sa présence. Ce retrait temporaire diffère du retrait permanent propre à ceux qui ont choisi la vie monastique et témoigne de l'équilibre entre vie spirituelle et vie active, souhaité et encouragé par les premiers Capucins. Cela est compris dans la section suivante des premières Constitutions :

[...] Et si, à cause de la fréquentation des séculiers, ils sentent faiblir leur esprit, qu'ils reviennent à la solitude, et s'y tiennent jusqu'à ce que, remplis de Dieu, l'élan les pousse à répandre sur le monde les grâces divines. Vivant de la sorte, alternativement le rôle de Marthe et de Marie, ils suivront le Christ en sa vie mixte de prière sur la montagne et de prédication dans le Temple, Lui qui descendit du ciel sur terre pour sauver les âmes.

³⁶ Cf. COROMINAS, JOAN, *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico*, vol. V, (Editorial Gredos, Madrid, 1997), 246.



41. La prière, comme il ressort du texte constitutionnel, serait liée à un contexte relationnel et ferait référence à un double lien, c'est-à-dire avec Dieu et avec ses semblables. Il convient de noter la référence au *mont* et au *Temple*. On monte sur la montagne pour rencontrer Dieu et on descend au Temple pour rencontrer ses semblables et partager avec eux les grâces divines reçues. La prière, donc, était conçue comme une médiation qui aurait permis aux premiers Capucins de cultiver leur relation personnelle avec Dieu et, ainsi, d'établir des relations miséricordieuses avec leurs semblables. Telle est l'affirmation des premières Constitutions :

[...]De crainte que, prêchant aux autres, ils ne soient eux-mêmes réprouvés, ils se retireront de temps en temps de la fréquentation des foules et, en compagnie du très doux Sauveur, ils graviront la montagne de la prière et de la contemplation. Ils s'évertueront à se laisser embraser comme des Séraphins du feu de l'amour divin de telle sorte qu'étant eux-mêmes brûlants, ils puissent réchauffer les cœurs.

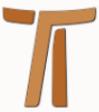
42. Le silence et la solitude sont des conditions nécessaires pour nourrir l'esprit de prière, c'est-à-dire pour cultiver une relation intime et personnelle avec Dieu qui permette au Capucin de se laisser remplir et gouverner par Lui. Le but fondamental de la prière, au-delà du type de supplications, de litanies, de jaculatoires ou de prières avec lesquelles on l'identifie habituellement, serait celui de cultiver une relation intime et personnelle avec le mystère de Dieu. Cela est suggéré par l'insistance des premières Constitutions sur la culture du silence et de la solitude comme conditions pour une rencontre authentique et personnelle avec Dieu. Dans notre relation avec Dieu, nous sommes appelés à écouter davantage et à parler moins, car « Tu n'as pas besoin de notre louange... nos hymnes de bénédiction n'augmentent pas ta grandeur », comme l'affirme le Préface Commune IV du Missel Romain, ou comme recommandaient les premiers législateurs Capucins : « C'est pourquoi nous exhortons tous nos frères à ne jamais être oisifs, ni à gaspiller leur temps en choses peu ou rien importantes, ni en paroles vaines ou inutiles. »

L'oraison mentale

43. Une référence explicite à la prière mentale se trouve tant dans les Constitutions anciennes que dans celles qui lui ont succédé. Elle est désignée comme « maîtresse spirituelle des frères » et son but y est clairement établi : adorer le Père éternel en esprit et en vérité, *nous conduire à un esprit de véritable adoration, et nous unir intimement au Christ*. Malgré ces indications, les documents constitutionnels n'expliquent pas de manière claire ce qu'est la prière mentale, comment elle se pratique, ni quelles sont les conditions pour sa mise en œuvre. Étant donné l'importance de la prière mentale dans la tradition capucine, il est opportun d'essayer de répondre à ces questions en se référant aux Constitutions anciennes, aux écrits de saint François d'Assise, ainsi qu'à l'Écriture Sainte.

44. *Écoute, Israël : le Seigneur notre Dieu est le seul Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces. Que ces paroles que je te dis aujourd'hui*





pénètrent dans ton esprit. L'aspect fondamental de ce commandement est la relation d'Israël avec son Dieu, exprimée en termes d'amour total ; d'où la référence explicite au cœur, à l'âme et à toutes ses forces. Ce commandement, selon le texte, doit pénétrer *l'esprit*, c'est-à-dire la faculté humaine de penser, discerner, désirer et se souvenir. En définitive, l'esprit, qui coïncide avec la signification hébraïque du mot « cœur », se réfère à la conscience, à la volonté et à l'intentionnalité de l'être humain. Dans sa relation avec Dieu, l'être humain doit consciemment et volontairement laisser toutes ses facultés être imprégnées par Lui, condition indispensable pour que les intentions humaines soient gouvernées par la volonté divine.

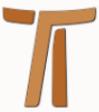
45. La prière mentale, telle que déduite de ce qui précède, concerne une disposition complète de la personne qui prie à se laisser habiter tout entière par la présence mystérieuse de Dieu. Cette inhabitation divine doit être désirée et acceptée par l'être humain ; ainsi, la conscience, la volonté et l'intention doivent être alignées dans ce même but. Une relation authentique et significative avec Dieu [l'oraison] ne serait pas possible si l'être humain ne disposait pas pleinement [l'esprit] pour cette relation³⁷. Cela semble correspondre à la conception de saint François d'Assise lorsqu'il exhorte ses frères dans la Première Règle:

[...] Soyons donc tous très vigilants, frères: que l'attrait d'une récompense à obtenir, d'un travail à faire, ou d'un avantage quelconque ne vienne pas pervertir et disputer au Seigneur Dieu notre esprit et notre cœur. Dans la sainte charité qu'est Dieu, je prie tous mes frères, les ministres et les autres, de s'employer du mieux qu'ils pourront à supprimer tout empêchement, à rejeter tout souci et tout tracas, pour servir, aimer, adorer et honorer le Seigneur dans la pureté de leur cœur et de leur esprit, car c'est là ce que lui-même désire par-dessus tout. 27 Faisons-lui donc toujours, en nous, un temple et une demeure: pour lui, le Seigneur Dieu tout puissant, Père, Fils et Saint-Esprit.

46. François met en garde contre le risque de perdre ou de détourner l'esprit et le cœur de ce qui est le plus important, c'est-à-dire préparer une demeure au Seigneur Dieu, sous prétexte de préoccupations ou d'activités qui éloignent les frères et sœurs de l'esprit de prière et de dévotion. Ce que le Seigneur recherche, selon François, c'est la disponibilité de l'être humain afin que Dieu habite en lui ; d'où la référence à un cœur pur et à une pensée pure. Servir, aimer, honorer et adorer le Seigneur Dieu sont des actions qui découlent spontanément de l'être humain lorsqu'il expérimente une plénitude de la présence divine. La prière mentale serait donc davantage une disposition intérieure de la personne à se laisser habiter par Dieu qu'une série d'activités, mentales ou verbales, pour penser à Lui ou s'adresser à Lui. Cela semble être le message des premières Constitutions:

³⁷ [...] L'oraison est la grâce d'une vocation dans l'Esprit de Jésus à vivre le premier commandement de Dieu. L'oraison, c'est être avec le Seigneur, dans le Seigneur et pour le Seigneur : elle concerne, implique et captive la personne tout entière, l'engageant pleinement et la comblant de plénitude et de béatitude ; elle la conduit même à vivre l'amitié avec le Seigneur. Orientée vers le Dieu Un et Trine, elle constitue le sens de la vie du frère et toute son existence en elle. DE FILIPPIS, CARMINE ANTONIO, *L'orazione...*, 52.





[...] *Se souvenant que la prière n'est rien d'autre qu'un cœur à cœur avec Dieu, et que celui qui prie seulement de bouche ne prie pas vraiment, les frères s'appliqueront à l'oraison mentale. En conformité avec l'enseignement du Christ, notre excellent maître, ils adoreront le Père éternel en esprit et en vérité, s'évertuant avec soin à éclairer leur entendement, à embraser leur cœur d'ardentes aspirations beaucoup plus que d'articuler des mots.*

47. La qualification mentale associée à l'oraison a été reliée à l'exercice de l'imagination, de la pensée et de la créativité, en fin de compte, à la dimension cognitive de l'être humain. Cette tendance s'expliquerait par l'influence de la *lectio divina* codifiée au XII^e siècle par Guigo II, moine cistercien, structurée en quatre moments bien définis : la lecture d'un texte biblique [*lectio*], la réflexion sur le texte [*meditatio*], la prière inspirée par le texte [*oratio*] et la résonance dans le cœur [*contemplatio*].³⁸ La *meditatio*, entendue comme réflexion, c'est-à-dire comme exercice des facultés cognitives, implique d'imaginer de manière créative la scène décrite dans un texte biblique, de s'y insérer et de vivre l'expérience de ce que les personnages vivent, ressentent, disent ou font³⁹.

48. L'oraison a été influencée par la *lectio divina*, s'associant à la dynamique de la *meditatio* et, dans de nombreuses occasions, s'identifiant avec elle. Malgré l'importance que la *meditatio* représente pour la vie de prière des croyants, elle peut aussi devenir une distraction, dans le sens de ne pas savoir poser de limites à l'imagination créative et, ainsi, négliger le but de la prière. L'oraison mentale capucine, plus qu'un exercice de nos facultés cognitives, est une disposition totale du frère afin que le Seigneur Dieu illumine son esprit et enflamme son cœur, comme le suggèrent les anciennes Constitutions. Pour que cela soit possible, le Frère Capucin doit cultiver le silence et la solitude, conditions nécessaires pour renforcer sa relation avec Dieu et permettre à Lui d'être le seul protagoniste de sa vie.

49. La prière de François devant la croix de San Damiano offre des éléments pour comprendre la signification de la prière mentale. Demander la lumière, *viens éclairer*, implique un état d'obscurité, de confusion et de désorientation ; cela implique également la disponibilité du priant, car la lumière désirée ne vient pas de lui-même, mais du *Dieu Très Haut et Glorieux*. *Foi, espérance, charité, bon sens et la connaissance* sont des conditions nécessaires pour que la vie de François devienne une demeure digne du Seigneur — conditions qui lui manquent et qu'il espère recevoir du Seigneur. Et tout cela a un but précis : *accomplir sa volonté sainte*. François, peut-être dans un contexte de silence et de solitude, reconnaît humblement sa situation personnelle et se rend totalement disponible afin que le Seigneur Dieu prenne possession de lui et réalise en lui sa sainte volonté:

³⁸ DE FILIPPIS, CARMINE ANTONIO, *L'orazione...*, 123.

³⁹ [...] Dans la foi, il s'agit de réfléchir mentalement sur un thème issu d'une lecture attentive du texte choisi, de préférence récité à voix haute et écrit (pour éviter les distractions), sans entrer dans les détails. Essentiellement, en se concentrant sur les sens externes et internes, il s'agit de « voir » la scène du passage, de l'imaginer et de croire y être, participant véritablement aux événements. *Ibid.*, 150.



[...] Dieu très haut et glorieux, viens éclairer les ténèbres de mon cœur ; Donne-moi une foi droite, une espérance solide et une parfaite charité ; Donne-moi de sentir et de connaître, afin que je puisse l'accomplir, ta volonté sainte qui ne saurait m'égarer.

50. Cette courte prière révèle une dynamique relationnelle entre François, qui reconnaît son état d'obscurité, et le Seigneur, qui l'incite à entreprendre un chemin de pénitence pour abandonner ses péchés. L'oraison mentale, entendue comme la disposition de toutes les facultés humaines à comprendre l'action de Dieu dans sa vie, pourrait avoir une finalité complémentaire, c'est-à-dire faciliter la reconnaissance de ses propres vices et péchés en tant que réalités personnelles pouvant entraver l'action de Dieu dans la vie de celui qui prie. Comme cela a été expliqué en ce qui concerne la pénitence dans les premières Constitutions, l'oraison mentale serait donc intimement liée à la pénitence, au discernement et au processus de conformation au Christ. Celano présente un épisode de la vie de François qui contient les caractéristiques de l'oraison mentale :

À la périphérie de la ville, se trouvait une grotte où l'on se rendait fréquemment, parlant du « trésor ». L'homme de Dieu, déjà saint par son ardent désir de le devenir, y pénétrait seul, laissant son compagnon dehors à l'attendre. Rempli d'un zèle nouveau et inhabituel, il priait en secret le Père. Il était heureux que personne ne sache ce qu'il faisait là-bas et, avec sagesse et conscience, il dissimulait le meilleur de lui-même, ne demandant à Dieu que des conseils pour son saint dessein. Avec dévotion, il suppliait l'éternel et véritable Dieu de lui révéler sa voie et de lui enseigner comment accomplir Sa volonté. Une lutte terrible se déroulait en lui ; il ne trouvait pas la paix tant qu'il n'avait pas exécuté ce qu'il avait décidé. Mille pensées l'assaillaient, lui causant une grande souffrance par leur insistance. Il brûlait intérieurement d'un feu divin et ne parvenait pas à masquer extérieurement le zèle de son âme. Il se lamentait sur ses graves péchés, sur les offenses commises aux yeux de la Majesté divine. (FF 329; 2Ce 9; LM 1,4; TC 12.)

51. Pour favoriser la prière mentale, il est nécessaire d'avoir un espace qui garantisse le silence et la solitude [*une grotte*], conditions indispensables pour une rencontre personnelle avec Dieu qui illumine les ténèbres du cœur [*priait en secret*] et permet de reconnaître sa propre vérité [*mille pensées l'assaillaient ; il se plaignait de ses graves péchés*]. Dans cette rencontre intime et personnelle, celui qui prie est totalement disposé à comprendre la volonté du Tout-Puissant [*il demande conseil à Dieu seul ; le chemin lui est indiqué*] et à accomplir ses desseins [*il apprend comment faire sa volonté*]. La disponibilité totale de celui qui prie à laisser le Seigneur révéler sa volonté et prendre possession de sa vie engendre une expérience d'intériorité pleine, qui se manifeste extérieurement [*il brûlait intérieurement d'un feu divin et ne pouvait dissimuler extérieurement la ferveur de son âme*]. L'oraison mentale, selon le témoignage de l'hagiographe, est une disposition complète de celui qui prie à laisser le Tout-Puissant illuminer les ténèbres du cœur et prendre possession de sa vie.





La contemplation

52. La contemplation est une caractéristique liée à notre vie de prière, à notre union avec le Christ et à nos activités apostoliques, parfois identifiée à l'oraison mentale. Il pourrait être nécessaire de rechercher dans les anciennes Constitutions Capucines des éléments qui nous permettent de comprendre la signification de la contemplation et sa relation avec l'oraison mentale. Au début du cinquième chapitre, sans mentionner le mot contemplation, nous trouvons des éléments précieux pour tenter d'en saisir le sens :

[...] Dieu est la fin ultime vers laquelle nous devons tous tendre et aspirer, en nous efforçant de nous transformer en lui. Nous exhortons tous les frères à orienter en ce sens toutes leurs pensées. Qu'ils tournent vers Dieu toutes leurs intentions et leurs désirs par les plus vifs élans d'amour. Afin que, de tout notre cœur, notre esprit et notre âme, nos forces et notre énergie, nous nous unissions à notre Père infiniment bon, par un amour réel, constant, intense et pur.

53. Le Capucin, en tant qu'être humain qui aspire (à Dieu), possède un objectif et une finalité établis : *se connecter avec Dieu*. Pour que cette connexion soit possible, toutes ses facultés — c'est-à-dire ses pensées, ses intentions et ses désirs — doivent être orientées à atteindre l'objectif désiré, de manière à ce que l'union recherchée avec le *Père suprême* implique toute sa réalité personnelle — c'est-à-dire *tout son cœur, son esprit, son âme, ses forces et ses vertus* – dans le cadre d'une relation continue, intense et pure, caractérisée par l'amour. La conséquence de cette relation intime, selon le texte, est la profonde connexion du Capucin avec Dieu. *Il se transforme en Lui*, réalisant ainsi l'aspiration à l'unité avec le Très Haut. La contemplation se référerait à une relation profonde entre l'être humain et Dieu, qui le transforme et lui permet de participer à sa vie divine. Afin que ce processus de transformation soit possible, et pour que les frères n'aient pas de motif de distraction, les Constitutions recommandent :

[...] Et puisque sans prendre les moyens on ne peut atteindre une fin, chacun s'efforcera d'écartier toute chose inutile, dangereuse qui entrave notre marche ou la dévie de la voie de Dieu. Négligeant ce qui est sans intérêt pour nous, choisissons l'utile et le nécessaire pour aller à Dieu.

54. Pour comprendre la signification et la profondeur de cette transformation, il est nécessaire de se référer à d'autres textes des premières Constitutions. La présence de Dieu dans la vie du Capucin signifie, avant tout, une conformité au Christ, c'est à dire le Père qui *imprime* l'image du Fils dans la réalité personnelle du religieux et prend possession de lui afin d'accomplir, par sa vie, les mêmes œuvres que celles qu'Il a accomplies en Jésus. Alors que les premières Constitutions s'adressent spécifiquement aux prédicateurs à ce sujet, tout cela peut être étendu à tous les Capucins :



[...] . Nous appelons donc les prédicateurs à graver en leur cœur le Christ béni, à lui en donner la possession pacifiante pour que, dans un débordement d'amour, ce soit Lui qui parle en eux non seulement en paroles mais plus encore en actes.

55. Le débordement d'amour renvoie à l'être entièrement inondé par Dieu, au délice de sa présence abondante, qui ne peut être contenue ni retenue pour soi. D'où la nécessité de partager les richesses divines avec les autres par le biais de relations fraternelles et d'activités apostoliques. Cette même idée se reflète dans une autre image utilisée par les premières Constitutions, lorsqu'elles nous exhortent à être embrasés par l'amour divin comme les Séraphins, afin que, ainsi réchauffés, nous puissions réchauffer à notre tour les autres. Que l'on emploie l'image de l'eau ou du feu pour évoquer le mystère de Dieu qui submerge l'être humain, la contemplation se rapporterait à l'expérience d'être inondé ou embrasé par Lui, ce qui implique que le protagoniste principal de cette transformation, par laquelle le Frère Mineur devient *alter Christus* et *alter Franciscus*, est en réalité Dieu lui-même.

56. Un exemple biblique de la transformation opérée par le Seigneur chez les êtres humains est le récit du buisson ardent. Le texte décrit le début de la relation entre Yahvé et Moïse. C'est Yahvé qui prend l'initiative en appelant Moïse par son nom. Le récit met en lumière un événement merveilleux, à savoir un buisson qui ne se consume pas au feu. À travers ces images, l'auteur semble indiquer que le buisson, symbole de Moïse et de l'humanité, ne se consume ni ne meurt lorsque qu'il est possédé par le mystère de Dieu représenté dans le feu. La dimension merveilleuse du récit réside dans la relation intime entre Yahvé et Moïse, une relation qui permettra à ce dernier d'accomplir la mission que le Seigneur lui a confié. Cette représentation symbolique est confirmée par un autre passage où Moïse apparaît avec la face rayonnante après avoir été en présence de Dieu sur le mont Sinaï.

57. L'expérience de François sur le mont de la Verna présente certaines caractéristiques communes avec le récit du buisson ardent. Les hagiographies rapportent que François était en extase et brûlait de désirs sérapiques, qu'il se tenait sur le versant du mont en prière, qu'une vision lui apparaît sous la forme d'un Séraphin, qu'il expérimenta un feu d'amour, et qu'il fut marqué des stigmates du Seigneur. L'image du Séraphin, dont le nom dérive du verbe hébreu *šārāf* [*bruler, incendier*], est reliée aux termes « brûler » et « enflammer », tous liés au feu, qui, selon le contexte, pourraient faire référence à la présence divine qui a embrasé François et l'a transfiguré avec le Christ crucifié. Les *Louanges du Dieu Très-Haut* témoignent de cette rencontre qui a enflammé François et, en même temps, de son total dépouillement afin que le Seigneur soit l'unique protagoniste de sa vie. Le Tu de Dieu inonde entièrement le « moi » de François.

58. Cela expliquerait pourquoi les premiers Frères Mineurs associaient la contemplation au caractère divin de Saint François et à sa parfaite conformité au Christ. Tout comme le Père a imprimé l'image du Fils en Saint François, les Capucins se préparent, par la contemplation, afin que l'image du Christ puisse être gravée en eux et qu'ils puissent être conformés à sa vie. Cela semble être, en réalité, le but de la contemplation pour les premiers Capucins. Il ne s'agit donc pas simplement d'une prière sublime ou spéciale, mais d'une véritable et profonde transformation qui se produit dans le cadre



d'une relation interpersonnelle entre Dieu et l'être humain. Le premier cherche à transformer l'être humain en un autre Christ, et le second est pleinement disposé à être transformé par Dieu.

59. L'étymologie du terme « contemplation » permettrait une considération supplémentaire⁴⁰. Elle est liée à la capacité d'observer attentivement, une observation qui implique le sens de la vue et qui, à l'origine, se rapportait à l'observation des phénomènes célestes à la recherche des desseins divins. Ce type d'observation était effectué dans un lieu sacré appelé *Templum*, ainsi la contemplation signifiait observer à travers le Temple afin de comprendre la volonté des dieux. Lorsque le mot « Temple » commença à désigner les chrétiens et que l'apôtre Paul affirma que Dieu habitait en ce Temple, l'observation se tourna vers l'intériorité du croyant pour découvrir dans le secret de sa demeure, c'est-à-dire dans le mystère de son cœur, la volonté même de Dieu. La contemplation élargit la capacité d'observation d'une personne en relation avec elle-même, avec ses semblables et avec la création, lui permettant de comprendre comment Dieu agit en toile de fond de toute la réalité.

60. À travers la contemplation, on acquiert une progressive extension du regard qui permet à celui qui prie de découvrir la réalité avec les yeux mêmes de Dieu⁴¹. Cela semble être le fondement de la miséricorde que François suggère au Ministre: *Et je veux savoir si tu aimes le Seigneur et moi, son serviteur et le tien, si tu feras cela, c'est-à-dire qu'il n'y ait aucun frère dans le monde qui ait péché autant qu'il pouvait pécher, qui, après avoir vu tes yeux, ne s'en aille jamais sans ta miséricorde, s'il la demande.* François lui-même, selon les premières Constitutions, transformé en homme divin, découvrait la présence de Dieu en toutes les créatures, car il les contemplait avec les yeux de Dieu : *notre Père tout divin contemplait Dieu en chaque créature, surtout chez l'homme, et principalement chez le chrétien.*

61. Cette transformation et cet élargissement de la vision que le Seigneur a accordé à François constituent le fondement du *discernement franciscain*. La signification étymologique du mot "discernement" suggère la capacité de distinguer et de séparer le subtil du grossier⁴², c'est-à-dire l'important du superficiel, l'essentiel de l'accidentel. Dans le cas de François, cela se rapporterait à la capacité d'identifier clairement ce qui lui appartenait et ce qui appartenait au Seigneur, comme le rappelle une hagiographie évoquant l'éloge du saint à un évêque qui reconnut avec *discrétion*⁴³ l'action de Dieu dans la prédication du Poverello, séparant *ce qui est précieux de ce qui est vil*. *Prezioso è chiaramente un riferimento all'azione di Dio, e vile, ovviamente, è un riferimento a Francesco stesso. Précieux désigne clairement l'action de Dieu, et vil, évidemment, fait référence à François lui-même.* Le discernement franciscain consiste en la capacité d'établir une distinction claire entre l'action de Dieu dans sa propre vie et la prétention de *s'attribuer cette action*. Cela requiert une

⁴⁰ Cf. COROMINAS, JOAN, *Diccionario...*, vol. II, 181.

⁴¹ [...] François voit la création, et surtout l'humanité, avec le regard de Dieu, « intérieurement purifié, intérieurement illuminé, enflammé par le feu de l'Esprit Saint ». C'est à cette transformation intérieure que se réfère l'expression « enflammé par l'Esprit Saint », formulée au Chapitre général de 1968 et conservée jusqu'à nos jours. POLLIANI, FRANCESCO, *Le Nuove...*, 47.

⁴² Cf. COROMINAS, JOAN, *Breve Diccionario*, 197.

⁴³ [...] Des écrits de François, comme le montre ce texte, on peut déduire que la « discrétion », plus que le sens de la mesure et de la prudence, indique surtout la faculté de discernement. POLLIANI, FRANCESCO, *Le Nuove...*, 369.





vie contemplative authentique qui permette au Capucin d'élargir son regard intérieur, de reconnaître l'action mystérieuse de Dieu dans sa vie et d'admettre qu'il n'est pas opportun de s'appropriier ce qui ne lui appartient pas. Les premières Constitutions font référence à ce type de discernement :

[...] Qu'ils aient soin, selon la recommandation de l'Apôtre, de s'examiner d'abord très bien eux-mêmes, de prendre en considération leur néant et leur indignité, puis en face la noblesse du don de Dieu livré avec une si grande charité. Ce faisant, ils ne recevront pas le Corps du Christ pour leur propre condamnation mais au contraire pour un accroissement de lumière, de grâce et de vertu.

62. La vie érémitique des premiers Capucins constitue un contexte vital qui a permis aux frères de cultiver leur vie dans l'Esprit. Les éléments qui la composent sont intimement interconnectés et ne peuvent être compris séparément. Il serait difficile d'atteindre la *contemplation*, la transformation en Christ que le Père désire opérer en chaque être humain, si la personne n'orientait toutes ses facultés à préparer une demeure digne pour le Seigneur Dieu, comme le suggère *l'oraison mentale*. Et rien de tout cela ne se produirait si l'on ne cultivait pas *le silence et la solitude*.

Appelés Capucins

Excursus

63. Le nom par lequel étaient désignés les frères menant une vie érémitique, se retirant parfois des grandes villes pour se consacrer à la prière et aux œuvres de miséricorde, trouve son origine dans la manière dont ils étaient appelés par les petites gens desquels ils étaient proches. Zaccaria Boverio, l'un des premiers chroniqueurs de la tradition capucine, ce fut le peuple chrétien qui désigna pour la première fois les frères *Capucins*⁴⁴. Bien que le chroniqueur rapporte cet événement historique, il ne précise pas la raison pour laquelle le peuple chrétien employa ce nom pour désigner ces frères vivant en ermite. On soutient souvent que ce nom serait lié à la forme du capuchon porté par les premiers frères, ce qui pourrait être plausible si l'on considère que les premières Constitutions évoquent explicitement cette forme :

[...] Le capuchon aura une forme carrée comme le furent ceux de saint François et de ses compagnons que l'on peut voir en reliques ou en peintures, ou lire dans le Livre des Conformités.

64. Afin que cette explication soit acceptable, il faudrait démontrer que le peuple chrétien était au courant des dispositions des premières Constitutions concernant la forme du *capuchon*. Cependant, il est difficile de prouver que cela était possible, puisque Boverio ne semble pas l'indiquer. Peut-être que le peuple simple n'avait pas connaissance de ce document législatif, mais qu'il observait les

⁴⁴ CIURANA, JOSE VICENTE, *Nota sobre los origenes...*, 250.





ermites et entrain en contact avec eux.. Observer le mode de vie des frères, leur manière de s’habiller et leur façon de se présenter aux autres pourrait mieux expliquer pourquoi ils étaient appelés Capucins. Pour comprendre la raison de ce nom, il suffirait de rappeler certaines dispositions des premières Constitutions relatives à la manière dont les frères devaient s’habiller :

[...] Le Christ fit justement remarquer la rudesse de l'habillement de Jean-Baptiste : « Ceux qui sont mollement vêtus habitent les palais des rois ». Que les frères qui ont choisi d'être méprisables dans la demeure du Seigneur usent de drap déprécié, grossier et rude, tel qu'ils pourront s'en procurer dans leur province. Ils se souviendront que les sacs dont saint François voulait rapiécer l'habit et la ceinture en corde s'harmonisent mal avec les étoffes précieuses de la vie séculière.

[...] . Notre habit aura de la sorte la forme de la croix pour que nous paraissions crucifiés pour le monde et le monde pour nous. Que la ceinture soit de corde brute, vile et grossière. Ses nœuds seront des plus simples, dépourvus de recherche ou de singularité afin que, méprisables aux yeux du monde, nous ayons l'occasion de nous mortifier. Que l'on ne porte ni béret ni chapeau et que l'on ne dispose de rien en double ou de superflu.

[...] On se servira de ciseaux pour se faire la tonsure tous les vingt ou trente jours. Que l'on ne se pare pas de moustaches. L'usage du rasoir n'est permis qu'en soins pour les ventouses. À l'exemple du Christ très saint et de nos saints d'autrefois, nous porterons la barbe, qui est virile et naturelle, en signe d'austérité.

65. La référence à Jean-Baptiste et l’insistance sur un style vestimentaire méprisable, rustique, austère, mortifié et négligé placèrent les premiers frères dans un mode de vie qui les rapprochait des pères du désert, qui, précisément en Jean-Baptiste, voyaient un modèle pour leur vie retirée et exigeante. Les dispositions des premières Constitutions étaient incarnées par les frères que la population observait dans les campagnes et dans les villes. Le peuple chrétien pouvait ne pas connaître personnellement ces dispositions législatives, mais il voyait dans le corps des frères la réalisation concrète du mode de s’habiller et de se présenter établi dans le document législatif. On pourrait dire que chaque frère incarnait physiquement ces prescriptions législatives. Cette incarnation prit sans doute une dimension symbolique⁴⁵ qui impressionna le peuple et expliquerait le nom par lequel ils étaient désignés. Une description historique de la valeur accordée à l’habillement au XVIe siècle pourrait éclairer ce qui a été avancé:

⁴⁵ [...] Il est possible que Bascio et Fossombrone, cherchant à revenir à la vie érémitique, aient déjà laissé pousser la barbe, symbole de la vie sauvage qu'ils prétendaient pratiquer, hors de l'institution conventuelle et en communion avec la nature, à la manière de l'anachorète classique. Bartra affirme qu'« il est tout à fait possible que l'idée de la pilosité de l'anachorète provienne de la tradition orientale qui attribuait un caractère semi-bestial aux hommes primitifs » (El salvaje 53). Par conséquent, compte tenu de cette tradition symbolique, il est possible que la prescription papale concernant le port de la barbe par les Capucins soit liée à l'idée érémitique des premiers Capucins. **HERNANDEZ**, *Una historia...*, 204.



[...] Comme nous l'avons dit, se laisser pousser la barbe n'était pas la mode prédominante dans l'Europe médiévale. En observant les peintures et fresques médiévales, il est rare de trouver des représentations de figures barbues. D'autre part, la négligence de la barbe et la croissance désordonnée des poils étaient associées à des personnes indignes (mendiants, misérables, fous, etc.), à des brutes, sauvages ou à l'esprit anachorétique qui n'avait guère de liens avec l'ecclésia universelle que le christianisme hiérarchique chercha à établir après le déclin de l'Empire romain d'Occident⁴⁶.

66. Très probablement, les gens ordinaires associaient les frères à l'image de ces premiers anachorètes du désert, des hommes presque sauvages, qui choisissaient de vivre retirés du monde et à mener un mode de vie austère et exigeant. Leur apparence personnelle, débonnaire et rustique, rompait avec les critères esthétiques du contexte culturel de l'époque et soulignait un style de vie évangélique qui ne correspondait pas aux normes habituelles de la société. Cela semble être le contexte qui explique le mieux le nom donné aux premiers frères. Rodríguez soutient que ce n'était pas le capuchon l'élément décisif dans la dénomination des Frères Capucins, mais plutôt leur mode de vie entier et la représentation symbolique de leur manière de s'habiller :

[...] Des brefs d'avril 1534, les réformateurs furent appelés « cappucciati » et parfois « Capucins », nom qui devint officiel et invariable à partir depuis la bulle du 25 août 1536. Quoiqu'il en soit, le nom primitif et populaire de « Capucins », sous lequel étaient surnommés frère Ludovico de Fossombrone et ses compagnons, était dans le langage courant de Camerino synonyme d'« ermites », car la capuche pointue était l'habit traditionnel des ermites⁴⁷.

67. Bien que la capuche pointue semble avoir un impact significatif sur le processus d'attribution du nom, elle ne servit qu'à indiquer l'identification des premiers frères comme ermites. Le nom « Capucins » fait donc référence à la vie érémitique des premiers frères⁴⁸. Cette conviction est confirmée par Rodríguez lorsqu'il écrit :

[...] Le cas des moines déchaux de la Custodie du Saint Évangile en Espagne est différent. Ils précédaient les Capucins de 30 ans et étaient appelés « frates del Santo Evangelio » ou « frates de Caputio », et populairement nommés « capuchos » non pas pour la vie érémitique qu'ils menaient, mais à cause de la capuche pyramidale qu'ils avaient adoptée, croyant qu'elle faisait partie de l'habit de saint François⁴⁹.

⁴⁶ HERNANDEZ, *Una historia...*, 212.

⁴⁷ RODRIGUEZ GARCIA, JESUS-LUCAS, *Identidad...*, 218.

⁴⁸ [...] Le controversé capuchon pyramidal – appelé "carré" par opposition à celui rond porté par les Observants – qui nous a donné son nom pour l'éternité, bien qu'il fasse partie de l'habit érémitique (en effet, à Camerino, « Cappuccino » était synonyme d'ermite) avait déjà été adopté par les Frères Déchaussés de Frère Juan de Guadalupe, appelés « capuches » ou « frères encapuchonnés » pour cette caractéristique distinctive. DE VILLAPADIARNA, ISIDORO. *La tendenza eremitica nei primi Cappuccini di Spagna*, in: *Studi sul francescanesimo*, Vol. 79, n. 362-363 (1978): 296.

⁴⁹ RODRÍGUEZ GARCÍA, JESÚS-LUCAS, *Identidad...*, 218.



68. Cela confirmerait donc que le nom *Capucins* a une origine populaire et ne se réfère pas à une partie de l'habit des premiers religieux, la capuche pointue, mais à la totalité d'un mode de vie, l'érémisme, qui s'exprimait dans une manière particulière de s'habiller, de se présenter au monde et d'entrer en contact avec les autres. D'après ce qui précède, plusieurs considérations émergent. L'origine populaire du nom qui identifie notre tradition capucine révélerait que les frères, bien qu'ayant une vie retirée dans le silence et la solitude, entraient en contact avec les gens des campagnes, des villages et des villes. Ils n'étaient pas des ermites au sens strict, retirés de la vie sociale et éloignés des véritables besoins des gens. Ils étaient des frères qui cherchaient sincèrement Dieu pour se remplir de Lui et, pour ainsi dire, pour le donner aux autres dans le contact de la vie quotidienne. Peut-être qu'être ermite était une façon de faire référence à ces hommes de Dieu qui se retiraient temporairement dans les montagnes pour rencontrer Dieu et revenaient, comme l'a fait Moïse, imprégnés de Lui afin d'assister les autres, comme l'affirment les premières Constitutions : afin que, bien réchauffés, ils puissent réchauffer les autres.

69. La vie érémitique des premiers Capucins, dont dérive leur nom populaire⁵⁰, revêt une importance particulière pour la tradition capucine, d'où l'affirmation de la primauté de l'esprit et de la vie de prière. Le silence et la solitude, l'oraison mentale et la contemplation ne constituent pas des réalités isolées ou facultatives, comme si l'on pouvait choisir l'une ou l'autre en excluant les autres ; elles font partie d'un parcours spirituel qui conduit à une relation intime avec Dieu, à une véritable conformité au Christ et au développement d'un ministère de miséricorde envers le prochain. Cela semble être le noyau fondamental et historique qui a imprimé l'identité à notre tradition capucine, une tradition reconnue par le peuple ordinaire qui nous a identifiés sous un nom, celui de *Capucins*, incorporé dans le titre des premières Constitutions capucines : Frères Mineurs *dits* Capucins. Frère Bernardin d'Asti, se référant à la primauté de la vie dans l'esprit, affirme catégoriquement :

*[...] "La prière est le but de la Règle de Saint François... Sans la prière, il est impossible de persévérer dans la vie religieuse... Si tu veux être bon, prie bien ; si tu veux être meilleur, prie mieux ; si tu veux être parfait, prie parfaitement. Tu seras d'autant meilleur et plus agréable à Dieu que tu prieras davantage, et d'autant plus agréable au Seigneur... Si tu me demandes en quoi consiste la vie religieuse, je te répondrai qu'elle consiste dans la prière. Et si tu me le demandais mille fois, je te dirais toujours qu'elle consiste dans la prière..."*⁵¹.

Sans propre

70. À travers l'oraison, le Capucin identifie les dynamiques internes de ses vices et péchés, prépare son monde intérieur à laisser Dieu être le seul protagoniste, et renonce à une préoccupation excessive

⁵⁰ [...] Si nous examinons les sources narratives du XVI^e siècle et l'apostolat généreux des frères dans les chaires, les églises, les hôpitaux et les champs, nous verrons comment ils étaient toujours très proches des gens.. ELIZONDO, FIDEL, *Los primeros...*, 37.

⁵¹ DE POBLADURA, MELCHOR, *La bella e santa riforma*, n. 688s., in: IRIARTE, *Fisionomía espiritual de los Capuchinos*, 274.





pour lui-même. Dans ce processus de dépouillement, de décentrement de son moi, le Seigneur prend possession de la personne afin d'en gouverner la vie, inondant toute chose de sa présence sanctifiante et vivifiante. C'est dans ce contexte existentiel que l'on peut trouver le sens de vivre sans rien en propre, comme l'affirment catégoriquement les deux règles franciscaines. La pauvreté franciscaine trouve sa signification originelle dans cette expérience spirituelle. François découvre l'expérience du dépouillement volontaire dans la personne de Jésus et dans tout son ministère public. Suivant le saint fondateur, les premières Constitutions consacrent tout un article à présenter la pauvreté du Christ comme fondement de la pauvreté des Capucins :

[...] Notre séraphique père saint François contemplait sans cesse l'extrême pauvreté du Christ, roi du ciel et de la terre, lui qui ne trouva pas à sa naissance une petite place à l'hôtellerie. Lui qui durant sa vie habita en pèlerin chez autrui, et mourant, n'eut pas où reposer sa tête. Revivant en esprit comment Jésus fut très pauvre en tout, François commanda à ses frères dans la Règle, pour l'imiter, de ne rien avoir en propre, afin que dégagés de tout, comme pèlerins sur terre et citoyens du ciel, entraînés par la ferveur de l'esprit, ils courent sur le chemin vers Dieu.

71. Le Christ est présenté comme Roi du ciel et de la terre, ce qui implique sa souveraineté sur toute la création, et en même temps il est décrit comme un pèlerin dans les maisons d'autrui, sans même un endroit où poser la tête. Le contraste est évident : le souverain de la création, le maître de tout, vivait sans rien posséder. C'est cette motivation christologique qui explique le choix franciscain de vivre sans rien en propre. Le Capucin, comme saint François, doit renoncer volontairement à être propriétaire ou patron. La seconde partie du numéro précédent et la première partie du numéro suivant l'établissent clairement :

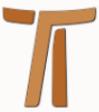
[...] C'est pourquoi, voulant imiter en vérité le Christ dans un si noble exemple et observer réellement le précepte séraphique de la céleste pauvreté, nous déclarons n'avoir aucun droit, domaine, propriété, possession juridique, usufruit, ni usage juridique de quoi que ce soit, même de ce dont nous sommes obligés de nous servir.

[...] Nous prescrivons qu'en chacune de nos habitations on établisse un inventaire écrit de tout le mobilier de valeur notable et prêté pour notre simple usage dans les limites de la nécessité.

72. La renonciation des Capucins à être propriétaires, même des ustensiles pour les célébrations liturgiques, les libère des préoccupations de ce monde, les aide à éviter les querelles ou désaccords entre eux, leur permet de cultiver l'humilité et la confiance dans la divine Providence, leur permet de vivre comme pèlerins sur la terre et, surtout, les encourage à se conformer au Christ pauvre. Cette renonciation à la propriété était exprimée dans les premières Constitutions d'une manière qui offenserait la sensibilité de nombreux Capucins d'aujourd'hui :

[...] Durant l'octave en l'honneur du séraphique père, chaque Gardien se rendra chez le propriétaire du lieu prêté l'année précédente et, l'en remerciant, le priera humblement de





daigner le prêter encore aux frères pour une année. S'il y consent, ils pourront, la conscience tranquille l'occuper. S'il ne consent pas, ils quitteront sans montrer de signe de tristesse mais le cœur en joie et accompagnés par la divine pauvreté. Ils partiront reconnaissants et obligés pour le temps que le bien fut mis à leur usage. Ils ne s'offenseront pas du fait que le propriétaire, qui n'y est nullement tenu, ne veuille pas renouveler le prêt. Ils agiront de même pour tout ce qui est de quelque valeur allant jusqu'à les porter à leur propriétaire quand ils pourront le faire commodément, tels les calices et objets semblables. S'ils ne le peuvent, qu'ils promettent de les rendre dès que le prêt ne sera pas reconduit. Si ces choses leur deviennent inutiles, ils les remettront en leur état, ou, si le propriétaire l'accepte.

73. Le terme « expropriation » signifie renoncer à quelque chose qui est propre ou priver quelqu'un de ses biens. La première signification expliquerait ce qui est établi dans les premières Constitutions concernant ceux qui demandaient à être accueillis dans l'obéissance et la décision ultérieure de pauvreté qu'ils ont adoptée. Malgré ce choix radical, l'expropriation elle-même se produit lorsque le Capucin se vide consciemment et volontairement afin que Dieu soit son seul trésor. Sans une expropriation fondée théologiquement et christologiquement, toute décision de pauvreté manque de fondement, de solidité et de profondeur. Toutes les dispositions des premières Constitutions concernant la pauvreté supposent cette compréhension de l'expropriation:

[...] Pour qu'ils embrassent la très haute pauvreté, reine et mère de toutes les vertus, épouse du Christ notre Seigneur et de notre séraphique père, notre mère bien aimée, nous recommandons aux frères de n'avoir aucune attache terrestre mais de placer tout leur amour au ciel. Usant quasi par contrainte et modérément des réalités présentes, autant que le permet l'humaine fragilité.

[...] Tout frère se rappellera que la pauvreté évangélique c'est de n'avoir aucun attachement aux choses terrestres, d'user des biens de ce monde avec grande parcimonie, comme si l'on y était contraint par la nécessité, d'en rendre gloire à Dieu en grande reconnaissance et de donner, pour la gloire de la pauvreté, aux pauvres ce que Dieu nous donne par surcroît.

[...] Le pauvre volontaire ne possède rien, est riche de tout et est heureux. Il ne craint ni ne désire rien. Il ne peut rien perdre, car il a placé son trésor en lieu sûr. Et cependant pour enlever, réellement et en vérité, le pouvoir et jusqu'à l'occasion de s'approprier quelque chose, nous statuons qu'aucun frère n'ait en propre une clé de cellule, malle, bureau ou autre mobilier de ce genre, mis à part les gardiens qui veillent sur les choses à distribuer à la communauté des frères comme il est juste et raisonnable.

[...] Et puisque nous ne possédons rien en ce monde, qu'il ne soit permis à aucun d'entre nous de donner quelque chose aux séculiers sans la permission de son Gardien. Ce dernier doit avoir l'autorisation de son Vicaire Provincial pour donner ou permettre de donner autre chose que des objets minimes et de valeur infime.



74. L'expropriation franciscaine, plus qu'un choix sociologique ou une nécessité institutionnelle, doit être comprise comme une conséquence de la vie contemplative. L'abondance de la présence divine dans la réalité intérieure du Capucin constitue sa richesse unique, le trésor le plus précieux qui l'incite à se dépouiller de tout le reste et à considérer tout le reste comme une simple médiation servant à soutenir son existence. Cette capacité à percevoir les réalités temporaires comme des médiations permet au Capucin de se libérer de l'impulsion d'être propriétaire, de s'approprier ressources, lieux, travaux, personnes et même ses propres désirs, le préparant ainsi à vivre comme pèlerin et étranger dans ce monde, c'est-à-dire à être itinérant. L'itinérance franciscaine est justement la manifestation personnelle et communautaire de l'expropriation, comme le suggère le numéro soixante-dix des premières Constitutions déjà cité. Sans expropriation, l'itinérance n'est pas possible, et sans vie contemplative, même l'itinérant ne peut exister.

75. L'expropriation permet à François de comprendre que la seule chose qui peut lui appartenir est ce qui ne fait pas partie de Dieu, comme il exhorte ses frères dans la Première Règle: *Et nous savons fermement que seuls les vices et les péchés nous appartiennent*. Tout ce que le Tout-Puissant accomplit à travers les frères appartient uniquement à Lui, et nous ne pouvons nous en vanter comme si cela nous appartenait. Cette expropriation radicale se concrétise dans un mode de vie qui exige le minimum indispensable, le nécessaire pour la subsistance, comme l'affirme le saint dans son Testament : *Et ceux qui venaient pour embrasser cette vie distribuaient aux pauvres tout ce qu'ils pouvaient avoir (Test 1,3), et étaient contents d'une seule tunique, raccommodée à l'intérieur et à l'extérieur, du cilice et des braies. Et nous ne voulions pas avoir plus.*

76. L'expropriation, entendue comme renonciation volontaire à sa propre volonté, constitue également le fondement de l'obéissance franciscaine⁵². L'étymologie du terme est liée à la disponibilité totale du croyant à écouter attentivement la Parole de Dieu⁵³, à en comprendre la volonté et à l'accomplir. La prière de Jésus dans le Jardin de Gethsémani représente le modèle de l'obéissance parfaite, car elle implique la renonciation à sa propre volonté afin d'accomplir celle de Dieu, en ayant une confiance totale en Sa Parole. Par l'expropriation, le Capucin renonce à sa volonté, écoute attentivement la voix du Tout Puissant qui parle à son cœur et se prépare à accomplir le saint et vrai commandement de son Seigneur. Sans cette expropriation, l'obéissance n'est pas possible.

L'austérité

77. L'étymologie du terme « austérité » est liée à ce qui est sévère⁵⁴, à la rigueur, à la dureté, faisant référence spécifiquement à un mode de vie qui, par ses caractéristiques, contraste avec une existence

⁵² [...] L'obbedienza fa parte della povertà francescana, della vita «senza nulla di proprio», come dice Francesco. L'obbedienza, come rinuncia a ogni propria volontà, a ogni progetto personale e autonomo, è certamente l'aspetto più doloroso della povertà francescana. È più esigente della rinuncia alle cose e ai beni materiali, perché comporta lo spogliamento di ogni possesso interiore e di ogni volontà interiore. POLLIANI, FRANCESCO, *Le Nuove...*, 310.

⁵³ Cf. COROMINAS JOAN, *Breve diccionario etimológico de la lengua castellana* (Editorial Grados, Madrid, 2008), 394.

⁵⁴ Cf. COROMINAS, JOAN, *Breve diccionario...*, 53



de luxe ou d'opulence. L'austérité constitue une caractéristique qui définit les disciples de Jésus ; elle implique la renonciation volontaire à ses désirs et l'abstention de tout ce qui pourrait être contraire à la vie évangélique⁵⁵. Dans le cadre des exigences de la suite du Christ, dans la Règle de Saint François et à l'exemple des saints, les premiers Capucins trouvèrent la motivation pour embrasser volontairement une vie d'austérité, comme cela est exprimé dans les premières Constitutions :

[...] Le Christ fit justement remarquer la rudesse de l'habillement de Jean-Baptiste : « Ceux qui sont mollement vêtus habitent les palais des rois ».

[...] qu'aucun frère à moins d'être malade ou très faible, ne dorme sur autre chose que des planches nues, des nattes, du jonc, du genêt, de la paille, du foin. Que personne ne s'enveloppe dans des capes de peau pour dormir.

[...] L'abstinence, l'austérité et la rigueur étant si hautement louées principalement dans la vie des saints, nous exhortons les frères, vu notre choix de vie stricte à la suite du Christ notre Seigneur.

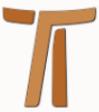
78. L'austérité adoptée par les premiers Capucins constituait un témoignage concret des convictions évangéliques et franciscaines qu'ils avaient librement choisies afin de se conformer à Christ et à François. Il ne s'agissait pas d'un simple choix individuel, ni d'une restriction limitée à la manière de s'habiller ou de se présenter aux autres ; c'était une décision communautaire qui déterminait même la nature de leurs habitations et le type d'églises qu'ils pouvaient accepter. Les premières Constitutions l'expriment clairement :

[...] Comme pèlerins à la suite des patriarches anciens, vivons en de petites mesures, chaumières ou cabanes. Nous exhortons les frères à se souvenir des paroles du séraphique père en son Testament où il défend de recevoir églises et habitations construites pour eux si elles ne sont pas conformes à la très haute pauvreté. Ce qui signifie qu'il est très grave pour des frères de construire ou de se laisser construire des maisons somptueuses. Ils ne doivent pas, pour plaire aux maîtres de ce monde, déplaire à Dieu, violer la Règle, scandaliser les proches et blesser la pauvreté évangélique promise. Grande doit être la différence entre l'habitat des riches et celui des mendiants pauvres, pèlerins et pénitents.

79. Les premières Constitutions n'utilisent pas le terme « couvent » pour désigner l'espace où vivaient les frères ; elles emploient plutôt le mot « lieux », soulignant ainsi que les espaces occupés n'étaient pas la propriété des frères et qu'ils pouvaient facilement les abandonner si les propriétaires légitimes en décidaient ainsi. Le contraste entre les grands palais des riches et les petites cabanes des pauvres nous permet de comprendre non seulement le choix évangélique des premiers Capucins, mais aussi la critique prophétique que leur mode de vie représentait envers les puissants de leur temps.

⁵⁵ [...] L'austerità è una strategia, appresa attraverso l'esperienza di santità della Chiesa nel corso dei secoli, per superare l'amor proprio e rinnegare la propria volontà, conformandola a quella di Dio. RODRÍGUEZ GARCÍA, JESÚS-LUCAS, *Identidad...*, 26.





L'austérité, dès lors, revêt un caractère prophétique et constitue une invitation silencieuse à vivre selon l'Évangile, en renonçant aux préoccupations du siècle⁵⁶. Afin d'assurer cette austérité comme choix de vie partagé par les frères, les premières Constitutions établissent un modèle pour la construction des lieux qu'ils habiteraient:

[...] Voilà pourquoi nous indiquons un modèle de constructions modestes. Les cellules ne dépasseront pas les trois mètres de long et de large et guère plus de haut. La hauteur des portes n'excédera pas deux mètres et leur largeur quatre-vingt-dix centimètres. Les fenêtres auront environ quatre-vingt-dix centimètres de hauteur et soixante de largeur. Le couloir du dortoir approchera les deux mètres de large. Tous les autres lieux seront pareillement petits, humbles, pauvres et de faible apparence pour que tout prêche humilité, pauvreté et détachement du monde. Les églises aussi seront petites, pauvres et décentes. Nous ne les voulons pas imposantes et grandes dans le but d'y prêcher car, comme le disait saint François, meilleur est le témoignage donné dans les autres églises que dans les nôtres, surtout si l'on y offense la sainte pauvreté.

[...] Les frères choisiront, autant que possible, de bâtir en argile, brique crue, osier ou roseau pour correspondre au désir de notre père et témoigner de l'humilité et de la pauvreté. Qu'ils aient en vue les petites cases des pauvres et non les habitations modernes.

80. Les lieux habités et utilisés par les frères doivent refléter la conscience de vivre dans ce monde comme des pèlerins et des étrangers, sans demeure fixe propre, et de renoncer à la curiosité et à la superficialité, c'est-à-dire à tout ce qui n'est pas indispensable à la vie et pourrait être source d'ostentation. L'austérité, ainsi conçue, s'oppose à la *curiosité* qui, bien que ses origines étymologiques renvoient au désir de connaissance, a dans les premières Constitutions une connotation indiquant la superficialité ou le manque de sens, pouvant notamment détourner l'attention des frères de ce qui est vraiment fondamental :

[...] Que la ceinture soit de corde brute, vile et grossière. Ses nœuds seront des plus simples, dépourvus de recherche ou de singularité afin que, méprisables aux yeux du monde, nous ayons l'occasion de nous mortifier. Que l'on ne porte ni béret ni chapeau et que l'on ne dispose de rien en double ou de superflu.

[...] Les objets nécessaires au culte divin y seront rangés : deux petits calices dont l'un d'étain et l'autre avec la seule coupe en argent, au plus trois pauvres ornements liturgiques sans traces d'or ni d'argent, velours, soies ou autres préciosités recherchées, mais d'une grande propreté.

⁵⁶ [...] L'austerità è una componente tipica della riforma cappuccina: «Non fu solo l'amore per la povertà a spingere quella prima generazione di Cappuccini a ricercare l'austerità nell'abito, nelle calzature e nel letto; vi era anche un irrefrenabile desiderio di penitenza, portato a estremi che oggi ci sembrerebbero incredibili. Ma regnava ovunque un ampio spirito di libertà e prudenza. Quasi tutte le pratiche penitenziali erano assolutamente volontarie». RODRÍGUEZ GARCÍA, JESÚS-LUCAS, *Identidad...*, 225. Cfr. FREGONA, ANTONIO, *I frati ...*, 196. Cfr. IRIARTE, LAZÁRO, *Fisionomía espiritual de los Capuchinos*, 283.



[...] Afin que la sainte épouse du Christ, notre Seigneur, la pauvreté chère à notre père demeure toujours en eux, les frères veilleront qu'en ce qui concerne le culte divin, nos constructions et l'ameublement il n'y ait rien de recherché, superflu ou précieux.

81. Les termes « singularité », « préciosité » et « superfluité », qui renforcent la signification de la curiosité, visent à désigner tous ces objets ou instruments, tant pour l'habillement que pour le service liturgique, qui ne sont pas véritablement indispensables, dont on pouvait se passer, et qui étaient utilisés à l'époque par certaines personnes pour ostentation ou pour affirmer des modes de vie canonisés par la culture dominante. L'austérité, ainsi conçue et adoptée, incarnait une concrétisation de la *simplicité* franciscaine, renvoyant à une vie dépourvue de complications et de duplicité. Iriarte soutient que l'austérité capucine ne se limitait pas à éloigner les frères des préoccupations du monde extérieur, mais constituait également une critique véritablement prophétique :

[...]L'homme du XVI^e siècle, qu'il fût aristocrate ou bourgeois, nourrissait une prédilection pour le confort, la distinction vestimentaire et, par-dessus tout, le port de chaussures confortables ; la vanité des riches se manifestait dans l'étalage de vastes palais aux portails solennels, aux fenêtres larges, aux salons élevés et richement ornés, dans les calèches somptueuses, les villas élégantes et les banquets où se déployaient délices variées et raffinées. Pour les Capucins, la pauvreté ne signifiait pas simplement embrasser un mode de vie humble, mais incarnait aussi la réponse prophétique à ce « monde ».⁵⁷

La minorité

82. Dans ses lettres, François se présente fréquemment avec des expressions qui révèlent sa conscience d'être au service des autres : *Frère François, votre humble et méprisable serviteur dans le Seigneur Dieu ; Frère François, votre serviteur et petit dans le Seigneur Dieu ; Frère François, le dernier des serviteurs de Dieu ; Frère François, son serviteur et sujet*. Il réaffirme souvent cette condition de service en utilisant le binôme « ministre » et « serviteur ». Les références à la petitesse et à la subordination pourraient évoquer des catégories sociales médiévales ; une résonance biblique de l'attitude humaine face à la souveraineté de Dieu, illustrée notamment par la réponse de Marie à l'ange du Seigneur : « Voici la servante du Seigneur ; qu'il m'en soit selon ta parole ». Du terme « *doulos* » (serviteur), utilisé dans le texte biblique, on peut déduire la signification des termes latins « *servus* » et « *minister* », mots familiers que François emploie.

83. La minorité est avant tout entendue comme une attitude vitale, une manière d'être et de se rapporter à ses semblables, impliquant la renonciation volontaire à la prétention d'être ou de se placer

⁵⁷ IRIARTE, LAZARO, *Fisonomía espiritual de los Capuchinos*, 283.



au-dessus des autres⁵⁸. Ainsi, François l’entend lorsqu’il exhorte tous les fidèles : *Il ne faut jamais désirer être supérieurs aux autres, mais, au contraire, il faut être serviteurs et soumis à toute créature humaine par amour de Dieu* (1 Pt 2,13). Les dernières Constitutions réaffirment cette idée en établissant que *la minorité exige la renonciation à toute forme de prestige, de pouvoir, de domination sociale, politique ou ecclésiastique*. Tout ce qui précède trouve indubitablement son fondement dans l’enseignement de Jésus à ses disciples : *“Mais vous ne vous faites pas appeler ‘Rabbi’, car un seul est votre maître, et vous êtes tous frères”*. Les premières Constitutions conservent cet esprit évangélique et franciscain dans plusieurs de ses paragraphes :

[...] Il voulut de ce fait, et selon la doctrine apostolique, que ses frères soient, par amour de celui qui s'est abaissé pour notre salut, soumis à Dieu en toute créature. Il les nomme donc Frères Mineurs afin qu'ils s'estiment inférieurs à tous, non seulement de cœur mais de fait, en invités des noces de son très saint époux Jésus-Christ dans l'Église militante où ils revendiqueraient la dernière place selon son conseil et son exemple.

[...] le Chapitre Général déclare renoncer au privilège de l'exemption de la juridiction des Ordinaires... Nous voulons le suprême privilège, avec le séraphique père, d'être soumis à tous.

[...] Il faut... nous efforcer, en disciples du Christ, notre miséricordieux Seigneur, d'être invités à ses noces, à la dernière place avec lui et non de convoiter les premières avec Lucifer, car les premiers seront les derniers et les derniers les premiers. Fuyant les hauts rangs avec le Christ, les frères ne les accepteront pas à moins d'y être appelés en compagnie d'Aaron par Dieu dans la sainte obéissance.

84. La minorité, en tant que renonciation volontaire à se sentir supérieur, à rechercher les premières places, à vouloir imposer sa volonté aux autres ou à adopter l’attitude de chef ou de patron, exige que le Frère Capucin ait compris et incarné l’abnégation, qui est elle-même fille de la contemplation. Rappelons qu’à travers la contemplation, le frère se vide afin de permettre à Dieu de gouverner sa vie et d’en être le seul protagoniste ; cela implique également de se mettre dans la position d’un serviteur, prêt à accomplir toujours la volonté divine, renonçant à sa propre volonté et *se soumettant à tous*. Se mettre dans la position d’un serviteur signifie donc renoncer à être maître ou seigneur, car on reconnaît le domaine unique et exclusif de Dieu. Atteindre ce degré de vide total, de profonde humilité et de soumission consciente n’est pas une tâche aisée, ni uniquement le fruit d’un effort humain. La minorité serait à la fois un don de la grâce divine et une tâche humaine qui requiert une renonciation volontaire, une abnégation et une confiance absolue en Dieu.

85. François comprenait que la minorité était indispensable afin que les relations personnelles entre frères ne soient pas influencées par quelque forme d’asymétrie, c’est-à-dire par des distinctions entre

⁵⁸ Le binôme pauvreté-humilité que nous trouvons dans les écrits de saint François est exprimée par le terme minorité, qui indique l'attitude évangélique de ne pas occuper les premières places, de ne pas être au-dessus des autres, de ne s'imposer à personne, mais d'être au service de tous, toujours disponible pour faire le bien sans chercher de compensation, de gratitude, d'honneur ou de gloire. IRIARTE, LAZARO, *Fisonomía espiritual de los Capuchinos*, 281.



les frères basées sur l'origine sociale, le niveau d'instruction, les qualités personnelles ou les tâches confiées au sein de la fraternité⁵⁹. La minorité empêche toute forme d'appropriation qui pourrait opposer les frères ou engendrer de douloureuses ruptures menaçant la vie fraternelle. Dans cette perspective, la minorité constitue une condition essentielle pour comprendre et vivre la fraternité. Sans la minorité, il n'y a pas de fraternité possible.

La fraternité

86. La fraternité n'est pas proprement une création de François ; elle est essentiellement un don divin⁶⁰. Le saint lui-même l'affirme dans son Testament : *“Après que le Seigneur m'a donné des frères, personne ne m'a enseigné ce que je devais faire, mais le Très Haut lui-même m'a révélé que je devais vivre selon la forme du saint Évangile. C'est le Très Haut qui lui révèle comment vivre, selon les saint Évangile, et avec qui le vivre, avec les frères. Affirmer que le don des frères soit une initiative divine adoptée par François ne définit pas, en soi, ce qu'est la fraternité. Bien que le terme « fraternité » apparaisse dans les écrits de saint François, ceux-ci n'offrent pas une définition claire expliquant sa signification ou sa nature, car il semble désigner ou faire référence au groupe de frères réunis pour un but commun, peut-être comme synonyme de religion ou d'ordre.*

87. Pour comprendre la signification du mot « fraternité », il est nécessaire d'examiner les attitudes, les gestes, les paroles, les réactions et les comportements de François lui-même envers ses frères, ainsi que ses exhortations à tous les frères à vivre et à être de véritables frères. Ci-dessous, se trouve une brève liste des attitudes et des comportements que François recommande afin de favoriser l'émergence de relations interpersonnelles authentiques entre frères et de renforcer la vie fraternelle :

[...] Et partout où les frères sont et se trouvent, qu'ils manifestent leur familiarité mutuelle. Et qu'ils expriment leurs besoins les uns aux autres avec confiance. Car si une mère prend soin de son enfant selon la chair et l'aime (cf. 1 Th 2,7), combien plus d'amour chacun doit-il aimer et prendre soin de son frère spirituel ? Et si l'un d'eux tombe malade, que les autres frères le servent comme eux-mêmes voudraient être servis (cf. Mt 7,12).

[...] J'exhorte fermement les frères dans le Seigneur Jésus-Christ à se garder de tout orgueil, de toute vaine gloire, de toute envie, de toute avarice (cf. Lc 12, 15), de toute sollicitude et de tout souci des choses de ce monde (cf. Mt 13, 22), de toute calomnie et de toute murmure.

⁵⁹ Les chroniqueurs nous offrent des images saisissantes d'ingéniosité, de spontanéité, de complicité et d'entraide, de manifestations d'amour fraternel allant jusqu'à la tendresse, dans une atmosphère de joie et de simplicité. Retrouvant la spontanéité originelle de la communauté primitive de François et de ses compagnons, ils trouvèrent absurdes les conventions de préférences, de hiérarchies, d'exemptions et tout ce qui compromettait l'égalité fraternelle, y compris la distinction entre prêtres et non-prêtres au sein du groupe. Dans les premières décennies, la plupart des supérieurs locaux étaient des frères non clercs, et ils participaient également aux chapitres en tant que délégués, jusqu'à ce que le Concile de Trente mette fin à cette pratique. RODRIGUEZ GARCIA, JESUS-LUCAS, *Identidad...*, 231.

⁶⁰ POLLIANI, FRANCESCO, *Le Nuove ...*, 208.





[...] Heureux l'homme qui supporte son prochain selon sa faiblesse, dans la mesure où il voudrait être supporté par lui, s'il se trouvait dans une situation semblable (Gal 6,2; Mt 7,12).

[...] Heureux le serviteur qui aime tellement son frère malade qu'il ne peut l'aimer en retour, et qui l'aime tellement quand il est bien portant qu'il ne peut l'aimer en retour.

[...] Heureux le serviteur qui aime et respecte son frère autant quand il est loin de lui que quand il est avec lui, et qui ne dit rien derrière son dos qu'il ne puisse dire avec charité devant lui.

88. Les références à la figure de la *mère* et aux relations *familiales* entre frères suggèrent que la fraternité ne peut pas être réduite à une coexistence pacifique entre étrangers ou à une association de personnes travaillant ensemble pour atteindre un objectif institutionnel. Dans l'esprit des images utilisées par François, il s'agit de véritables liens interpersonnels caractérisés par une compréhension mutuelle, une confiance, une entraide sincère et un amour véritable entre frères. Ces citations soulignent l'aspect du *besoin*, qu'il soit dû à la fragilité ou à la maladie, car le besoin nous rend vulnérables et exige la présence d'une autre personne capable de nous soutenir, c'est-à-dire de nous offrir un appui *spécifique*. Il est également mis en avant l'importance de maîtriser ses passions pour cultiver des liens sains entre frères, car les vices et les péchés de chacun impactent directement les relations fraternelles et nuisent au lien familial entre frères. Sans relations interpersonnelles authentiques, intimes, saines, respectueuses et affectueuses entre frères, il serait très difficile de vivre la fraternité et d'en témoigner aux autres.

89. Pour saint François, être frères signifie apprendre à établir des liens véritables et sains avec les autres, malgré les limites et les conflits interpersonnels inhérents à notre condition humaine. À cette fin, il est essentiel d'avoir entamé un véritable processus de conformité au Christ par la pénitence, la contemplation, l'abnégation et la minorité. La fraternité, sous cet angle, n'est pas un point de départ, comme si c'était une réalité déjà existante, mais plutôt un objectif à atteindre pour ceux qui se sentent appelés par l'Esprit du Seigneur à embrasser cette forme de vie. Par conséquent, c'est une tâche permanente à laquelle chacun doit participer. Les premières Constitutions capucines reflètent cette inspiration franciscaine concernant la fraternité :

[...] En vrais disciples de ce Jésus, qu'ils s'aiment cordialement, en supportant mutuellement leurs défauts, en se donnant sans relâche à l'amour divin et à la charité fraternelle. Qu'ils s'appliquent sans cesse à donner les uns aux autres et à tous le meilleur exemple. Qu'ils fassent une incessante violence à leurs propres passions et inclinations mauvaises. Notre Sauveur l'atteste : Le Royaume des Cieux souffre violence et les violents seuls le ravissent, à savoir ceux qui se font violence à eux-mêmes (Mt 11,12).

[...] Que les frères ne demandent ni ne reçoivent d'aliments recherchés qui ne conviennent pas à notre état de pauvreté. De même qu'on ne serve pas d'épices, sauf par nécessité pour les





malades qui ont droit à notre plus grande charité, comme le veut la Règle et la justice. Notre séraphique père n'avait pas de honte à quêter publiquement de la viande pour eux.

[...] Et afin de pourvoir aux besoins des malades, comme le dicte la raison, le commande la Règle et le requiert la charité fraternelle, aussitôt qu'un frère tombera malade, le père gardien le confie à un frère capable de le servir en tous ses besoins. Si son état exigeait qu'il changeât de lieu, on y pourvoira immédiatement. Fi chacun pensera à ce qu'il voudrait qu'on fit pour lui en pareil cas. Notre père en notre Règle écrivait qu'il ne doit y avoir aucune tendre mère plus affectionnée pour son fils unique et plus compatissante pour lui que ne doit l'être un frère pour l'un des siens.

90. La motivation fondamentale pour apprendre à être frères est la suite du Christ, dont découlent des actions concrètes pour cultiver des relations interpersonnelles authentiques : s'aimer cordialement, se supporter mutuellement, pratiquer la charité, donner le bon exemple, freiner ses passions. Sans ces présupposés, la fraternité pourrait devenir une simple juxtaposition de personnes qui occupent un espace commun, qui vivent et travaillent ensemble, mais qui ne se connaissent pas et ne parviennent pas à se sentir une vraie famille. Les inclinations viciées de chaque frère sont soulignées comme de véritables obstacles à la vie fraternelle ; d'où l'invitation à la maîtrise constante de soi par la pénitence. Le soin et le bon traitement des frères *malades* sont une opportunité pour dominer les inclinations viciées, dépasser l'excès de préoccupation pour ses propres besoins et développer la dimension *maternelle* de notre style de vie.

91. Dans ce contexte de relations interpersonnelles que la fraternité présuppose, on peut comprendre la signification de la *chasteté*. Le mot *chasteté* apparaît dans les constitutions plus anciennes; cependant, sa signification n'est pas explicite. La chasteté semble liée à la pureté du cœur, à la prudence dans les relations et à la discrétion dans les conversations. Autrement dit, la chasteté pourrait désigner le fait d'entretenir des relations saines non seulement avec ses frères et sœurs, mais aussi avec toute personne que nous côtoyons, hommes ou femmes, comme l'indique le premier document législatif :

[...] Afin que les frères, le cœur pur, voient Dieu d'une foi sincère et soient plus à même de percevoir les réalités célestes, ils n'entretiendront aucun lien suspect avec les femmes ni, sans nécessité, de conversation inutile et prolongée avec elles. Lorsqu'ils seront dans l'obligation de leur parler, ils se tiendront toujours, pour donner le bon exemple, en un endroit public où ils peuvent être vus de leur compagnon. Ils seront de la sorte, la bonne odeur du Christ par leur conversation pure, discrète et honnête répandue en tout lieu.

[...] De même, nous ne voulons pas que les femmes entrent chez nous, sauf cas de nécessité évidente ou de grande piété qui obligent à les recevoir pour éviter le scandale. Elles seront, à leur entrée, accompagnées de personnes honnêtes, hommes et femmes. Elles ne seront admises qu'avec le consentement des frères du lieu. Deux frères d'expérience éprouvée et de vie sainte seront chargés de les accompagner. Ils leur parleront de sujets édifiants dans le Christ notre





Seigneur et du salut de l'âme, en honnêteté et exemplarité religieuses. Nos entretiens doivent être exceptionnels, non seulement avec les femmes mais aussi avec les hommes du siècle car la trop grande familiarité est nuisible pour eux comme pour nous.

92. La chasteté, comprise comme une relation saine avec chaque personne, universalise le sens de notre fraternité évangélique et étend notre capacité à établir des liens fraternels au-delà des limites de nos fraternités locales. Il convient de noter, compte tenu des recommandations de ces paragraphes des premières Constitutions, qu'établir une relation saine avec les autres présuppose, premièrement, *notre conformité au Christ, afin que le parfum de Jésus-Christ soit partout*, et, deuxièmement, la maturité et la sainteté qu'exige une vie de pénitence, de contemplation et d'abnégation, afin que nous puissions parler de choses édifiantes, donner le bon exemple aux autres et contribuer au salut d'autrui. La chasteté évangélique doit donc être le meilleur témoignage de notre vie en fraternité.

Le travail manuel

93. Le choix de François de vivre sans rien en propre pour se conformer au Christ ne rejetait ni n'excluait le travail manuel comme moyen honnête de subvenir à ses besoins, comme il le décrit lui-même et le recommande à ses frères dans son Testament : *"'ai travaillé de mes mains, et je veux travailler ; et je souhaite ardemment que tous les autres frères aient un travail honorable. Celui qui ne sait pas, qu'il apprenne, non par cupidité de recevoir le prix du travail, mais par l'exemple et pour refuser l'oisiveté"*. Les motivations pour exercer le travail manuel, outre pour subvenir à sa propre subsistance, sont liées au refus de l'oisiveté, ennemie de l'âme, et à l'exemple évangélique que les frères doivent offrir au monde, exemple qui est lié, à son tour, au choix d'être des mineurs et à la renonciation à l'argent :

[...] Tous les frères, où qu'ils soient dans les maisons d'autrui pour servir ou travailler, ne doivent pas être administrateurs, chanceliers ou directeurs des maisons dans lesquelles ils servent ; ils ne doivent pas non plus accepter une charge qui cause du scandale ou qui porte préjudice à leur âme (cf. Mc 8, 16) ; mais ils doivent être mineurs et sujets de tous ceux qui sont dans la même maison.

[...] Et pour leur travail, ils pourront recevoir toutes les choses nécessaires, sauf de l'argent.

94. Pour François, le travail manuel assume un caractère de médiation, car l'objectif fondamental de chaque Frère Mineur est de *posséder l'Esprit du Seigneur et sa sainte opération*. Le facteur décisif est le lien avec Dieu et la conformité à Christ ; par conséquent, le travail manuel n'est pas considéré comme une fin en soi et l'appropriation d'un métier spécifique ou d'un travail particulier est découragée. Les premières Constitutions conservent et promeuvent l'intention du saint fondateur :





[...] Il est très difficile à l'homme d'avoir son esprit élevé en permanence sur Dieu. Afin que l'oisiveté qui est la racine de tout mal soit écartée, que notre entourage soit édifié et que nous soyons moins à charge à la société, nous ordonnons, suivant en cela saint Paul et d'autres saints qui alliaient travail et prédication, de travailler de nos mains dès que nous ne serons pas pris par les exercices spirituels. Ce faisant, nous observerons l'admonition de la Règle de notre père saint François et nous nous conformerons à sa volonté signifiée en son Testament. Tout en travaillant manuellement à quelque œuvre honnête, les frères ne manqueront cependant pas, pour autant que le leur permet la faiblesse humaine, de s'appliquer à une méditation spirituelle. Aussi, ordonnons-nous qu'au cours du travail manuel, les frères s'entretiennent continuellement de Dieu ou écoutent une lecture pieuse.

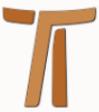
[...] Les frères se garderont de mettre leur fin dans le travail et de s'y occuper au point d'éteindre ou simplement de freiner et réduire l'esprit auquel toute chose doit servir. Qu'ils aient toujours les yeux levés sur Dieu et s'efforcent d'aller à lui par le chemin le plus élevé et le plus court afin que le travail imposé par Dieu, accepté et recommandé par les saints pour nourrir la dévotion, ne leur deviennent pas une occasion de distraction ou d'impiété.

95. La primauté de la vie dans l'Esprit pour les Capucins ne justifie pas l'abandon du travail manuel ni son remplacement par d'autres types d'activités. Le travail manuel est apprécié, désiré et demandé par Saint François, c'est pourquoi il les exhorte à préserver les capacités manuelles acquises avant d'entrer en obéissance, comme il est établi dans la Première Règle : *“Les frères qui savent travailler, travailleront, et exerceront le métier qu'ils connaissent, si ce n'est pas contraire au salut de leur âme et s'ils peuvent s'y adonner honnêtement”*. Il avertit ceux qui ne savent pas travailler avec leurs mains afin qu'ils apprennent un métier conforme au mode de vie accepté librement. Renoncer au travail manuel signifierait, dans l'esprit des premières Constitutions, ouvrir la voie à l'oisiveté, qui non seulement menace la vie dans l'Esprit, mais constituerait aussi un lourd fardeau pour les autres frères.

96. L'insistance sur la nature manuelle du travail pourrait être expliquée comme une manière d'éviter des justifications qui exemptent les frères de l'utilisation de leurs mains pour exercer une activité professionnelle ou domestique. Alors que les Constitutions plus récentes valorisent les activités intellectuelles ou académiques comme un vrai travail, elles exhortent également ces frères à participer aux services domestiques de la fraternité locale⁶¹. Ce que l'on reçoit en compensation du travail, insistent les Constitutions, n'appartient pas au frère qui travaille, mais à la fraternité et est disponible pour satisfaire les besoins de tous les frères. Toutes ces indications renforcent la conviction que le travail manuel est une médiation permettant aux frères d'utiliser leurs mains pour soutenir la fraternité, prévenir l'oisiveté qui affaiblit l'âme, promouvoir la solidarité et le soin mutuel entre

⁶¹ Le travail manuel et domestique nous permet de vivre l'amour sacrificiel pour nos frères et sœurs, dans l'humilité et la minorité du service. Praticé avec dévouement, dès la formation initiale, il nous permet de développer un sentiment d'appartenance à la fraternité locale et à la Circonscription ; il devient une expression concrète du souci de l'appartenance de chacun et de la solidarité avec les plus pauvres. Dans certaines cultures, s'occuper du travail manuel et domestique peut signifier un changement de mentalité et proclamer l'égalité des fils et filles de Dieu. VIII CPO, *La grazia di lavorare*. Roma: 2015, n. 10.





frères, et contribuer à consolider la vie dans l'Esprit, unique but du Capucin selon les premières Constitutions.

Mendiants

97. La mendicité est l'un des traits caractéristiques de notre identité charismatique, qui a perdu de sa visibilité et de son importance au fil des années⁶², bien qu'elle soit reconnue dans l'Église comme un Ordre mendiant⁶³. La majorité de nos saints Capucins se sont distingués précisément par la pratique de la mendicité. On pourrait soutenir que la mendicité appartient à une autre époque et qu'aujourd'hui elle serait dépourvue de sens, car c'est une activité anachronique, inadaptée aux conditions culturelles et sociales actuelles. Peut-être serait-il opportun de rappeler, selon la véritable inspiration de la tradition capucine, quelle était son intention et sa signification, afin que nous disposions d'éléments pour juger et ainsi retrouver le sens de ce trait distinctif de notre mode de vie.

98. Recourir à la table du Seigneur, c'est-à-dire pratiquer la mendicité ou demander l'aumône, était l'option que François recommandait lorsque les fruits du travail manuel ne suffisaient pas à couvrir les besoins primaires des frères, surtout les malades. Dans cette optique, la table représentait un recours sollicité par les circonstances pour satisfaire aux nécessités fondamentales, en premier lieu celles des frères : *Et lorsque le prix de notre travail ne nous est pas donné, nous recourons à la table du Seigneur, mendiant de porte en porte*. François lui-même, selon les premières Constitutions, était disposé à demander l'aumône pour répondre aux besoins de ses frères, suivant l'exemple de notre Père Séraphique, qui n'avait pas honte de demander publiquement de la viande pour eux. Cette citation suggère que la pratique de la mendicité avait une autre intention, probablement liée à la renonciation au prestige et à la réputation personnelle, comme le laisse entendre la référence à la honte. Qu'il s'agisse d'une motivation pour la pratique de la mendicité, cela est clarifié par le texte suivant tiré des écrits du saint :

⁶² Dans le contexte de la société contemporaine, la forme traditionnelle de mendicité, telle qu'elle a été pratiquée pendant des siècles, a progressivement disparu. Cependant, nous considérons la mendicité comme une valeur traditionnelle qu'il convient de préserver, de renouveler et d'adapter au contexte socioculturel, en recherchant des formes alternatives adaptées à notre statut de minorité, par exemple en recourant aux dons de particuliers et d'institutions pour subvenir à nos besoins et à ceux des plus démunis. *Ibid.*, n. 27.

⁶³ Ce même phénomène se produisit au XIII^e siècle avec la naissance et le développement extraordinaire des Ordres Mendiants : un modèle de grand renouveau dans une nouvelle ère historique. Ils furent ainsi appelés en raison de leur caractéristique de « mendiant », c'est-à-dire de leur humble dépendance au soutien économique du peuple pour vivre leur vœu de pauvreté et accomplir leur mission d'évangélisation. Parmi les Ordres Mendiants apparus à cette époque, les plus connus et les plus importants sont les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs, connus sous les noms de Franciscains et de Dominicains. Ils tirent leurs noms de leurs fondateurs, respectivement saint François d'Assise et saint Dominique de Guzmán. Ces deux grands saints savaient lire intelligemment « les signes des temps », présentant les défis auxquels l'Église de leur temps serait confrontée. BENEDETTO XVI, *Gli Ordini Mendicanti*. Udienza Generale: Mercoledì 13 gennaio 2010.



[...] Et quand cela s'avère nécessaire, qu'ils aillent mendier. Et qu'ils n'aient pas honte, mais qu'ils se souviennent que notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils du Dieu vivant (Jn 11, 27), le Tout-puissant, a rendu son visage comme un roc (Is 50, 7), et n'a pas eu honte. Il était pauvre et étranger, et vivait d'aumônes, lui, la sainte Vierge et ses disciples. Et quand on les insulterait et refuserait de leur faire l'aumône, qu'ils en remercient Dieu ; car à cause de ces insultes, vous recevrez un grand honneur devant le tribunal de notre Seigneur Jésus-Christ.

99. La renonciation au prestige personnel et à la bonne réputation aurait également une motivation christologique et sotériologique. La conformité au Christ n'aurait pas seulement pour but d'incarner son mode de vie et la pauvreté radicale, mais viserait aussi à atteindre la plénitude de la vie en Dieu, qui, comme indiqué dans le document législatif, serait médiatisée par l'expérience du mépris et des insultes reçus dans la mendicité. Les premières Constitutions, en plus de ces motivations, établissent que la pratique de la mendicité a pour finalité de venir en aide aux pauvres. Les premiers Capucins comme saint François, ne mendiaient pas seulement pour soutenir leurs frères, surtout les malades, mais aussi pour soulager les besoins des pauvres et des démunis de leur temps, comme l'indiquent les paragraphes suivants des premières Constitutions :

[...] Afin d'écartier de la vie des frères la richesse et le luxe que pourraient alimenter les quêtes, réduisant ainsi la pauvreté à l'étiquette, on ne demandera pas – même en temps de carnaval – l'aumône de viande, œufs, fromage, poisson ou autres mets recherchés ne convenant pas à la pauvreté de notre état, sauf pour les frères malades. Les dons qui n'ont pas été sollicités pourront être acceptés pourvu qu'il n'y ait point offense à la pauvreté.

[...] Nous ordonnons en temps de disette que les supérieurs désignent des frères et leur donnent mission de quêter pour subvenir aux besoins des pauvres gens, selon l'exemple de notre très bon Père dont la compassion pour les pauvres était grande. Quand quelque chose lui était donné, il ne l'acceptait qu'à la condition de pouvoir le redonner à plus pauvre que lui quand l'occasion s'en présentait.

100. Pour les premiers capucins, la mendicité revêtait ainsi un caractère de *médiation sociale*⁶⁴; on demandait l'aumône afin que les ressources parviennent aux plus démunis et répondent à leurs besoins. Cette conviction expliquerait également l'interdiction de conserver des provisions : *“Il est donc ordonné que, chez nous, rien ne soit pourvu, même si cela est nécessaire à la subsistance humaine, surtout ce qui peut être mendé quotidiennement, pendant plus de deux ou trois jours, ou, au plus, pendant une semaine, selon les nécessités des temps et des lieux, et que l'on garde pour soi ce qui peut être partagé avec les pauvres : on leur donne ce qui reste, pour la gloire de la pauvreté”*.

⁶⁴ [...] Lorsque les mendiants apparurent dans les villes, ils créèrent une nouvelle forme de pauvreté, la pauvreté fraternelle, dans laquelle les frères devinrent des intermédiaires entre riches et pauvres. Les aumônes demandées par les mendiants ne visaient pas uniquement à aider les pauvres, mais servaient aussi à leur subsistance et à la construction d'églises et de couvents. Ainsi, les biens que les riches donnaient autrefois aux monastères cloîtrés pour accomplir les préceptes de charité et de pénitence passaient désormais par le filtre des mendiants. **HERNANDEZ**, *A History*, 187.





La mendicité en tant que médiation sociale, promue par les premières Constitutions, fut incarnée de manière paradigmatique par les saints capucins. De saint Ignace de Laconi (1701-1781), on dit :

[...] Il visitait les pauvres et réconfortait avec bienveillance les affligés ; il distribuait les aumônes recueillies parmi les nécessiteux, ne rapportant au couvent qu'une partie de la récolte, car il avait demandé aux supérieurs la permission de donner ce qu'il estimait opportun⁶⁵.

101. Le cas de saint Ignace de Laconi constitue une véritable témoignage de la manière dont les premiers Capucins comprirent et vécurent la dimension mendicante de notre identité charismatique. Les frères mendiaient lorsque la rémunération du travail manuel était insuffisante pour satisfaire les besoins fondamentaux de la fraternité, en particulier ceux des frères malades. Ils mendiaient pour atteindre une plus grande maîtrise de soi par la mortification, afin de se conformer au Christ pauvre et d'accéder à l'héritage promis, ainsi que pour offrir un service de médiation sociale facilitant la solidarité entre ceux qui disposent de ressources et ceux qui manquent du minimum vital pour vivre⁶⁶. C'est dans cet esprit des premières Constitutions que nous devons puiser les critères permettant de comprendre le sens de la *mendicité* et les motivations suffisantes pour actualiser les intentions de ces législateurs qui aspiraient ardemment à vivre comme saint François et ses premiers compagnons. Ainsi, bien que cette dimension ne semble pas pleinement développée dans les dernières Constitutions, nous sommes appelés à en retrouver la signification et à l'intégrer dans notre mode de vie quotidien.

Le ministère de la miséricorde

102. La miséricorde est une caractéristique divine qui se réfère à la manière dont Dieu se relie avec bienveillance à toute sa création. Elle suggère la compréhension, le soin et la tendresse que le Seigneur manifeste envers toutes ses créatures, en particulier envers les êtres humains, surtout lorsque ceux-ci ne savent pas comment lui rendre son amour, s'éloignent de Lui à la recherche de faux dieux ou sont entraînés par leurs propres inclinations. La miséricorde, en tant que mode habituel d'être et de relation avec ses semblables, s'acquiert lorsqu'une personne se vide d'elle-même, se dépouille de sa vision limitée de la réalité et se laisse gouverner par Dieu, adoptant progressivement sa manière de contempler toutes les créatures et de traiter les êtres humains. La miséricorde est donc intimement liée à la contemplation, comme cela est expliqué dans la section correspondante. C'est dans ce contexte que devient plus clair ce que François affirme dans son Testament : *Et le Seigneur lui-même me conduisit parmi eux et je leur fis miséricorde.*

⁶⁵ DE SALVATIERRA, PRUDENCIO, *San Ignacio de Laconi*, in: *Las grandes figuras capuchinas* (Ed. Studium, Madrid, 1957): 105-122.

⁶⁶ [...] Il est important de raviver les valeurs qui sous-tendent la mendicité : la confiance en la Providence divine, le sens de la dépendance et de la réciprocité entre nous et les autres. On nous donne pour que nous puissions donner aux pauvres ; nous devons collecter des aumônes pour pouvoir les donner. VI CPO, 20.



103. La miséricorde est une initiative divine, *le Seigneur me conduisit*, et ses destinataires sont ceux qui expérimentent la maladie, la fragilité, l'exclusion ou toute forme de souffrance humaine. Dans le cas de François, les lépreux sont les premiers destinataires de sa miséricorde, c'est-à-dire de la miséricorde de Dieu opérée et rendue présente par François. Cela semble constituer le fondement théologique du ministère de la miséricorde que François et ses frères ont exercé au nom du Seigneur. Les premières Constitutions établissent des lignes directrices précises pour comprendre quelle doit être l'attitude des Capucins envers ceux qui souffrent et qui sont les destinataires de cette miséricorde qu'ils sont appelés à manifester dans leur ministère :

[...] Souvenons-nous de notre père saint François quand nous voudrions relever quelqu'un. Il faut, disait-il souvent, se pencher avec tendresse sur lui comme Jésus-Christ, notre miséricordieux Sauveur devant la femme adultère amenée jusqu'à lui et ne point avoir une attitude de justicier raide et cruel. Que les frères aient en mémoire comment le Christ Fils de Dieu descendit du ciel pour nous sauver sur la croix et témoigner la plus grande douceur aux pécheurs humiliés. Qu'ils pensent encore que si Dieu jugeait en stricte justice, personne ou presque ne serait sauvé.

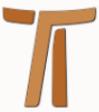
[...] Ceux qui ne sont point retenus sur cette terre par des liens d'amour trouvent doux, juste et souhaitable de mourir pour celui qui est mort pour eux sur la croix. Les frères rendront service en temps de peste, selon les instructions de leur vicaire qui, en pareil cas, aura grand soin de veiller à une discrète charité.

104. La première chose à noter est la motivation christologique de l'exercice de la miséricorde, *comme l'a fait le Christ, par amour pour Celui qui est mort pour nous*, et la motivation franciscaine, *qu'ils se souviennent aussi que notre Père*, en confirmant que la conformité au Christ et à François était le but fondamental des premiers Capucins. Ensuite, sont indiqués les destinataires du ministère de la miséricorde : *celui qui est tombé, les pécheurs repentants et ceux frappés par la peste*. La référence à l'adultère renvoie au récit connu de l'Évangile selon saint Jean, et dans le texte des Constitutions, elle pourrait faire référence à ceux qui sont tombés ou aux pécheurs repentants, probablement plus au second groupe. Pour mieux caractériser les destinataires de la miséricorde capucine, on pourrait évoquer les personnages bibliques de l'adultère et du pécheur tombé sur la route, ainsi que les lépreux qui ont fait partie du chemin vocationnel de François.

105. Dans le contexte du récit de la femme adultère, il s'agit d'un péché personnel qui était puni par la condamnation à mort. La femme présentée à Jésus est publiquement identifiée comme une pécheresse, qui n'est ni condamnée par Jésus ni soumise à la mort, mais plutôt invitée à ne plus pécher. Compte tenu de ces caractéristiques, l'adultère pourrait bien représenter les pécheurs repentants dans le texte des Constitutions, ce qui serait en accord avec l'exhortation de François à un ministre :

[...] Si l'un des frères, à l'instigation de l'ennemi, commet un péché mortel, il est obligé, par obéissance, de recourir à son gardien. Et tous les frères qui apprennent qu'il a péché ne doivent





pas le couvrir de honte ni le calomnier, mais doivent avoir une grande compassion pour lui et cacher le péché de leur frère ; car ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais les malades (Mt 9,12).

106. La référence dans les Constitutions à *quelqu'un qui est tombé*, en utilisant *e pronom indéfini*, pourrait très bien se rapporter à toute personne, dans n'importe quelle situation ou circonstance impliquant vulnérabilité ou fragilité. L'Évangile selon saint Luc, dans la célèbre parabole du Bon Samaritain, présente un homme laissé à moitié mort sur la route après avoir été attaqué par des brigands. Ce personnage biblique, lui aussi indéterminé, n'étant pas décrit avec une caractéristique individuelle précise, pourrait représenter *celui tombé* évoqué dans les premières Constitutions. La particularité de cet artifice littéraire, autrement discutable, réside dans les actes de miséricorde accomplis par le Samaritain pour soulager la situation de celui qui est à moitié mort sur la route. La parabole décrit les actions du Samaritain en faveur de l'homme tombé : en le voyant, il fut pris de compassion ; *il s'approcha de lui, lui banda les blessures, le mit sur sa monture, l'emmena dans une auberge et prit soin de lui*. Toutes ces actions, selon Jésus, illustrent celui qui a pratiqué la miséricorde — c'est-à-dire celui qui s'est comporté comme un prochain. Le Samaritain représente donc chaque être humain qui agit en frère et montre de la miséricorde envers celui qui est tombé en chemin. Dans cette optique, le Samaritain pourrait symboliser chaque Capucin, appelé à être frère de tous et à développer le ministère de la miséricorde, surtout envers les plus nécessiteux, comme cela est rappelé au numéro 85.1 des premières Constitutions mentionnées ci-dessus.

107. Outre *la femme adultère et l'homme tombé sur le chemin*, les *lépreux*, c'est-à-dire ceux qui sont atteints d'une maladie spécifique nécessitant des soins particuliers, figurent parmi les destinataires du ministère de miséricorde des Capucins. Il est connu que les premiers Capucins laissèrent une impression particulière sur leurs contemporains par leur service aux malades, en particulier à ceux frappés par la peste⁶⁷. Visiter les malades et prendre soin de ceux qui étaient atteints de la peste constituaient un véritable témoignage du ministère de miséricorde développé par les fondateurs de la tradition capucine, se conformant ainsi au Christ et à François. Les premières Constitutions établissaient que, dans certaines circonstances, il était permis d'offrir des services funéraires aux pauvres, *ouvrant ainsi les entrailles de la charité*.

⁶⁷ [...] Mais la peste, au-delà de devenir une source d'imitation de saint François, joua un rôle important dans la capacité des Capucins à s'imposer dans la dévotion religieuse de la noblesse et du peuple. L'aide apportée par Matteo da Bascio aux pestiférés de Camerino vers 1522 l'incita à reconsidérer une autre manière de pratiquer l'observance de la règle franciscaine et, surtout, à rencontrer la duchesse de Camerino, Caterina Cibo, qui allait désormais être sa protectrice et la promotrice de la nouvelle réforme. Cherchant à pénétrer le monde des plus vulnérables, les Capucins secoururent en 1576 les pestiférés de Milan, Venise et Palerme, acquérant ainsi une grande renommée. En 1588, ils protégèrent les pestiférés de Toulouse et, vers 1597, ils soignèrent les pestiférés des Flandres. En 1604, ils se dépensèrent à nouveau au cours de la peste à Palerme (BOVERIO, ZACCARIA, Partie II, 761; Partie III, 242-243, 359). Une situation similaire se produisit au milieu du XVIIe siècle, lorsque plusieurs capucins moururent dans diverses villes françaises (dont Auxerre et Lyon) infectés par les pestiférés à qui ils avaient offert un refuge spirituel (Pisa, Partie V 242-244). Selon une étude récente, entre 1576 et 1577, les capucins aidèrent l'archevêque Carlo Borromeo à soigner les pestiférés à Milan, et pendant la peste italienne de 1629, les religieux portèrent assistance aux malades et aux mourants, malgré les pertes fatales que la communauté subit dans cette œuvre : 40 des 200 capucins de la province de Brescia perdirent la vie ; 51 des 92 en Toscane ; 12 à Milan ; 12 autres à Parme ; et 18 à Plaisance. Une situation similaire se produisit lors de la peste en Bourgogne de 1636, lorsque plus de 80 capucins moururent (Po-Chia 49). HERNANDEZ, *Una historia*, 99.



108. Les destinataires du ministère de miséricorde des Capucins pourraient, selon ce qui précède, être symbolisés par les figures de la femme adultère, qui représente la situation causée par le péché personnel ; de l'homme tombé sur le chemin, qui représente les personnes dans le besoin, les pauvres et les marginalisés ; et des lépreux, ceux qui souffrent de maladies et d'affections corporelles. Une fois identifiés ces destinataires du ministère de miséricorde, il est opportun d'indiquer les attitudes adoptées par les Capucins pour le mettre en pratique : *s'incliner avec piété et ne pas adopter une justice rigide et cruelle*, conformément au document législatif mentionné ci-dessus. *S'incliner avec piété* évoque une image renvoyant au texte de l'évangéliste Jean déjà cité, car dans ce récit, Jésus s'incline à deux reprises, probablement pour se mettre dans la même situation que la femme accusée et sur le point d'être lapidée. De même, le Samaritain se penche pour venir en aide à l'homme à moitié mort. Selon ces images, *se baisser signifie se mettre dans une situation semblable à celle d'une personne souffrant a causa* à cause de son péché personnel, de sa situation sociale ou de sa maladie. Comprendre la condition de ceux qui sont tombés permet aux frères d'exercer le ministère de miséricorde en conformité avec le Christ et François. Les premières Constitutions font référence tant à la compréhension qu'il faut manifester envers les pécheurs qu'à la miséricorde dont il doit être l'objet :

[...] En imposant une pénitence, les frères auront toujours en vue le salut et non la perte de l'âme et de la réputation du pauvre frère. Qu'aucun ne se scandalise, n'humilie, ne fuie ou n'ait en horreur mais au contraire ait compassion et amour pour celui qui, tombé, en a le plus besoin. Sachons bien, comme le répétait saint François, que chacun de nous ferait pis si Dieu par sa grâce, ne l'en préservait.

[...] Mais que les frères considèrent comment l'impunité des coupables ouvre le chemin du péché aux mauvais et les invite au mal. Voilà pourquoi la Règle commande d'imposer avec miséricorde une peine proportionnée. Et cependant, dans le but de sauvegarder par des clôtures le domaine du Seigneur, nous ordonnons que dans nos affaires et, spécialement dans lit correction et la sanction des frères, on ne sacrifie pas l'esprit de la Règle à la subtilité des lois et aux procédures judiciaires.

109. Selon les citations précédentes, le ministère de la miséricorde exige la capacité de se mettre à la place des autres pour les comprendre [*se pencher vers eux*], éprouver de la compassion à leur égard et les aimer d'autant plus qu'ils sont dans le besoin, chercher le salut de leurs âmes, préserver la bonne réputation du frère pauvre *préserver la bonne réputation du frère pauvre* et lui proposer un chemin pénitentiel qui lui permette d'abandonner sa situation de péché et de rester fidèle à son projet de conformité au Christ. Les premières Constitutions, sans préciser ou systématiser ces éléments, recommandaient le recours à la confession générale comme médiation pénitentielle afin de se préparer à suivre radicalement le Christ, notamment pour ceux qui cherchaient à entrer dans



l'obéissance⁶⁸. Toutes ces caractéristiques auraient façonné, au fil du temps, la manière particulière dont les Capucins exerçaient le ministère de la miséricorde par le biais du sacrement de la réconciliation.

110. Ce ministère de la miséricorde a trouvé un exemple dans la vie de nombreux saints capucins, en particulier de ceux qui ont consacré une grande partie de leur vie au ministère de la réconciliation sacramentelle, comme saint Léopold Mandic ou saint Pio de Pietrelcina, pour n'en citer que deux parmi les plus connus. À propos de saint Léopold, par exemple, on dit que :

[...] Il allait à la rencontre des pénitents ; il les écoutait et comprenait leurs faiblesses, sans les accabler de culpabilité ni de remords ; souvent, lorsqu'il leur pardonnait, ils lui en étaient reconnaissants. En même temps, il était très généreux dans son pardon et son absolution. Pour se justifier, il montrait le crucifix aux pénitents : « C'est Lui qui pardonne, c'est Lui qui absout. » « S'il me reprochait quelque chose, je répondrais que c'est Lui qui m'a donné l'exemple et que je ne suis pas encore mort pour le salut des âmes, comme il l'a fait en vérité. » « Si le Crucifix me reprochait d'être trop généreux, je répondrais : Ce douloureux exemple, Maître béni, c'est Vous qui me l'avez donné ; je n'ai pas encore atteint la folie de mourir pour les âmes ! »⁶⁹.

La prédication évangélique

111. Le terme « prédication » dérive du verbe « praedicare », qui se réfère à l'usage de la parole pour dire (dicare) en public ou annoncer ouvertement un certain contenu. L'adjectif « évangélique » souligne que ce qui est dit ou annoncé est directement lié à l'Évangile, c'est-à-dire à la vie et aux enseignements de Jésus. Alors que le ministère de la miséricorde constitue une manière de prêcher par des gestes et des actions, la prédication elle-même concerne l'utilisation de la parole pour proclamer le message de salut, inviter à la conversion et exhorter les personnes à vivre selon l'Évangile. Pour que cette parole soit qualifiée, produise les fruits attendus et constitue véritablement une prédication évangélique, le Capucin destiné à ce ministère devait posséder certaines caractéristiques personnelles : porter le Christ gravé dans sa vie et avoir Lui seul comme référent pour la prédication évangélique, comme il est établi dans les premières Constitutions :

[...] Nous interdisons de prédication tout frère qui n'a pas été auparavant examiné, approuvé par le Chapitre Général ou par le père vicaire général et n'a obtenu, comme le veut la Règle,

⁶⁸ [...] Selon cette explication, « être reçu dans l'obéissance » signifie entrer dans le domaine de l'écoute frontale, avec la plus grande attention. Si cette explication est valable, nous avons là la conception la plus éloquente et la plus profonde de la vie religieuse selon saint François. C'est comme si l'on disait que quiconque professe cette vie entre automatiquement dans un environnement théologique qui soumet le frère mineur à l'exigence d'une écoute frontale de la Parole de Dieu. URIBE, FERNANDO, *La Regola di san Francesco. Lettera e Spirito* (Editorial Espegas, Murcia, 2006), 112.

⁶⁹ FERDINANDO DA RIESE PIO X, *San Leopoldo Mandic. Cerniera tra gli uomini e Dio*, in: AA.VV., "...il Signore mi diede dei fratelli...". Biographies des saints, bienheureux et vénérables capucins. Volume II.





la licence de prêcher. Les supérieurs ne l'accorderont à leurs subordonnés qu'à la condition préalable de les estimer de vie sainte et exemplaire, de jugement clair et mûri, de volonté forte et ardente, en étant convaincus que science et éloquence en absence de charité non seulement n'édifient pas mais fort souvent détruisent.

[...] Nous appelons donc les prédicateurs à graver en leur cœur le Christ béni, à lui en donner la possession pacifiante pour que, dans un débordement d'amour, ce soit Lui qui parle en eux non seulement en paroles mais plus encore en actes. Paul, le Docteur des Nations, n'osait rien prêcher qu'il n'eût auparavant pratiqué, suivant ainsi l'exemple du Christ, le plus parfait des maîtres, qui nous a enseignés non seulement par sa doctrine mais aussi par ses œuvres.

[...] Qui ne sait pas lire le Christ, livre de vie, n'a pas la science de la prédication. Pour qu'il s'en instruisse, nous interdisons aux prédicateurs d'emporter beaucoup de livres car le Christ est le Livre qui contient tout.

[...] Pour graver plus profondément dans le cœur des serviteurs de la Parole la ligne et la forme de leur ministère, les rendre plus dignes d'annoncer le Christ crucifié, de prêcher le règne de Dieu, d'œuvrer d'un cœur fervent à la conversion et au salut des âmes, nous insistons à nouveau et imposons aux prédicateurs, en leurs prédications, de se servir de la Sainte Écriture, principalement du Nouveau Testament et très abondamment des Évangiles, de telle sorte que, messagers eux-mêmes de la Bonne Nouvelle, ils rendent les gens plus évangéliques.

112. La conformité à Christ, soutenue par une vie contemplative permettant au prédicateur de vivre une communion profonde avec son Seigneur, constitue le cœur même de la prédication évangélique des Capucins. Cependant, les premiers législateurs savaient que cette vie contemplative devait être complétée par une préparation académique adéquate. C'est pourquoi ils faisaient référence non seulement à l'usage de l'Écriture Sainte, mais aussi à d'autres formes d'études qui enrichissaient la formation des prédicateurs. Ils mettaient également en garde contre le danger de lectures ou d'interprétations susceptibles d'éloigner les frères de la véritable finalité de la prédication évangélique. Voici ce qu'établissent les premières Constitutions :

[...] Celui qui est tenu de prêcher dignement et correctement doit au préalable mener une vie religieuse authentique et posséder une connaissance suffisante des sciences sacrées. Or, celles-ci s'acquièrent naturellement par l'étude du sens littéral. Pour que ce si noble et fructueux ministère de la parole – en notre Ordre – ne disparaisse pas au très grand dam des pauvres âmes des séculiers, nous ordonnons d'instituer des études dévotives et saintes, débordantes de charité et d'humilité tant de la grammaire pratique que de la science sacrée. Seront promus à ces études les frères qui, au jugement du Vicaire Provincial et des définiteurs sont de fervente charité, de conduite louable et de conversation humble et sainte. Qu'ils soient, de plus, dotés d'aptitudes à apprendre pour qu'ensuite, par leur vie et leur culture, ils puissent être utiles et porter du fruit dans la maison du Seigneur.



[...] Comme nous l'avons déjà dit, n'emportez pas beaucoup de livres, afin de lire plus assidûment le livre de la croix, plus excellent. Ne conservez pas chez nous des livres inutiles provenant des Gentils, qui font plus facilement de quelqu'un un païen qu'un chrétien.

113. L'équilibre entre la vie contemplative et la préparation académique, soutenu par une véritable expérience des autres caractéristiques de l'identité charismatique, garantissait que la prédication évangélique des Capucins soit réellement efficace, qu'elle atteignît sa finalité évangélisatrice et qu'elle évitât de tomber dans des extrêmes susceptibles de provoquer scandale ou réactions négatives à l'encontre des prédicateurs. L'expression bien connue « prédication à la capucine » se réfère, selon les spécialistes, à la négligence de cet équilibre entre vie contemplative et préparation académique adéquate⁷⁰, ainsi qu'à une insistance exagérée sur les paroles et gestes destinés à mobiliser l'émotivité des fidèles à des fins pénitentielles, au détriment d'une véritable formation chrétienne des destinataires⁷¹. L'équilibre entre vie contemplative et préparation appropriée à la prédication a été admirablement témoigné par les saints Capucins, en particulier par ceux qui se consacrèrent à ce ministère. On dit par exemple de saint Laurent de Brindes :

[...] Quand saint Laurent de Brindes prêchait en ville, c'était jour de fête. Les paysans abandonnaient leurs bœufs et leurs charrues ; les étudiants leurs cours ; les enfants leurs jeux et leurs farces ; les malades leurs lits. Cette figure austère et vénérable était imposante : grande et robuste, avec une voix puissante et sonore, une barbe fournie que les années avaient peu à peu blanchie. Mais ce qui attirait le plus les gens vers sa chaire, c'était cette onction, cette ferveur avec laquelle les mots sortaient de ses lèvres. Il est impossible de se faire une idée approximative de l'efficacité de ses paroles ardentes si l'on se contente de lire les sermons que sa plume nous a laissés. Il faut se tourner vers le prestige de ses vertus et le feu de son âme ; il faut se souvenir de ses innombrables et retentissants miracles⁷².

114. Le caractère missionnaire des premières Constitutions se rapporte à la prédication évangélique adressée aux infidèles, dans le but de les convertir à la véritable foi chrétienne. Le document législatif reflète l'inspiration franciscaine pour la mission, telle qu'elle est exposée dans les deux règles, en faisant référence à *l'inspiration divine*, à *l'aptitude des candidats* et à la générosité des ministres dans leur effort de libérer ceux qui étaient jugés aptes à la mission. Lorsque les premières Constitutions évoquent les infidèles, ils les classent en deux catégories : *pacifiques ou agressifs*, en décrivant ces derniers avec l'expression « secte maudite ». Il est important de garder à l'esprit que ce document peut refléter les connaissances culturelles de l'époque ainsi que les préjugés religieux existants, reproduisant le patrimoine commun de ce moment historique :

⁷⁰ [...] Néanmoins, à quelques exceptions près, la prédication capucine n'était pas tenue en haute estime dans les sociétés européennes modernes, en raison du manque évident d'études rhétoriques et des licences improvisées accordées aux prédicateurs et aux missionnaires, aux clercs n'ayant pas encore suivi les cours nécessaires. C'est pourquoi, au XVIII^e siècle, les prédicateurs capucins étaient classés comme « prédicateurs gérondifis ». HERNANDEZ, *A History*, 433.

⁷¹ [...] Il est donc clair que la prédication capucine cherchait en fin de compte à alimenter les émotions de l'auditoire plutôt que sa compréhension, afin de créer un climat pénitentiel collectif. *Ibid.*, 462.

⁷² DE SALVATIERRA, PRUDENCIO, *San Lorenzo de Brindis*, en: *Las grandes figuras capuchinas* (Madrid: Ed. Studium, 1957), 65-87.





[...] Notre séraphique Père eut toujours extrêmement à cœur la conversion des infidèles. Aussi, ordonnons-nous, après la Règle, ce qui suit, pour la gloire de Dieu et leur salut : si des frères qualifiés, enflammés de l'amour du Christ béni et du zèle pour la foi catholique voulaient par inspiration divine aller la prêcher parmi les infidèles, ils recourront à leurs Vicaires Provinciaux ou au père vicaire général. Si ceux-ci les jugent aptes pour cette mission si ardue, ils s'y rendront avec leur permission et leur bénédiction. Que les frères ne s'estiment pas présomptueusement aptes à cet apostolat si difficile et si périlleux. Qu'avec crainte et humilité ils s'en remettent, pour leur désir, au jugement de leurs supérieurs. Il conviendra de distinguer entre les infidèles : certains sont réputés plutôt doux et perméables à l'évangélisation et à la foi chrétienne, tels les peuples récemment découverts dans les Indes par les Espagnols et les Portugais : d'autres, les Turcs et les fils d'Agar (Arabes) portent et défendent uniquement par les armes et la torture leur secte maudite. Que les supérieurs ne se décident pas en raison de la seule considération du petit nombre des frères ni ne s'attristent de voir les bons partir. Qu'ils remettent leurs soucis et leur inquiétude à celui qui prend continuellement soin d'eux et agissent en tout selon l'Esprit de Dieu et disposent de tout selon la charité qui ne fait jamais mal les choses.

115. Cette manière de se référer aux infidèles contraste, d'une certaine façon, avec les finalités du ministère de miséricorde et de prédication évangélique des Capucins. Néanmoins, elle ne parvient pas à obscurcir la richesse évangélique et franciscaine qui constitue le fondement même du document législatif. Il est important de souligner deux autres caractéristiques que les prédicateurs doivent prendre en compte, c'est à dire, le respect envers les personnes dans l'exercice de leur ministère : *leurs discours doivent être équilibrés et chastes, évitant de mentionner des individus précis, car, comme le dit le glorieux saint Jérôme, parler en termes généraux ne blesse personne ; certes, ils doivent réprimander les vices, mais honorer dans la créature l'image de son Créateur ; et la nature gratuite de la prédication évangélique : il est recommandé de ne pas solliciter d'aumône lors de la prédication, ni pour soi ni pour ses frères, afin que, selon la doctrine apostolique, tous puissent constater que l'objectif n'est pas leur propre intérêt, mais celui de Jésus-Christ. Ni l'étude ni la préparation à la prédication évangélique ne doivent éteindre l'esprit de prière et de dévotion des frères ; pour cela, les premières Constitutions recommandent une courte prière avant l'étude :*

[...] Seigneur, me voici, le dernier et le plus indigne de tes serviteurs qui ne mérite aucun bien et qui veut entrer pour voir tes trésors. Qu'il te plaise de l'admettre, lui qui est très indigne, et de lui donner dans ces paroles et cette sainte étude d'autant t'aimer qu'il te connaisse, car il ne veut te connaître que pour t'aimer, Seigneur Dieu, mon Créateur. Amen.

116. La prédication évangélique des Capucins constituait une véritable témoignage de leur conformité à Christ et à François, ainsi qu'une exposition authentique des traits distinctifs de leur identité charismatique, non seulement par leurs paroles, mais aussi par leur habit, leurs attitudes, leurs comportements, dans leurs gestes et leurs symboles. La présence du Capucin était déjà en soi une



annonce, un message et une prédication⁷³. L'efficacité de leur prédication reposait sur la cohérence d'un mode de vie qui témoignait à la fois de l'Évangile et de la spiritualité franciscaine, tout en défiant les modèles culturels établis et en suscitant une réaction chez ceux qui les voyaient, les écoutaient ou entraient en contact avec eux⁷⁴. Leur prédication ne se limitait pas à une facette de la vie capucine, mais embrassait la totalité de cette vie.

La pluriformité

117. La pluriformité est un concept qui remonte à la Constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen Gentium*, du Concile Vatican II. Il se réfère au caractère universel du Peuple de Dieu ainsi qu'à la reconnaissance de la diversité des cultures, des peuples, des races et des individus qui le composent. En définitive, il s'agit d'une notion qui reconnaît la diversité du Peuple de Dieu tout en favorisant l'unité, c'est-à-dire la véritable communion entre ses différentes parties et l'ensemble⁷⁵. La Constitution dogmatique emploie le terme « diversité » plutôt que celui de « pluriformité », comme cela apparaît dans les constitutions plus récentes. De cette distinction, on peut déduire que le concept de « pluriformité » aurait le même sens que celui de « diversité ». La pluriformité capucine, par conséquent, se rapporterait à la communion évangélique entre les parties, les Circonscriptions, et l'ensemble, l'Ordre, entendu comme une famille universelle⁷⁶.

118. L'image du corps humain, utilisée par saint Paul pour représenter l'Église, exprime symboliquement la signification du terme « pluriformité ». Le corps humain, bien qu'il possède de nombreux membres, constitue une unité ; c'est-à-dire que tous les membres du corps, malgré leur pluralité, forment un seul corps. Il en va de même pour le Christ. L'unité du corps est ainsi soulignée, tout en reconnaissant simultanément sa pluralité. En d'autres termes, la pluralité n'entrave pas la garantie de l'unité du corps, puisque chaque partie contribue à l'équilibre de l'ensemble. Il est également vrai, selon saint Paul, que la situation spécifique d'une partie a un effet, favorable ou défavorable, sur l'ensemble. Cela semble être la signification du terme « pluriformité » que l'on retrouve dans les dernières constitutions et dans certains conseils pléniers de l'Ordre. La pluriformité

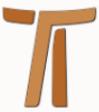
⁷³ [...] Et la figure du frère grossièrement vêtu, rapiécé, pieds nus, crâne rasé et barbe hirsute, très en phase avec la mode de l'époque, devint un classique. Cette figure du capucin fut accueillie avec sympathie, non seulement par le peuple, mais peut-être plus encore par la haute société. C'était aussi une prédication silencieuse et pleine d'affection, que ce soit en chaire, dans la rue ou dans les palais, comme l'écrivait saint François de Sales. IRIARTE, LAZARO, *Fisionomía* ..., 284.

⁷⁴ [...] Tout chez ces prédicateurs contribuait à l'efficacité prophétique de leur message : leur présence austère et mortifiée, leur caractère pauvre et humble, leur ton courageux et sincère, leur totale impartialité sans distinction de classe sociale, leur ferveur qui parfois se transformait en une émotion bouleversante qui secouait l'âme, et ce style éminemment populaire que même les orateurs les plus érudits de la nouvelle réforme savaient assimiler. C'est à tout cela que nous devons le succès de la prédication capucine. *Ibid.*, 289.

⁷⁵ [...] En vertu de cette catholicité, chaque partie apporte ses propres dons aux autres parties et à l'Église entière, de sorte que le tout et chacune des parties grandissent par tout ce qui est en communication et tendent à la plénitude dans l'unité. Il s'ensuit que le Peuple de Dieu non seulement rassemble des personnes de peuples différents, mais est lui-même composé d'ordres différents. *Lumen gentium*, 13.

⁷⁶ Cf. ARA, SATURNINO, *El patrimonio espiritual de los Hermanos Menores Capuchinos. Las Constituciones. Capítulo I: Ley fundamental*. Estudios Franciscanos, 98, nn. 418-419 (1997): 274.





capucine, selon les dernières constitutions, est reconnue comme une caractéristique de notre mode de vie, comme un critère de discernement et comme une garantie de communion, de responsabilité et de coopération entre le gouvernement central de l'Ordre et les Circonscriptions.

119. Le critère de la pluriformité suppose la reconnaissance de la diversité culturelle présente au sein de notre fraternité universelle. Cette diversité culturelle représente, en même temps, une opportunité, des besoins, des risques et des défis, car chaque culture tend à préserver ses caractéristiques dans le contact avec une autre forme de vie qui n'est pas née sur sa terre. Dans cette perspective, le défi de la pluriformité ne réside pas tant dans l'unité juridique et administrative, qui est par elle-même nécessaire, mais dans la communion et dans la fidélité à notre identité charismatique. Reconnaître, aimer, accueillir, respecter, valoriser et incarner les caractéristiques fondamentales de notre identité charismatique — du religieux individuel à l'ensemble de tous les membres de chaque Circonscription — faciliterait les processus de communion, de coopération et de responsabilité à travers tout l'Ordre. Cela garantirait également l'unité juridique et administrative de notre fraternité universelle. Selon ce qui précède, il existerait deux niveaux de compréhension de la pluriformité capucine : celui charismatique et celui administratif. Sans l'unité charismatique, l'unité administrative serait difficile, voire impossible.

120. L'identité charismatique serait donc comparable à l'âme, en élargissant l'image utilisée par saint Paul, qui garantit l'unité et la communion de tout le corps. Si une difficulté surgit avec cette identité charismatique, — que ce soit parce qu'elle est méconnue, oubliée, déformée, banalisée ou subordonnée aux codes culturels propres à chaque région — l'ensemble du corps de l'Ordre s'affaiblit, se divise et perd sa vitalité. Dans cette optique, la signification fondamentale de la pluriformité capucine se rapporterait à chacune des parties qui composent la totalité de notre identité charismatique. De la configuration au Christ et à François, piliers de notre style de vie, à la pénitence, à la vie érémitique, au sacrifice de soi, à l'austérité, à la minorité, à la fraternité, à la mendicité, au travail manuel, au ministère de la miséricorde et à la prédication évangélique — jusqu'aux origines du nom qui nous identifie dans l'Église et dans le monde — toutes ces caractéristiques sont inaliénables et non négociables de notre identité charismatique. Elles constituent les éléments fondamentaux qui confèrent cohérence, crédibilité et beauté à l'ensemble de notre mode de vie. L'ignorance, la négation, la négligence ou la suppression de l'un de ces éléments entraînent une déformation de l'identité charismatique dans sa globalité.

121. Les premières Constitutions contiennent toutes les parties qui constituent la totalité de notre identité charismatique. Certes, elles ne les présentent pas de manière systématique ni ne les expliquent de façon claire et précise ; cependant, comme cela a été tenté de montrer, elles sont dispersées tout au long du document législatif. La tentative actuelle de systématisation vise à indiquer la cohérence, la vitalité et l'interdépendance de toutes les parties qui composent la totalité de notre identité charismatique. Aucune partie seule ne peut définir, en soi, la totalité de l'identité capucine, car elles sont interdépendantes et forment une unité dans laquelle chacune a une fonction spécifique et fondamentale pour la cohérence des autres. Toute distorsion ou désarticulation des parties nuit à l'unité et compromet la vitalité de l'ensemble. Les premières Constitutions, sans utiliser le terme «





pluriformité » ni faire référence explicite à l'image paulinienne du corps et de ses membres, affirment l'importance d'observer tout ce qui est prescrit dans le document législatif comme une garantie de fidélité à l'inspiration franciscaine, impliquant tous les frères présents et futurs. L'expression « sainte uniformité », selon le contexte des premières Constitutions, pourrait se référer davantage à l'unité du style de vie proposé dans le document législatif qu'à l'égalité des formes utilisées pour le vivre :

[...]Attendu que les présentes Constitutions ont été composées avec le plus grand soin, après mûre délibération, approuvées par l'ensemble de notre Chapitre Général et par le Siège Apostolique, on ne les modifiera pas sans le consentement du Chapitre Général. Nous exhortons de même tous nos pères et frères, présents et à venir, à ne pas les changer, même dans les Chapitres Généraux, parce que, l'expérience est là, de tels changements ont nui gravement à l'état religieux. Qu'on ne rédige point de Constitutions provinciales. S'il se présentait des cas particuliers, on y répondra par des Ordonnances ajoutées aux décisions des Chapitres Généraux, sans porter atteinte à ces Constitutions. Notre famille religieuse doit vivre et être régie par elles en sainte uniformité.

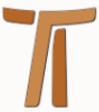
[...] Observons donc ces choses et tournons nos regards vers notre Rédempteur. Nous connaissons son bon et divin plaisir. Efforçons-nous donc de lui plaire, non seulement en ne méprisant pas ces Constitutions – le mépris serait certes un grave péché – mais en les observant pour son amour sans négligence aucune. Ce faisant, elles nous aideront, non seulement à mettre tout à fait en pratique la Règle promise, mais aussi la loi de Dieu et les conseils évangéliques.

122. Le terme « proprium » dérive de l'adjectif latin « prope », qui suggère l'idée de quelque chose de proche ou connecté à soi, indiquant une appartenance exclusive, un attribut intrinsèque ou une propriété essentielle qui différencie, par exemple, une personne d'une autre. Le « proprium capucin » se réfère à ces qualités ou caractéristiques qui appartiennent et sont propres à notre identité charismatique, à ces traits distinctifs qui nous différencient au sein de la famille franciscaine, de la vie religieuse et de l'Église. Il concerne la totalité des caractéristiques qui constituent notre identité charismatique ; par conséquent, il ne peut être identifié avec aucune d'entre elles en particulier, encore moins les exclure. Dire « proprium capucin » revient à faire référence à l'identité charismatique dans son ensemble, en renforçant l'idée d'un tout (l'identité charismatique) articulé par ses parties (les traits distinctifs).

Le proprium capucin comme fondement de la culture capucine

123. Le mot « culture » trouve ses origines dans l'expérience humaine de contact avec la terre fertile, à laquelle l'homme intervient par le travail manuel et dont il bénéficie à travers ses produits. Le verbe « colere », dont dérive le terme « culture », désigne précisément l'action de travailler (cultiver) la terre, d'en prendre soin et d'en tirer des produits agricoles. La culture peut ainsi être définie comme l'action humaine sur la terre, mais aussi comme le fruit de cette même action. Dans une acception





plus large, elle renvoie à l'intervention d'un groupe humain dans un contexte naturel donné, ainsi qu'à la transformation de cet environnement selon ses besoins et ses finalités. Elle consiste en la création de structures permettant d'organiser la coexistence entre les individus, de coordonner leurs activités, d'appivoiser les animaux pour l'alimentation ou le transport, de fournir les artefacts indispensables à la vie quotidienne, d'assurer la sécurité, de réguler la répartition des ressources, d'organiser les processus d'apprentissage et de préserver les coutumes transmises de génération en génération⁷⁷. En définitive, la culture apparaît comme le produit de l'interaction entre l'homme et la terre, des relations interpersonnelles établies avec ses semblables — connus ou inconnus — ainsi que de la quête de sens et du besoin de se relier au transcendant⁷⁸.

124. La différenciation entre les cultures s'expliquerait par la présence et l'installation de divers groupes humains dans différentes niches écologiques. Les conditions géographiques, climatiques et agricoles, la proximité ou la distance des rivières et des mers, ainsi que l'état du sol et l'abondance ou la rareté des ressources naturelles, combinés à la capacité d'organisation, d'imagination et de créativité propres à chaque groupe, contribuent tous à l'émergence de *cultures humaines distinctes*.⁷⁹ La culture est une création humaine qui, en même temps, constitue le contexte dans lequel chaque être humain se trouve, pour ainsi dire, « créé ». En tant qu'activité créatrice de l'être humain, la culture n'est pas totalement figée ni achevée dans sa forme ; elle demeure porteuse de nouvelles configurations culturelles et ouverte à de nouvelles possibilités créatives.

125. Dans ce contexte d'ouverture et de possibilités que chaque culture représente, la proposition évangélicatrice de l'Église prend tout son sens. Évangéliser la culture, selon l'Exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi*, consiste à imprégner chaque culture de la nouveauté de l'Évangile, en reconnaissant les conditions culturelles qui favorisent l'évangélisation tout en préservant l'autonomie de la proclamation évangélique. Évangéliser signifie donc entrer en dialogue avec toutes les cultures et les féconder par la proposition évangélique de Jésus, suivant la dynamique du levain qui fermente la pâte. L'évangélisation que prône l'Église ne vise pas à nier ou à anéantir les cultures ; au contraire, elle cherche à contribuer à la maturité et à l'accomplissement de chaque être humain appartenant à une culture donnée, conformément au dessein salvifique de Dieu révélé dans la vie et le ministère de Jésus.

⁷⁷ [...] La culture est cet ensemble complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, la morale, les lois, les coutumes et toutes autres capacités ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société. Cfr. TYLOR, EDWARD, *Primitive Culture: Researches into the Development of Mythology, Philosophy, Religion, Art and Custom* (John Murray, Londra, 1871).

⁷⁸ [...] La culture est l'effort humain pour prendre le contrôle de sa propre réalité, comprendre et transformer le monde par la connaissance et la créativité. ORTEGA Y GASSET, JOSE, *La ribellione delle masse* (Revista de Occidente, Madrid, 1930).

⁷⁹ [...] Les cultures sont des systèmes de significations symboliques qui émergent lorsque des groupes humains interprètent leurs expériences et organisent leurs actions collectives. L'origine des différentes cultures réside dans la diversité des façons dont les humains ont tenté de donner un sens au monde qui les entoure, en s'adaptant à des conditions environnementales, historiques et sociales uniques. GEERTZ, CLIFFORD (1973), *The Interpretation of Culture*, in: *Selected Essays* (Basic Books, New York:1973), 45.



126. La culture capucine ne se réfère pas à un groupe culturel spécifique, et ne s'identifie pas à un contexte géographique particulier, elle n'est pas non plus liée à un État ou une nation spécifique. La culture capucine constitue un mode de vie propre, caractérisé par un ensemble de traits qui la définissent et par une manière particulière de comprendre la réalité et d'interagir avec le monde⁸⁰. Certes, cette culture a vu le jour dans un contexte culturel précis qui a contribué à façonner ses caractéristiques distinctives ; cependant, grâce à la force renouvelante qu'elle a incarnée, elle a transcendé les limites culturelles de ses origines pour féconder d'autres cultures, peuples et nations. Elle est ainsi devenue une médiation féconde pour la diffusion de la semence de l'Évangile et de la spiritualité franciscaine. En tant qu'expression historique d'une identité charismatique, la culture cappuccine a servi à propager la foi, à fonder l'Église et à évangéliser les cultures. Elle a favorisé le dialogue interculturel et s'est révélée être un levain dans la pâte, capable d'insuffler vie et croissance dans diverses réalités humaines.

127. Le terme « charisme » se réfère à une grâce, un don reçu gratuitement, qui suppose une relation entre le bienfaiteur et le bénéficiaire. Du point de vue chrétien, le charisme est une grâce accordée par Dieu et acceptée par l'être humain ; c'est une grâce en soi impondérable, c'est-à-dire non quantifiable ni mesurable. La grâce devient historique lorsque la personne prend conscience du don reçu, l'accueille avec humilité et le rend visible dans sa vie quotidienne. Le charisme implique donc une véritable transformation de celui qui reçoit ce don ; c'est pourquoi l'on parle souvent de personnes charismatiques. Selon la tradition capucine, le Père Matteo de Bascio fut le premier destinataire du charisme que Dieu a confié à la famille franciscaine⁸¹. Ce charisme continua de croître chez les frères de Fossombrone, prenant une forme plus précise dans les premières Constitutions grâce à l'œuvre du Père Bernardino d'Asti et des frères qui ont rédigé collectivement ce document législatif, et s'est consolidé dans la vie de nombreux frères capucins qui, depuis lors, ont vécu fidèlement notre identité charismatique, notamment à travers nos saints, bienheureux, vénérables et serviteurs de Dieu.

128. Le charisme et la culture capucine constituent deux faces d'une même médaille. Parler de culture capucine revient à faire référence au charisme capucin, et vice versa. Or, tant le charisme que la culture capucine seraient des abstractions si elles ne s'incarnaient pas dans des personnes concrètes, dotées de biographies spécifiques et issues de cultures diverses. Ni la biographie ni l'appartenance à une culture particulière ne sauraient constituer des obstacles à l'incarnation de la culture capucine, car, comme cela a été affirmé, celle-ci ne s'identifie pas à un groupe culturel ni à une nation en particulier. La culture capucine, en tant que mise en récit historique d'un charisme précis, suppose,

⁸⁰ L'Ordre des Capucins est un ordre populaire ; il est né avec cette caractéristique et sera accepté et efficace dans son œuvre d'évangélisation s'il demeure tel que le peuple l'a perçu au fil des siècles. D'où le devoir de vivre au plus près des classes populaires ; d'où l'engagement pour un style de vie qui, en termes de pauvreté, n'est pas éloigné du leur ; d'où l'exclusion systématique des engagements contraires à l'austérité et à la simplicité traditionnelles de la vie, même en ce qui concerne l'apparence extérieure des Capucins. *Discours du Saint-Père Paul VI aux participants au Chapitre général des Frères mineurs capucins*. 12 luglio 1976

⁸¹ [...] En 1523, le nouveau général, Francisco Quiñones, tenta d'apaiser le zèle des frères espagnols en établissant au moins cinq maisons de retraite dans chaque province pour une observance plus pure de la Règle. Pendant ce temps, dans les Marches italiennes, foyer d'une forte tradition mystique et rigoriste, le mécontentement grandissait de jour en jour. Ce fut un frère des Marches qui rompit le premier les rangs : le charismatique prédicateur itinérant, Fr Matteo da Bascio. RODRIGUEZ GARCIA, JESUS-LUCAS, Identidad..., 202.





comme cela a été dit, que chaque personne appelée par Dieu à ce mode de vie intègre – c'est-à-dire incarne – dans sa propre existence les caractéristiques fondamentales de notre identité charismatique. Sans ce processus d'incarnation du charisme, la culture capucine se déforme, se dilue et perd sa force transformatrice.

129. L'apôtre Pierre utilise une image pour représenter cette dynamique relationnelle entre la personne et l'institution. Il exhorte chaque croyant à être une *Pierre vivante* qui fait partie d'un édifice spirituel. Sans pierres vivantes, c'est-à-dire sans personnes concrètes, il est impossible de construire un édifice spirituel, ce qui constitue un clair rappel à la fois de l'Église et, dans notre cas, de la culture capucine. Ni l'Église ni la culture capucine ne s'identifient à une grande basilique ou à un modeste couvent, car ce sont des réalités spirituelles, donc immatérielles. L'historicité ou la matérialisation de ces réalités spirituelles requiert toutefois des médiations visibles, audibles et palpables, qui servent de véhicule pour historiciser le charisme sans le contenir ni l'épuiser dans sa dimension la plus profonde. Si les médiations sont nécessaires pour rendre visible le charisme, il ne faut pas perdre de vue que la médiation principale demeure l'être humain : « Et le Verbe s'est fait chair et a habité parmi nous ». De même que nous avons pu voir le Père en Jésus-Christ, nous devons également contempler dans le Capucin les caractéristiques de son identité charismatique ainsi que leur expression culturelle correspondante.

130. Le *proprium capucin* doit être compris comme la synthèse des caractéristiques historiquement incarnées du charisme capucin, c'est-à-dire les traits fondamentaux de la culture capucine que chaque frère est appelé à incarner et à rendre visible. Si chaque capucin incarne les traits distinctifs de notre identité charismatique, en s'en appropriant et en s'y identifiant, le charisme capucin demeure vivant et actif. La culture capucine acquiert visibilité et attrait lorsque chaque pierre vivante, c'est-à-dire chaque frère capucin, s'efforce de vivre fraternellement le don reçu et de l'incarner dans des attitudes concrètes. Tandis que la culture capucine doit se manifester dans chaque frère, elle requiert la force d'une vie partagée pour disposer d'un élan suffisant afin de transformer les réalités culturelles dans les lieux où vivent et travaillent les frères. Cette vie commune en *fraternité* s'exprime à travers des modes spécifiques d'établir des relations interpersonnelles, de célébrer la foi, d'habiter les lieux, de partager les repas, ainsi que par d'autres expressions visibles, audibles et palpables qui témoignent et révèlent notre identité charismatique aux autres. Sans une incarnation personnelle du *proprium* capucin et une vie fraternelle partagée qui manifestent historiquement notre identité charismatique, il serait difficile de soutenir la possibilité même d'une culture capucine. La *Ratio Formationis Ordinis* concernant la culture capucine présente une liste de caractéristiques correspondant à la mise en récit historique du *proprium* capucin :

[...] Mémoire, tradition, histoire, transmission, symboles, rêves et promesses constituent l'âme et le langage de la culture capucine. Nous partageons une vision du monde exprimée à travers des éléments matériels, des modes de relation et des aspects symboliques qui nous distinguent et nous aident à préserver notre identité : le désir de revenir à saint François, la simplicité et la pauvreté, le partage et l'usage collectif des biens, la gestion de l'autorité et du pouvoir, notre façon de vivre et d'agir entre les personnes, la sobriété de la liturgie, notre habit et notre tenue





vestimentaire simples, l'emplacement et le minimalisme de nos bâtiments, la simplicité de nos véhicules, une relation saine avec les médias et les nouvelles technologies, etc. Nos saints capucins sont la meilleure expression de notre identité. L'un des défis de plus en plus urgents est de développer une plus grande sensibilité aux modèles de sainteté culturelle.

131. Toutes ces caractéristiques témoignent de notre identité charismatique et historicisent le *proprium capucin*. Malgré l'importance de ces médiations comme expression de notre charisme, il faut garder à l'esprit que l'essence de la culture capucine ne se limite pas à ces médiations, qui, par ailleurs, peuvent prendre des formes différentes selon le contexte culturel dans lequel vivent les frères. En effet, le *proprium Capucin* s'est façonné à travers des caractéristiques qui renvoient à un contexte historique spécifique, en adoptant des formes concrètes liées aux coutumes, aux conditionnements sociaux, aux croyances religieuses et à d'autres traits propres à une culture donnée. Alors que le conditionnement culturel a influencé la configuration du *proprium capucin*, celui-ci ne s'identifie pas nécessairement avec les pratiques culturelles qui ont servi de médiation pour sa mise en récit historique. En d'autres termes, le *proprium capucin* transcende les médiations culturelles qui lui ont permis de se matérialiser. La question cruciale est donc de comprendre l'esprit, c'est-à-dire l'intention et le dessein des premiers frères capucins lorsqu'ils ont employé certaines médiations culturelles pour façonner notre identité charismatique. Cela implique d'aller au-delà des formes concrètes pour saisir la dynamique spirituelle et la finalité profonde qui ont guidé leur démarche dans l'inculturation du charisme.

132. Lorsque l'intention d'un mode de vie s'identifie à ses formes initiales, médiatisées culturellement comme expressions, on court le risque de confondre ces pratiques culturelles spécifiques avec l'essence même du charisme⁸². Le *proprium capucin* capture et synthétise l'intention des premiers Frères Capucins : ce qu'ils aspiraient à vivre et ce qu'ils considéraient comme fondamental pour se conformer au Christ et à François d'Assise : c'est-à-dire le charisme capucin. Identifier les traits essentiels du charisme capucin et en comprendre l'intention fondamentale constitue la condition indispensable pour découvrir de nouvelles manières de rendre visible notre style de vie et de le reconfigurer à chaque époque. Ce qui est transmis aux nouvelles générations ce ne sont pas nécessairement les formes culturellement conditionnées par lesquelles notre identité charismatique s'est matérialisée, mais plutôt l'intention sous-jacente à ces formes : il *proprium Capucin*. Voilà le noyau essentiel de notre mode de vie, que nous devons préserver, garder en mémoire, aimer, respecter, renouveler et transmettre aux générations futures de Frères Capucins⁸³.

⁸² [...] L'influence italienne, très marquée dans son aspect intérieur, joua un rôle important dans le style des communautés qui se répandirent dans toute l'Espagne. Cependant, peu à peu, comme ce fut le cas dans les provinces transalpines, le caractère national s'imposa, suscitant de nombreux conflits, qui surgirent lors des visites des ministres généraux, déterminés à déceler tout manque de modération susceptible de contredire le mode de vie italien. La sévérité dont fit preuve saint Laurent de Brindisi lors de sa tournée des couvents d'Espagne s'explique en grande partie par cette conception cismontane. IRIARTE, LAZARO, *Fisionomía...*, 268

⁸³ [...] Transmettre les éléments essentiels et communs d'une culture à une autre exige de comprendre à la fois la culture locale et celle des Capucins. Nous transmettons seulement ce que nous aimons et vivons bien. Toutes les valeurs ne sont pas comprises de la même manière dans toutes les cultures ; c'est pourquoi, pour assurer la transmission du charisme et du sentiment d'appartenance à un même Ordre, nos modes de présence ont pour point de départ et horizon la vie fraternelle évangélique. *Ratio Formationis Ordinis*, Appendice I, 16.





La tradition capucine demeure vivante tant que nous savons préserver ce trésor que, les premiers Capucins eux-mêmes, nous ont légué.

133. Nous devons revenir constamment aux sources qui ont donné naissance à la tradition capucine, comprendre l'intention des premiers Capucins et rechercher des moyens permettant d'incarner cette même identité charismatique à travers les médiations culturelles offertes par chaque époque historique. Le *proprium Capucin* exige de nouvelles méthodes de contextualisation historique ainsi que de nouvelles formes d'expression culturelle, tâches que nous ne pouvons accomplir qu'en comprenant l'esprit qui les sous-tend, en croyant en leur vitalité évangélique et en étant convaincus de la valeur de ce mode de vie. Il revient à chaque frère, toujours en communion avec sa fraternité locale, de revenir à la source de notre identité capucine et, avec l'aide de ses frères, d'explorer comment vivre notre style de vie dans le contexte actuel.

134. Le premier domaine chargé de rendre visible la culture capucine est la *fraternité locale*. Bien que chaque frère soit appelé à incarner le *proprium capucin* dans sa vie personnelle, celui-ci acquiert une visibilité et une force d'attraction accrues lorsqu'il est vécu au sein d'une fraternité locale spécifique. C'est dans le cadre d'une telle fraternité que la culture capucine peut se concrétiser, se modeler à travers des manières particulières de se relier à Dieu, aux frères et à la création ; par des modes d'habiter un lieu et de gérer les ressources ; par des choix de vie imprégnés de l'Évangile et de la spiritualité franciscaine ; par la proximité avec le peuple ordinaire et l'ouverture à toutes sortes de situations sociales ; par une manière sobre et profonde de célébrer la foi ; par des stratégies de service pastoral ; ainsi que par bien d'autres aspects qui font partie intégrante de notre style de vie. Chaque fraternité locale, suivant l'image utilisée par l'apôtre Pierre, est une pierre vivante qui, à son tour, fait partie d'un édifice plus vaste appelé Circonscription.

135. Comme cellule vivante, chaque fraternité locale constitue une composante essentielle d'un organisme plus vaste, la *Circonscription*, destinée à devenir une scène plus large où la culture capucine puisse être rendue visible. Afin d'atteindre cet objectif, le *proprium capucin* offre les éléments indispensables pour structurer l'ensemble des processus de formation, de pastoraux, sociaux, éducatifs, missionnaires et administratifs propres à une Circonscription. Tous ces processus vitaux doivent être imprégnés des caractéristiques du *proprium capucin* afin que la culture capucine puisse devenir une réalité historique significative. Une dynamique analogue s'établit entre les Circonscriptions et les Conférences, ainsi qu'entre celles-ci et l'Ordre tout entier. Toute notre famille religieuse, avec sa structure complexe à l'échelle mondiale, régionale et locale, doit être imprégnée du *proprium capucin* pour garantir la fidélité à notre mode de vie et pour rendre visible partout la culture capucine qui nous définit.

136. Devenir « plateau » de la culture capucine permettra à chaque Circonscription et à chaque fraternité locale de remplir pleinement la mission d'évangélisation confiée par l'Église, tout en participant à un dialogue interculturel riche et fécond, fondé sur notre engagement évangélique et franciscain. Pour que cet objectif soit atteint, il est essentiel, en premier lieu, de rendre visible la culture capucine à travers un style de vie authentique et cohérent avec notre charisme. En second lieu,





il faut approfondir la connaissance des cultures environnantes, en comprenant leurs forces, leurs risques et leurs potentialités. Pour que le dialogue interculturel soit véritablement fructueux, il est également crucial d'être fermement convaincus de notre identité en tant que membres de la culture capucine. Cela nous permet d'éviter d'être absorbés ou imprégnés par les caractéristiques des cultures extérieures, ce qui pourrait entraîner confusion, perte d'identité ou infidélité à notre charisme. Enfin, il est indispensable d'identifier clairement les finalités des cultures qui nous entourent ainsi que la proposition anthropologique qu'elles incarnent, promeuvent et concrétisent.

137. La rencontre avec les cultures nous permet de reconnaître la beauté, la pertinence et l'actualité de notre charisme capucin, en nous incitant à offrir un témoignage sur la manière d'accueillir la vie humaine conformément à la proposition évangélique de Jésus, telle qu'elle a été accueillie et vécue par François et dans la tradition capucine. Il s'agit donc de proposer une alternative anthropologique aux modèles promus et, dans certains cas, imposés par la culture dominante — une alternative qui ne tient pas compte de l'individualisme, de la superficialité, de l'immédiateté, de la frivolité, de l'indifférence, du vide, de la solitude, de la distraction et d'autres caractéristiques qui définissent l'ère hypermoderne⁸⁴, terme utilisé par certains chercheurs pour désigner le contexte actuel. La présence du frère capucin, porteur des traits caractéristiques de notre culture, qui s'efforce avec l'aide de ses confrères de résister aux assauts de cette culture dominante, et qui propose par son style de vie une autre manière d'aborder l'existence humaine, constitue en réalité un petit grain de moutarde qui pousse dans le champ de l'interculturalité — un humble levain qui fermente la pâte⁸⁵.

Conclusions

138. *Que devons-nous faire pour accomplir les œuvres de Dieu ? Jésus leur répondit : L'œuvre de Dieu consiste à croire en celui qu'il a envoyé.* La première et principale tâche de chaque Capucin est de se conformer au Christ, c'est-à-dire de vivre comme Lui a vécu. Si la suite du Christ n'est pas la pierre angulaire sur laquelle le Capucin construit sa vie, toute la structure manque de cohérence et de beauté. À cette pierre angulaire, conformément aux Constitutions de 1536, doit s'ajouter une autre

⁸⁴ [...] À l'ère hypermoderne, la vie individuelle est caractérisée par l'instabilité, soumise au changement perpétuel, à l'éphémère et au nomadisme. Les lourdes contraintes collectives ont cédé la place à un égocentrisme généralisé, à la volatilité des relations et des engagements. Telle est la dynamique sociale de l'hypermodernité, qui instaure le règne d'un individualisme errant et débridé. LIPOVESTSKY, GILLES, *De la Ligereza* (Editorial Anagrama, Barcellona, 1985), 6. [...] La société hypermoderne est dominée par la catégorie temporelle du présent. Consommation, publicité, information, mode, loisirs : sur fond d'épuisement des grandes doctrines futuristes, toute la vie quotidienne est désormais remodelée par les normes de l'ici et maintenant et de l'instantanéité. LIPOVESTSKY, GILLES E SERROY, JEAN, *La Pantalla global. Cultura mediática y cine en la era hipermoderna* (Editorial Anagrama, Barcellona, 2009), 163.

⁸⁵ [...] Ce style de vie fraternel représente un défi et une proposition dans le monde d'aujourd'hui, souvent « déchiré par la haine ethnique ou la folie meurtrière », déchiré par des passions et des intérêts contradictoires, aspirant à l'unité mais indécis quant au chemin à suivre. Vivre la fraternité en disciples authentiques de Jésus peut être une « bénédiction » singulière pour l'Église et une « thérapie spirituelle » pour l'humanité. En effet, la fraternité évangélique, se présentant « comme modèle et ferment de vie sociale, invite les hommes à promouvoir des relations fraternelles entre eux et à unir leurs forces pour le développement et la libération de la personne tout entière, ainsi que pour un authentique progrès social. » JEAN-PAUL II. *Message du Saint-Père Jean-Paul II aux Frères Mineurs d'Italie*. Vatican, 22 octobre 2003.





fondation tout aussi essentielle pour structurer la vie d'un Capucin : la conformité à François. Ce sont ces deux piliers qui soutiennent et donnent solidité à notre identité charismatique ; sans eux, il serait difficile de comprendre qui nous sommes et quelle est notre mission dans l'Église et dans le monde. Ainsi, chaque Capucin doit garder fixement son regard sur Jésus et François, se laissant imprégner par leur manière d'être et de vivre. En dehors d'eux, il n'existe aucune autre référence ou modèle susceptible d'apporter cohérence à notre style de vie.

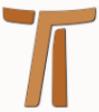
139. La colonne vertébrale des Constitutions de 1536 réside dans la conformité au Christ et à François. Toutes leurs exhortations et dispositions ont un but unique : que le Capucin reproduise en sa vie le Christ et François. Telle est la tâche première et essentielle de tous les Capucins. Oublier ou ignorer ce *propositum vitae* reviendrait à renoncer à notre identité charismatique, ouvrant ainsi les portes de nos fraternités à des modes de vie étrangers, souvent contraires à l'Évangile et à la spiritualité franciscaine.

140. Les Constitutions de 1536 proposent les éléments essentiels d'un projet de vie visant à la conformité à Christ et à François. Les caractéristiques de ce *projet de vie*, disséminées tout au long du texte législatif, peuvent être synthétisées en traits particuliers qui définissent notre identité charismatique : *pénitence, vie érémitique, abnégation, minorité, austérité, fraternité, travail manuel, mendicité, ministère de la miséricorde, prédication évangélique et pluralité*. Toutes ces caractéristiques constituent notre identité propre de Capucin ou « *proprium* », lui confèrent sa cohérence et en garantissent l'unité. Négliger, nier ou exclure l'une quelconque de ces qualités reviendrait à dénaturer l'ensemble de notre style de vie.

141. La fidélité à notre identité charismatique exige que chaque Capucin connaisse la signification de ces caractéristiques et comprenne l'intention qui les concrétise. La connaissance et la *compréhension* de l'esprit qui les anime nous permettront de trouver des manières créatives, adaptées aux conditions de notre époque historique, pour les incarner et les vivre pleinement. Il ne s'agit donc pas de reproduire les *formes culturelles* qui ont facilité l'expression historique du charisme capucin ; il s'agit plutôt d'actualiser l'*inspiration charismatique* de nos origines à travers les formes culturelles disponibles dans chaque lieu où nous sommes présents.

142. Le renouvellement culturel de l'inspiration charismatique originelle nécessitera nécessairement une visibilité de notre style de vie. Cette visibilité charismatique constitue précisément ce que la *Ratio Formationis Ordinis* a appelé la *culture capucine*. Notre identité charismatique doit s'exprimer culturellement, en adoptant des *formes concrètes* qui lui permettent d'être reconnue et valorisée pour sa vitalité évangélique et franciscaine, tout en offrant à l'Église et au monde une proposition anthropologique qui constitue une véritable alternative aux modèles anthropologiques de la culture dominante. Il s'agit donc d'une double tâche : comprendre et incarner les traits caractéristiques de la culture capucine, et identifier les caractéristiques ainsi que les exigences de la culture dominante. Sans ces prérequis, il serait très difficile d'établir un dialogue interculturel fécond et de témoigner de notre identité charismatique.





143. La fraternité locale doit être le premier cadre où notre identité charismatique devient visible. Pour que cela soit possible, il est d'abord nécessaire que chaque frère revienne constamment à la source de notre identité charismatique afin de se rappeler qui nous sommes, en quoi consiste notre style de vie et comment nous pouvons vivre ce que nous accueillons librement. Ensuite, chaque frère doit, avec ses frères, trouver les moyens d'actualiser et de rendre visible l'inspiration charismatique originelle. Ce travail a été préparé précisément pour nous rappeler qui nous sommes et quelles sont les caractéristiques qui définissent notre identité charismatique.

144. Ce matériel offre des éléments pour rappeler qui nous sommes et apprendre à vivre comme le faisaient les premiers Capucins. Dans le cadre de la formation initiale et permanente, il pourrait servir à revoir notre manière d'être Capucins aujourd'hui, notre façon de vivre l'Évangile et la spiritualité franciscaine, notre style de prière, ainsi que notre manière de travailler et de nouer des relations avec nos frères et avec les autres. Il pourrait également motiver les frères à vivre fidèlement notre charisme et à trouver des moyens d'incarner et de rendre visible, en fraternité, notre culture capucine. Enfin, il servirait d'antidote pour neutraliser les effets de l'oubli et de l'ignorance, véritables dangers qui circulent dans notre fraternité universelle et qui affaiblissent la vitalité de notre style de vie.

145. Une reconnaissance particulière à tous les frères de notre Ordre qui, en leur temps, ont encouragé l'étude des sources de notre spiritualité, en particulier des Constitutions de 1536, et qui ont contribué de manière significative au développement de cette œuvre. Ils ont compris l'importance de revenir continuellement à nos origines afin de nous *rappeler*, c'est-à-dire de remettre à nouveau dans notre cœur, les fondements de notre identité charismatique. Chaque fois que nous revenons aux origines de notre tradition capucine, nous nous souvenons et apprenons, ce qui affaiblit ainsi l'oubli et l'ignorance qui déforment et diminuent la beauté de notre charisme.

146. Rendons grâce au Tout Puissant et Bon Seigneur pour le charisme qu'il a donné à la famille franciscaine et qui a rendu possible le début de la *tradition capucine*. Elevons aussi une prière de gratitude au Seigneur pour tous les frères qui ont accueilli ce charisme et l'ont rendu visible dans leur vie, permettant ainsi la *culture capucine*. Nous nous confions aux saints et aux bienheureux Capucins afin que, comme eux, nous ressentions le profond désir de nous conformer au Christ et à François, et que nous nous engagions à incarner toutes les caractéristiques de notre *identité charismatique*. Nous prions le Seigneur Dieu, par l'intercession de Marie, Mère du Bon Pasteur, afin que nous puissions être des témoins crédibles de la beauté de notre style de vie et, ensemble, raviver la flamme de notre charisme.



Bibliographie

1. ARA, SATURNINO, *El patrimonio espiritual de los Hermanos Menores Capuchinos. Las Constituciones. Capítulo I: Ley fundamental*, en: *Estudios Franciscanos*, 98, nn. 418-419 (1997).
2. BENEDICTO XVI, *Las Ordenes Mendicantes*. Audiencia General: miércoles 13 de enero de 2010.
3. CARGNONI, COSTANZO, CATALANO, FILIPPO E SANTARELLI, GIUSEPPE, *Le prime costituzioni dei frati minori Cappuccini. Roma-S. Eufemia. In lingua moderna con note storiche ed edizione critica* (L'Italia Francescana, Roma, 1982).
4. CHIAPETTI, DARIO, *San Francesco stigmatizzato. L'innovazione materno-sacerdotale delle creature* (Edizioni Biblioteca Francescana, Milano, 2024).
5. CIURANA, JOSÉ-VICENTE, Nota sobre los orígenes de la reforma capuchina y las Constituciones de Albacina, en: *Selecciones de Franciscanismo* 20, v. 7 (1978).
6. COROMINAS, JOAN, *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico* (Editorial Gredos, Madrid, 1997).
7. COROMINAS, JOAN, *Breve diccionario etimológico de la lengua castellana* (Editorial Gredos, Madrid, 2008).
8. **DA RIESE PÍO X, FERNANDO**, *San Leopoldo Mandic. Bisagra entre los hombres y Dios*, en: AA.VV., “... el Señor me dio hermanos...”. *Biografías de santos, beatos y venerables capuchinos*. Tomo II. (Conferencia Ibérica de Capuchinos, Sevilla)
9. DE FILIPPIS, CARMINE ANTONIO, *L'orazione mentale cappuccina* (Edizione Cappuccine, Perugia, 2023).
10. DE SALVATIERRA, PRUDENCIO, *San Ignacio de Láconi*, en: *Las grandes figuras capuchinas* (Ed. Studium, Madrid, 1957).
11. **DE SALVATIERRA, PRUDENCIO**, *San Lorenzo de Brindis*, en: *Las grandes figuras capuchinas* (Ed. Studium, Madrid, 1957).
12. DE VILLAPADIERNA, ISIDORO, *La tendencia eremítica en los primeros capuchinos de España*, en: *Estudios de Franciscanismo*, Vol. 79, N. 362-363 (1978).
13. ELIZALDE, MARTIN, *Los Dichos de los Padres. Colección alfabética de los Apotegmas I y II* (Ediciones Paulinas, Sevilla, 1986).
14. ELIZONDO, FIDEL, *Cristo y San Francisco en las Constituciones capuchinas de 1536*, en: *Laurentianum* 24 (1983).
15. ELIZONDO, FIDEL, *Estructura y lenguaje de las Constituciones capuchinas de 1536*, en: *Laurentianum* 24 (1983).
16. ELIZONDO, FIDEL, *Las Constituciones Capuchinas de 1536. Textos, fuentes, lugares paralelos*, en: *Estudios Franciscanos* 83, n. 373 (1982).
17. ELIZONDO, FIDEL, *Los primeros capuchinos y la observancia de la regla franciscana*, en: *Estudios de Franciscanismo* 80, n. 363 (1979).



18. FREGONA, ANTONIO, *I frati Cappuccini nel primo secolo di vita (1536-1619). Approccio critico alle fonti storiche, giuridiche e letterarie più importante* (Edizione Messaggero Padova, 2006).
19. FONTI FRANCESCANE. *Nuova Edizione* (Editrice Francescane, Padova, 2004).
20. GEERTZ, CLIFFORD (1973), *The Interpretation of Cultures*, en: *Selected Essays* (Basic Books, New York 1973).
21. GNIECKI, CZESLAW, *Visione dell'uomo negli scritti di Francesco d'Assisi* (Edizioni Antonianum, Roma, 1987).
22. IRIARTE, LÁZARO, *Fisonomía espiritual de los capuchinos. Rasgos fundamentales de su espiritualidad*, en: *Estudios de Franciscanismo* 79, nn. 362-363 (1978).
23. LIPOVESTKY, GILLES - SERROY, JEAN, *La Pantalla global. Cultura mediática y cine en la era hipermoderna* (Editorial Anagrama, Barcelona, 2009).
24. LIPOVESTSKY, GILLES, *De la ligereza* (Editorial Anagrama, Barcelona. 1985).
25. ORTEGA Y GASSET, JOSE, *La rebelión de las masas* (Revista de Occidente, Madrid, 1930).
26. PIÑERO, ANTONIO, *San Pablo: El hombre y su obra* (Herder, Barcelona, 2015).
27. POLLIANI, FRANCESCO, *Le Nuove Costituzioni dei Frati Minori Cappuccini. Analisi e Comento* (Edizioni Biblioteca Francescana, Milano, 2016).
28. RODRÍGUEZ GARCÍA, JESÚS-LUCAS, *Identidad capuchina a partir de los documentos y testimonios del primer siglo (1525-1650)*, en: *Estudios Franciscanos* 94, nn. 406-407 (1993).
29. SOTELO, ANEL, *Una historia de barbas y capuchas. La desconstrucción de la figura de san Francisco por los frailes capuchinos. Siglos XVII-XVII*. Instituto colombiano de antropología e historia (2017).
30. TYLOR, EDWARD, *Primitive Culture: Researches into the Development of Mythology, Philosophy, Religion, Art and Custom* (John Murray, London, 1871).
31. URIBE, FERNANDO, *La Regla de san Francisco. Letra y espíritu* (Editorial Espegas, Murcia, 2006).
32. WOLFF, HANS WALTER, *Antropología del Antiguo Testamento* (Ediciones Sígueme, Salamanca, 2001).

